L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1559 - VENDREDI 27 DÉCEMBRE 2019 2,20 €

www.agribourgogne.fr ISSN 1969-8232



UNE EXPLOITATION ÇA DOIT TOURNER QUOI QU'IL ARRIVE.

GROUPAMA CAPITAL SANTÉ

Versements de vos indemnités journalières dès le 1er jour en cas d'accident*.

Groupama
la vraie vie s'assure ici

groupama-agri.fr

*Voir conditions et limites des garanties du contrat

Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est - 101 route de Hausbergen CS 30014 Schiltigheim 67012 Strasbourg Cedex 379 906 753 RCS Strasbourg. Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09. Document et visuels non contractuels - Crédit photo : Aurélien Chauvaud 11/2019.

Dégâts de gibier

Le trop-plein



Dans la région, la question des dégâts provoqués par un gibier à la population non maîtrisée devient par endroits incontrôlable. Les agriculteurs sont exaspérés par un problème sur lequel ils n'ont pas la main et qui génère des pertes croissantes sur les semis et les récoltes. Le dialogue demeure difficile avec les fédérations de chasse et les chasses commerciales. Des actions ont certes été menées pour juguler les populations de sangliers mais elles sont jugées inefficaces ou insuffisantes. Il faut trouver de nouvelles idées pour mettre un terme au problème.

Côte d'Or

› Jeunes Agriculteurs

Un rendez-vous pour marquer le coup



Nièvre

› Lycée agricole de Château-Chinon

Les BTS Acse en visite au Herd-Book Charolais



Yonne

› Innov'Action

Tout savoir pour se lancer en lait bio







Sommaire

Côte-d'Or

04 • Services : La Chambre d'agriculture, partenaire des collectivités
05 • Syndicalisme : Une semaine bien chargée
06 • Dégâts de gibier : À bout de nerfs
07 • Régulation des corvidés : Une «Beaune» idée

Nièvre

08 • Dégâts de gibier : il faut inventer autre chose
09 • Sylviculture : L'État aux côtés des acteurs de la filière bois
10 • Élevage : *« J'ai toujours eu la passion pour les chevaux »*
11 • Élevage : *«Je veux une exploitation à taille humaine»*

Yonne

12 • Innov'action : Tout savoir pour se lancer en lait bio
13 • Coopérative : Zoom sur l'année de 110 Bourgogne
14 • Avallonnais : Rencontre technique, courtoise et à haut niveau
15 • FDSEA Service emploi (3/6) : Les fruits d'un long travail pour la FDSEA 89, AVE 89 et l'Anefa

Région

16 • Viticulture : Au BIVB, un plan pour voir loin

Infos Services

17 • Économie et Gestion
18 • Petites annonces
19-25 • Annonces Légales
26 • Vie quotidienne
27 • Paroles de jeunes

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Berty Robert - b.robert@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgriBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 105 € - Prix au numéro : 2,20 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

Zones de non-traitement

Le Gouvernement fixe des distances de sécurité

Le Gouvernement a décidé d'imposer des zones de non-traitement de 20 mètres, 10 m et 5 m variables selon les produits et les cultures, dans lesquelles l'épandage des produits phytosanitaires est interdit. Pour la FNSEA et les JA, cette mesure est profondément incompréhensible.

Comme le Gouvernement s'y était engagé, les ministres de la Santé, de la Transition écologique et l'Agriculture ont annoncé, le 20 décembre un nouveau dispositif de protection des riverains contre les épandages de produits phytosanitaires. Des distances de sécurité seront à respecter autour des lieux d'habitation par les agriculteurs lors du traitement des cultures à savoir :

- 20 mètres incompressibles pour les substances les plus préoccupantes,
- 10 mètres pour les cultures de plus de 50 cm de hauteur (viticulture, arboriculture notamment),
- 5 mètres pour les autres cultures. Ces distances concernent les autres produits phytosanitaires, en dehors des produits de biocontrôle pour lesquels elles ne s'appliquent pas.

Des chartes pour réduire les distances

À l'exception des distances de 20 mètres qui restent figées, les distances de sécurité fixées au niveau national de 10 et 5 mètres peuvent faire l'objet d'un aménagement au niveau départemental sous réserve de l'organisation d'une concertation locale et d'une validation, par le préfet d'une charte d'engagements. Ces chartes peuvent notamment prévoir une réduction des distances de sécurité à 5 mètres pour l'arboriculture et 3 mètres pour les autres cultures sous réserve d'utilisation de matériels pour réduire la dérive de pulvérisation (buses à injection d'air, panneaux récupérateurs dans les parcelles de vigne, matériel de traitement dit *« confiné »*…). Mais elles ne s'appliquent pas près des lieux hébergeant des personnes vulnérables (maisons de retraite, écoles…). Ces chartes peuvent également inclure des délais et modalités d'information des résidents, de bonnes pratiques pour l'application des produits phytopharmaceutiques, des dates ou horaires de traitements ainsi que différentes modalités pratiques d'application des distances de sécurité ou d'utilisation de matériel. Ces nouvelles règles sont applicables dès le 1er janvier 2020. Toutefois, les distances minimales de sécurité prévues seront mises en œuvre à compter du 1er juillet 2020 pour les parcelles déjà emblavées au 1er janvier, hormis pour les substances les plus préoccupantes.

Accompagnement financier

Afin d'accompagner les agriculteurs dans la réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires, un appel à projets national sera mis en place dès le printemps et sera confié à FranceAgriMer avec un budget global de 25 M€. Cette enveloppe permettra ainsi de compléter le soutien déjà accordé à ce type d'investissement porté actuellement par les agences de l'eau, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et les conseils régionaux. Les filières viticulture, arboriculture et maraîchage devront bénéficier prioritairement de ce type d'accompagnement pour investir dans des matériels plus performants.

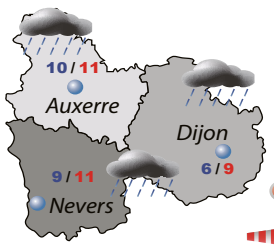
Profonde incompréhension

Si la FNSEA et les JA reconnaissent quelques avancées dans l'arbitrage gouvernemental, elles estiment que le compte n'y est pas. Notamment la mise en place de distances de sécurité incompressibles, quelles que soient les pratiques et les mesures de protection. *« Le Gouvernement laisse la place à l'idéologie et abandonne de nombreux agriculteurs sans aucune solution »*, souligne les deux organisations agricoles. Autre motif d'incompréhension, l'application immédiate des distances, pour toutes les cultures pérennes (arboriculture, viticulture…) et les cultures de printemps. *« Le Gouvernement tient une position inverse à notre volonté de dialogue et de solutions locales »*, déplorent-elles. Sans oublier qu'il n'est fait aucune mention de compensation pour les pertes que subiront les agriculteurs avec le retrait de surfaces de leur exploitation. *« Nos instances se réuniront en tout début d'année pour décider de la suite de la stratégie syndicale. Il faudra impérativement trouver les mesures permettant à tous les agriculteurs d'avoir des solutions techniques ou des compensations face à cette nouvelle distorsion de concurrence »*, concluent-elles.

ACTUAGRI

la météo présentée par Dijon Céréales

Vendredi 27 Décembre



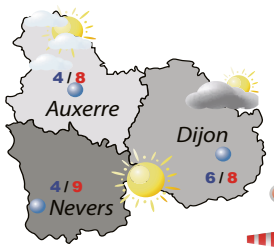
Pluvieux
Un temps couvert et pluvieux s'annonce. Les vents souffleront modérément.

T° mini : 9 à 11°C
T° maxi : 8 à 12°C

Vents : Ouest 30 km/h

Saint Jean
Soleil : 08h43 - 17h02
Lune : 09h48 - 18h18

Samedi 28 Décembre



Beau temps
Le soleil sera présent et localement accompagné de quelques nuages.

T° mini : 3 à 5°C
T° maxi : 6 à 9°C

Vents : Est 10 km/h

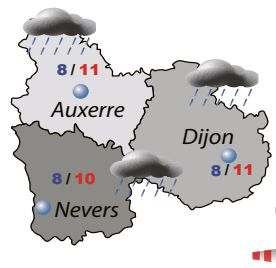
Saint Gaspard
Soleil : 08h43 - 17h02
Lune : 10h33 - 19h21

AGATE météo

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Dimanche 29 Décembre



Maussade
De nombreuses précipitations sont attendues. Les vents seront faibles.

T° mini : 7 à 9°C
T° maxi : 9 à 12°C

Vents : Nord 10 km/h

Saint David
Soleil : 08h43 - 17h03
Lune : 11h09 - 20h26

Prévisions à 7 jours

Lundi 30 Décembre au Mercredi 1 Janvier

Un temps couvert s'annonce.

Vents : Sud-Ouest à 10 km/h
T° mini : 2 à 4°C T° maxi : 6 à 8°C

Du Jeudi 2 Janvier au Dimanche 5 Janvier

De nombreuses précipitations sont attendues.

Vents : Sud-Ouest à 20 km/h
T° mini : 0 à 2°C T° maxi : 8 à 10°C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

Communication

Agriloving, une idée qui fait son chemin

Lancée il y a quelques mois en Bourgogne Franche-Comté par de Jeunes agriculteurs, l'initiative Agriloving suscite curiosité et intérêt, au-delà des frontières régionales. Il lui faut maintenant du soutien pour se développer.



En novembre dernier, Agriloving avait fait son apparition sur un stand installé dans le cadre de la foire gastronomique de Dijon.

Imaginez un instant : vous êtes dans votre bureau et soudainement, un inconnu fait irruption et vous demande de vous expliquer sur ce que vous faites. Ou pire : sans même chercher à savoir quel est votre métier, il se met à vous insulter ou à vous menacer. Logiquement, vous seriez en droit de vous interroger sur sa santé mentale. Cette situation, de nombreux agriculteurs la vivent pourtant, sur les lieux de travail que sont leurs champs ou leurs stabulations. De plus en plus, d'une manière proportionnelle à la montée en puissance des débats tournant autour des pratiques agricoles, certains d'entre eux sont contraints de se justifier, ou craignent pour eux et leur matériel face à une animosité sociétale qu'on a de la peine à imaginer. On nomme cela *«agribashing»*, ou plus simplement déconsidération de l'agriculture. Sidérés par des attitudes parfois très agressives, et qui reposent souvent sur une grande méconnaissance doublée d'un refus de tout dialogue, beaucoup d'exploitants agricoles ont le sentiment d'être cloués au pilori. L'initiative Agriloving, lancée il y a quelques mois en Bourgogne Franche-Comté par des JA n'en prend que plus de relief. Plutôt que de s'enfermer dans une mentalité d'assiégé, ces hommes et ces femmes ont décidé de reprendre pied dans ces débats, mais en utilisant les armes dont on use contre eux, au premier rang desquelles figurent internet et les réseaux sociaux.

Postulat clair

Avec Agriloving, nous ne sommes pas dans une simple démarche d'image à redorer ou d'opération de communication séduisante. On les traite d'empoisonneurs et d'irresponsables ? Ils répliquent par des vidéos drôles et pédagogiques qui visent à battre en brèche les a priori et les idées toutes faites. Sur la page d'accueil de leur site(1) le postulat apparaît très clairement : *«Nous devons être plus nombreux à promouvoir, à expliquer, qu'à critiquer»*. Cette volonté d'expliquer, François-Xavier Lévêque l'a chevillée au corps. Ce producteur de céréales et de légumes, en SCEA avec son frère dans la région dijonnaise a été l'un des éléments moteurs du lancement de la campagne Agriloving. L'interpellation dans les champs, il l'a vécue directement. C'est en avril 2019 que l'initiative a pris corps. Les JA impliqués se sont formés sur l'utilisation des réseaux sociaux, en s'appuyant notamment sur l'expertise, dans le domaine, de l'Agence 24 à Dijon. Agriloving a été officiellement portée sur les fonts baptismaux début novembre, dans le cadre de la Ferme Côte-d'Or installée à la foire gastronomique de Dijon. Et depuis, l'écho médiatique - le même qui peut parfois être si dévastateur pour l'agriculture - a largement rempli son office. Agriloving a suscité des articles dans la presse nationale, et notamment par le biais de l'Agence France Presse (AFP). *«Pour l'instant»*, poursuit François-Xavier Lévêque, *«nous avons réalisé trois vidéos qui partent de clichés sur l'agriculture, et que nous déconstruisons. On y parle de la féminisation de la profession, des technologies et de l'emploi, mais de manière décalée, afin d'attirer l'attention»*.

Recherche de partenaires

D'autres vidéos sont en projet mais Agriloving doit attirer des partenaires permettant de financer leur réalisation. Ces partenaires potentiels, ils peuvent se trouver dans le milieu purement agricole mais aussi, plus largement, dans l'industrie agroalimentaire. Par ailleurs, Agriloving ambitionne aussi d'être présent, par l'intermédiaire de stands, sur différents événements professionnelles ou grand public dans les mois qui viennent, tels que le Salon de l'Agriculture, en février. Mi-novembre, ses promoteurs étaient à Besançon, au concours national de montbéliardes. La démarche est aussi régulièrement présentée dans le cadre des nombreuses assemblées générales d'organisations agricoles qui jalonnent la fin de l'année. *«Agriloving est un projet très évolutif,»* ajoute le jeune exploitant. *«Nous sommes pour l'instant sur une dimension régionale, mais nous avons été contactés par certains organismes du Salon de l'Agriculture, ainsi que par un collectif breton qui nous a repérés et qui montre de l'intérêt pour la démarche. Cela va au-delà de nos espérances et l'initiative plaît, indéniablement. Nous mettons en avant nos pratiques et nos valeurs, on n'est pas dans une attitude défensive ou de réponse aux attaques»*. Il reste encore beaucoup de travail à faire pour que les visions déformées de l'agriculture soient vraiment remises en question mais Agriloving fait son chemin, proposant également une charte nommée *«L'Appel à oser»* à laquelle tout un chacun peut adhérer, dès lors qu'il estime nécessaire de défendre le monde agricole.

BERTY ROBERT

(1) agri-loving.fr

Journalisme

Anne-Marie Klein quitte Terres de Bourgogne

Après 18 ans passés au sein de votre hebdomadaire agricole comme rédactrice en chef, Anne-Marie Klein a passé la main. Retour sur l'itinéraire d'une journaliste gâtée…

Dans le journalisme, il y a ceux qui gagnent leur vie et ceux qui en font leur vie. Anne-Marie Klein appartient incontestablement à la seconde catégorie. Voilà dix-huit ans qu'elle œuvrait en tant que rédactrice en chef de l'hebdomadaire Terres de Bourgogne. Le 17 décembre, dans les locaux de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, à Bretenière, elle a tiré sa révérence, partant pour une retraite bien méritée mais qui s'annonce aussi très active. Le contraire aurait été étonnant : celles et ceux qui ont connu le personnage savent combien cette hyperactive était, dans l'exercice de son métier, aussi passionnée qu'animée par une saine curiosité, qui est le meilleur antidote à l'ennui ou à l'aigreur.

Anne-Marie Klein s'est fondue dans le milieu agricole sous toutes ses dimensions, en explorant les aspects positifs et négatifs, partageant avec ses acteurs les moments difficiles et d'autres, plus drôles. Elle fut, armée de son appareil photo, de son stylo et de son regard toujours placé à bonne distance, le témoin de près de vingt ans de vie agricole bourguignonne. Pas étonnant, dès lors, qu'il y ait eu foule lors de son départ officiel en retraite. Une ultime fois, elle a pris la plume pour un petit discours, résumé de sa vision des choses, d'une carrière où professionnalisme, rigueur et humour auront fait bon ménage. Elle vogue maintenant vers d'autres occupations mais le monde paysan restera dans ses radars, c'est certain !

BERTY ROBERT


Mauricette Besançon (au premier plan), gérante de Terres de Bourgogne, a rendu hommage à Anne-Marie Klein, qui restera une journaliste très appréciée du milieu agricole.

Services

La Chambre d'agriculture, partenaire des collectivités

Le salon Cité 21, point de rencontre des collectivités et de ceux qui travaillent avec, se tenait à Dijon les 12 et 13 décembre. La Chambre d'agriculture y participait pour la seconde fois.



L'équipe de La Chambre d'agriculture présente sur le salon Cité 21 a travaillé pour faire comprendre l'intérêt d'avoir recours à ses services, nombreux et diversifiés.

En quoi une Chambre départementale d'agriculture peut-elle être intéressée à s'afficher dans un salon dédié aux collectivités ? Cette question, voici deux ans que la Chambre de Côte-d'Or y répond, en présentant un stand, lors du salon Cité 21. Rendez-vous des collectivités et de toutes les structures qui peuvent travailler avec elles, l'évènement se tenait au parc des expositions de Dijon les 12 et 13 décembre. La présence de l'organisme consulaire agricole est justifiée parce qu'il est aujourd'hui un véritable partenaire des collectivités de toutes tailles, du fait des nombreuses prestations de services qu'il propose. Des prestations rassemblées sous la marque Terralto. Elles sont de plusieurs natures. Certaines peuvent concerner les captages, comme le précise Anne Hermant, responsable du pôle Environnement de la Chambre d'agriculture 21 : *«nous pouvons proposer aux collectivités des diagnostics agricoles de captage. Nous assurons aussi le suivi des épandages de boues d'épuration, nous pouvons mener des études sur la biodiversité, enfin nous pouvons accompagner des agriculteurs ou des collectivités sur des projets liés à l'énergie (méthanisation, photovoltaïque…)»* Les collectivités peuvent aussi trouver au sein de la Chambre d'agriculture des réponses en matière d'urbanisme, comme le précise Christelle Mignard, responsable du service Aménagement, Territoire et Diversité : *«Notre accompagnement s'organise selon différents axes. Nous pouvons réaliser des diagnostics permettant de faire un état des lieux des territoires sous l'angle agricole, préalablement à l'élaboration d'un document d'urbanisme. Cela permet à la collectivité d'avoir une vision claire des activités agricoles sur sa zone, et de mieux appréhender les enjeux liés à ces activités. Nos actions permettent aussi d'améliorer le parcellaires de certains exploitants, à l'échelle d'une collectivité, dans le but d'optimiser les conditions d'exploitation. Il est important, dans ces cas, de travailler avec les communes qui sont souvent propriétaires de foncier»*.

Répondre aux attentes des territoires

Les collectivités peuvent aussi être accompagnées dans l'animation de leur territoire : les services de la Chambre œuvrent ainsi à l'émergence de projets, par exemple en rassemblant les agriculteurs d'un territoire donné qui travaillent en circuit court et en les aidant à faire émerger des projets collectifs et fédérateurs. *«Dans ce domaine, par exemple, souligne Christelle Mignard, nous menons actuellement une action sur le Pays de Seine et Tille. Nous avons rassemblé plusieurs producteurs, nous leur avons fait visiter un magasin de producteurs dans la région lyonnaise, et d'autres réunions sont prévues avec eux afin de voir s'ils peuvent concrétiser un projet structurant»*. Dans ce type d'action, les services concernés de la Chambre d'agriculture demeurent vigilants sur le fait que les projets doivent répondre aux attentes territoriales. Il existe aussi des partenariats avec certaines collectivités pour organiser des marchés ou des manifestations permettant de promouvoir l'agriculture. Parmi les exemples les plus marquants dans ce domaine, on peut citer le partenariat noué avec la métropole dijonnaise, ou celui avec le conseil départemental. Ce dernier a créé la plateforme Agrilocal qui permet de mettre en lien les producteurs et les acheteurs des collectivités, pour la restauration collective. D'autres actions sont dans les tuyaux. Ainsi, la Chambre d'agriculture va commencer à travailler sur des projets d'alimentation territoriale, avec le département et les communautés de communes.

BERTY ROBERT

MFR Auxois sud Morvan

Un chèque pour le Téléhon

La maison familiale rurale Auxois sud-Morvan vient de remettre un chèque de 682 euros à l'AFM-Téléthon. Cet argent a été récolté par quatorze jeunes de Seconde *«Productions»* et de CAP première année *«Métiers de l'agriculture»*.

Ces deux classes avaient organisé une soirée laser game dans leur établissement et vendu des crêpes au marché de Noël dans les jardins du Département.


De gauche à droite : Clotilde Bizouard et Klervi Toczé (monitrices ayant encadré le projet), Françoise Gilotte (présidente de la MFR), Charlène Galopin(seconde Agroéquipement), Jean-Luc Sitbon (coordinateur départemental du Téléthon), Alex Thibeaut (CAP métiers de l'agriculture), Valérie Guillotte (coordinatrice locale du téléthon)

Syndicalisme

Une semaine bien chargée

La FDSEA a enchaîné trois réunions la semaine dernière. Samuel Bulot, secrétaire général, évoque ces rendez-vous auxquels étaient également associées la Chambre et les JA.


Samuel Bulot, secrétaire général de la FDSEA

Vous avez reçu, dans un premier temps, les parlementaires lundi à la maison de l'agriculture.
«Nous avons pris cette habitude depuis un petit moment déjà. L'idée est de les rencontrer une fois par trimestre pour les tenir informés de l'actualité agricole et parler avec eux de nos différentes problématiques. Aussi et surtout, il est important de se voir régulièrement pour maintenir la pression syndicale et s'assurer que nos dossiers ne sont pas oubliés. Cette réunion du 16 décembre a été l'occasion de parler des revenus des agriculteurs, encore une fois en berne. Les États généraux de l'alimentation n'ont encore rien amélioré. Pire, ils risquent d'engendrer des surcoûts et des complications, je pense notamment à la partie phytosanitaire. Il y a encore beaucoup de travail à réaliser, nous devons maintenir la pression auprès de l'interprofession. Le rapport de force est d'ailleurs inégal avec cette dernière, nous l'avons rappelé aux parlementaires. Parmi les autres sujets abordés, il y avait aussi celui de la gestion de la ressource en eau. Nous allons sonder notre réseau d'adhérents pour dresser un inventaire précis des projets dans le département, dans l'idée que ces réalisations soient soutenues par les parlementaires. Tout le monde reconnaît la nécessité d'agir et de constituer des réserves, c'est déjà un point positif. Les zones de non-traitement et l'arrêt du glyphosate ont également alimenté nos discussions mais rien n'est encore statué. Nous ne savons toujours pas ce que le gouvernement nous réserve ».

Jeudi matin, vous aviez rendez-vous à la préfecture. Quel était le programme ?
«Le directeur de cabinet nous a présenté l'observatoire départemental de l'agribashing, dont l'installation a été commanditée dans tous les départements par le ministère de l'Intérieur. En plus des OPA, il y avait la DDT, la DDPP, les douanes, les chefs de la Gendarmerie et de la Police. Cet observatoire ambitionne de lutter contre l'agribashing et contre les incivilités dont pâtissent les exploitants agricoles, comme les vols dans les exploitations. Ces deux axes sont totalement différents selon moi, mais ils sont apparemment à travailler dans un même dossier. D'un côté, nous devons davantage communiquer sur nos pratiques agricoles pour mettre un terme à cet agribashing. De l'autre, toutes les attaques commises contre les agriculteurs doivent être punies, nous avons insisté là-dessus. Cette année 2019 a vu une multiplication des insultes et empoignades sur le terrain, c'est inadmissible. Des gens ne supportent pas que les agriculteurs fassent du bruit, de la poussière, ou sortent leur pulvérisateur… J'espère que la justice jouera son rôle ».

Vous aviez, enfin, un rendez-vous à la DDT jeudi soir pour parler des dégâts de gibier.
« En effet, la situation est catastrophique dans le département, il n'y a jamais eu autant de sangliers, nous les voyons partout, même en pleine journée. Nous avons dit et redit notre position : la profession agricole est fermement opposée au retour de l'agrainage, pourtant demandé avec insistance par les chasseurs sous prétexte que les populations se maintiendraient dans les bois. Cela est inconcevable, tout le monde sait pertinemment que nourrir des laies à cette période les rendrait encore plus prolifiques. Les dégâts seraient encore plus importants l'an prochain, c'est dire… Dans le temps, il n'y avait pas de bandes aussi importantes qu'aujourd'hui. Dans des petites chasses communales, il ne se tuait pas trois, quatre ou cinq cochons chaque week-end. La situation ne peut plus rester telle qu'elle est. Nous demandons l'arrêt du plan de chasse sanglier car, depuis qu'il existe, les populations n'ont jamais cessé d'augmenter. Pour ne rien arranger, les hivers que nous connaissons sont propices à une bonne reproduction ».

PROPOS RECUEILLIS PAR **AG**

JA

Un rendez-vous pour marquer le coup

Les Jeunes agriculteurs de Côte-d'Or viennent de sortir un calendrier pour la nouvelle année. Les participants se sont réunis pour communiquer sur leur réalisation.


Dans le hall de la maison de l'agriculture, le 18 novembre.

Comme annoncé dans notre édition du 13 décembre, le réseau JA21 s'est inspiré des *«Dieux du stade»* pour créer son propre calendrier 2020 avec des photos nu artistiques de ses adhérents. Édité à 700 exemplaires, le document est disponible depuis le 18 décembre à Bretenière et chez les agriculteurs ayant participé au projet. Le réseau s'est réuni la semaine dernière à la maison de l'agriculture pour officialiser la sortie du calendrier. *«Le but était en quelque sorte de marquer le coup et passer un bon moment, par la même occasion !»*, indique Guillaume Moyot, secrétaire général JA21, chez qui la séance photo s'était déroulée fin novembre. Le jeune agriculteur d'Étormay salue les animatrices du réseau, à l'initiative de ce projet : *«elles ont été les premières à lancer l'idée. C'était un défi pour les personnes qui ont participé. Je me suis moi-même prêté au jeu, je ne regrette pas du tout ! Si cette opération peut faire parler des JA, ce sera une réussite»*. La dernière page du calendrier est consacrée aux vœux d'Antoine Carré, président de JA21, qui présente le produit : *«les différents métiers de nos exploitants sont à découvrir dans ce calendrier certifié 100 % agricultrices et agriculteurs côte-d'oriens. Il est notre nouvel atout pour contrer l'agribashing. Notre travail est un métier de passion et nous sommes fiers d'être agriculteurs. L'une des valeurs de notre syndicat est d'animer nos milieux ruraux. Vous avez été nombreux à répondre présent à nos différentes manifestations et nous vous en remercions. Avec ce nouveau moyen de communication, aucun risque pour vous de manquer nos prochains rendez-vous !»*

AG

Dégâts de gibier

À bout de nerfs

Samuel Lenoir, éleveur à Morey-Saint-Denis, fait part d'une situation devenue *«ingérable»* dans ses prairies. Il est peut-être l'éleveur le plus touché dans le département. Ses dégâts de gibiers sont omniprésents dans ses parcelles. *«Tout est retourné chez moi»*, déplore-t-il, en faisant une énième fois le tour de ses 100 ha de prairies autour de sa ferme.

Samuel Lenoir, 40 ans, est d'autant plus excédé par la situation que celle-ci arrive encore à se détériorer, de jour en jour.

Cet éleveur de bovins, d'équins et d'ovins, avec une activité de centre équestre, tourne en rond depuis plusieurs semaines. *«Je ne sais plus quoi faire, je crie pourtant depuis plus d'un an»*, s'inquiète l'habitant de Morey-Saint-Denis, près de Gevrey-Chambertin.

Pour Samuel Lenoir, *«tout a commencé en 2015 avec l'autorisation d'agrainer»* : *«de grosses populations de sangliers sont arrivées en 2017, la cote viticole n'était jusqu'à présent pas réputée pour son gibier. Le phénomène s'est intensifié l'année suivante. Là, en 2019, la situation est devenue ingérable. Depuis l'année dernière, j'alerte mes interlocuteurs locaux, c'est-à-dire les présidents de chasses locales, mais rien n'y fait, rien ne change. Une soixantaine de sangliers ont encore été levés le week-end dernier mais une seule bête a été prélevée. DDT, DDPP : toute l'administration est au courant de mon problème, mais rien n'évolue. J'attends toujours les louvetiers, si tant est qu'ils puissent faire quelque chose»*.







«Plus possible de travailler»

Dans un profond désarroi, l'éleveur précise qu'il n'est *«plus possible de travailler dans de telles conditions»* : *«une remise en état intégrale de toutes les parcelles est nécessaire au printemps. Sur des terres pauvres comme ici, un broyeur à cailloux sera forcément requis. Avec une location à 150 euros de l'heure, ça va très vite chiffrer… Derrière une telle opération, il faudra un «resemis», en sachant que les parcelles ne donneront rien du tout avant au moins deux ans. Il faudra sans doute attendre trois ans avant d'espérer en tirer quelque chose, compte tenu des années sèches que nous avons ces temps-ci. Que vais-je faire de mes animaux en attendant ? Où vais-je les mettre, comment vais-je les nourrir ? C'est une impasse pour moi et ce n'est pas jouable économiquement. Dans le même temps, j'ai des annuités sur les terres. Il n'y a pas de solutions»*.

70 000 euros de clôtures

L'éleveur, propriétaire de parcelles situées entre deux lignes d'agrainage, pointe du doigt la *«mauvaise gestion»* des sangliers : *«ce sont des dérogations accordées par le préfet, donc par l'administration, sous l'influence de la fédération des chasseurs et sans aucune concertation avec les acteurs locaux, qui ont contribué à appâter les sangliers, puis à les fixer sur une zone où les densités étaient naturellement faibles et qui ne posaient pas de problèmes. Désormais, je subis les conséquences de ces mauvaises décisions. La DDT, consentante à l'idée de suspendre provisoirement ces lignes d'agrainage à ma demande, tente d'inverser la tendance, mais le mal est fait et les colonies présentes sur le secteur sont sédentarisées et sont indélogeables. Je ne suis pas dupe, je travaille au milieu de la forêt : je conçois qu'il y ait un coup de nez de temps en temps dans mes prés, mais certainement pas à ce point. Vingt années de travail sont flinguées, c'est lamentable»*. *«Lamentable»*, c'est aussi le qualificatif utilisé par Samuel Lenoir vis-à-vis de ces indemnisations proposées par les barèmes de la fédération : *«elles ne compensent rien du tout et ne règlent aucunement le problème, cela va sans dire. C'est triste à dire mais cette situation est un peu comme un cancer : tant qu'on n'est pas dedans, qu'on n'est pas directement concerné, on ne peut pas s'imaginer la situation»*. L'éleveur souhaiterait que le sanglier soit, au plus vite, classé *«nuisible»* (*«susceptible de causer des dégâts»*) : *«il faudrait aussi exercer une pression plus importante sur les sociétés de chasse pour qu'elles soient dans l'obligation d'avoir de meilleurs résultats. J'entends aussi que l'agrainage pourrait être de nouveau autorisé, c'est incroyable, je n'ose même pas y penser même cette pratique est déjà exercée illégalement aujourd'hui. Si les chasseurs veulent continuer de jouer, je veux qu'on me mette une clôture sur mes 100 ha. J'ai fait un devis, il y en a pour 70 000 euros, avec une installation d'1,50 m, enterrée de 30 cm»*.

AG

«Pas un cas isolé»

Le cas de Samuel Lenoir n'est pas *«isolé»*. Un ami venant de Massingy-lès-Vitteaux, Julien Marchand, lui rendait visite il y a quelques jours. *«La situation de Samuel est extrême. Je ne suis pas à ce niveau, fort heureusement, mais je commence à m'inquiéter sérieusement. Les dégâts sont aussi en nette augmentation du côté de chez moi. Cette problématique enfle dans le département»*, confie cet éleveur de 75 vaches Angus. L'homme de 46 ans fustige l'agrainage, qui *«est à l'origine de nombreux problèmes»* : *«tout est fait pour concentrer les animaux. Les grosses sociétés de chasse veulent un maximum de sangliers pour vendre un maximum d'actions. Dans le même temps, nous ne sommes pas aidés par les hivers doux que nous avons, qui est favorable à une bonne reproduction du sanglier. Les agriculteurs en font les frais. Sur l'aspect sanitaire, quand nous sommes en tuberculine, on ne dort pas pendant une semaine : cette situation n'est pas faite pour nous rassurer, surtout pour moi, qui fait 95 % de génétique Rien ne va. C'est un secret de Polichinelle : il y a des lâchers de sangliers, en plus avec des origines douteuses. Il y en a eu un à quelques kilomètres de chez moi il y a deux ans. L'histoire est passée devant les tribunaux et le gars n'a pris qu'une amende ridicule, en aucun cas dissuasive, tout comme l'amende qui est aujourd'hui réservée à celui qui est pris en train d'agrainer. La profession agricole prône la biosécurité, en demandant notamment de suspendre les pierres à sel. C'est sans doute une bonne mesure, mais à 200 m des pâtures, des gens mettent du goudron et du maïs pour les sangliers. On ne peut plus continuer comme ça. Les grandes chasses décident de tout. C'est un problème politique».



Julien Marchand et Samuel Lenoir fustigent la gestion du sanglier.

Régulation des corvidés

Une «*Beaune*» idée

Plusieurs exploitants beaunois émettent le souhait d'intégrer le dispositif départemental de régulation des corvidés. La FDSEA les a conviés pour leur présenter le protocole.

Un dispositif collectif de régulation des corbeaux freux et des corneilles noires a été mis en place en Côte-d'Or en 2019 par la profession agricole, en partenariat avec la Fredon et la Fédération départementale des chasseurs, avec le soutien financier du Département et des coopératives Dijon Céréales et Bourgogne du Sud. Le bilan de l'opération est positif avec près de 2000 corbeaux prélevés à l'est de Dijon et dans le secteur de Seurre et Saint-Jean-de-Losne, où les cultures sont particulièrement sensibles aux dégâts.

Un nouvel arrêté préfectoral va être demandé pour reconduire ce dispositif en 2020, avec une mise en application espérée début février, contre mi-mars cette année. Compte tenu des remontées de terrain et de l'emblavement prévisible de tournesol, du maïs et du soja l'an prochain, il est envisagé d'élargir la zone à l'est beaunois jusqu'à Saint-Nicolas-lès-Cîteaux. Plusieurs exploitants du secteur concerné se sont réunis le 18 décembre dans les locaux de la Fredon Bourgogne à Beaune, où une présentation du plan de régulation leur était proposée.

Un protocole bien ficelé

En pratique, une adhésion à la Fredon Bourgogne (50 euros) et une demi-journée de formation sont obligatoires pour entrer dans le dispositif. Les exploitants agricoles, non-piégeurs agréés, se voient attribuer un numéro de piégeur temporaire, valable un an dans le cadre de ce programme de régulation. La réussite du dispositif passe par un maillage assez dense des cages de piégeage pour que la pression sur les corvidés soit efficace. L'organisation collective entre agriculteurs permet de limiter les coûts et la charge de travail, certains ayant organisé des relevés de cages à tour de rôle. Les exploitants agricoles concernés par la problématique et intéressés à l'idée de s'impliquer dans cette régulation peuvent contacter la FDSEA (03 80 68 67 67) ou la Fredon (03 80 25 95 45).



Près de 2 000 corbeaux et corneilles ont été prélevés de mi-mars à fin juillet dans les secteurs de l'Est Dijonnais et de Seurre Saint-Jean-de-Losne.

▸ Formations

20 et 21/01/2020 à Bretenière Sauveteur Secouriste du Travail
Contact : Aline Parize , CA21
03 80 68 66 28
aline.parize@cote-dor.chambagri.fr

24/01 à Ruffey les B ou 11/02 à Créancey Rédiger son Duer
Contact : Aline Parize,
CA21 - 03 80 68 66 28
aline.parize@cote-dor.chambagri.fr

31/01 et 7/02 à Dijon
Les fondamentaux en électricité
Contact : Aline Parize,
CA21 - 03 80 68 66 28
aline.parize@cote-dor.chambagri.fr

5, 12 et 24/02 Bretenière
Evoluer et (ré) agir en période de changements
Contact : Aline Parize, CA21
03 80 68 66 28
aline.parize@cote-dor.chambagri.fr

24 et 25/02/2020 à St Seine l'Abbaye -
Réaliser ses extraits fermentés, purins et décoctions - Initiation
Contact : Mathilde Matrat, CA21 -
03 80 91 06 76
mathilde.matrat@cote-dor.chambagri.fr

Retrouvez l'ensemble de notre offre de formations sur https://bourgognefranchecomte.chambres-agriculture.fr/cote-dor/formations/

Formation

Les troubles musculo-squelettiques à la loupe



Le 5 décembre dernier, 10 salariés du groupement d'employeurs se sont retrouvés à la Maison familiale rurale de Pouilly-en-Auxois afin d'assister à une formation animée par Jérémie Clairotte, ergonome et ancien conseiller en prévention des risques professionnels à la MSA de Bourgogne. L'objectif de la journée était de sensibiliser les participants aux risques liés à leur activité professionnelle, notamment le mal de dos et les troubles musculo-squelettiques. Après un tour de table qui a permis à chacun de se présenter, de préciser ses missions et ses attentes par rapport à la formation, Jérémie Clairotte est directement entré dans le vif du sujet. Alternant les apports théoriques, amenés de manière ludique par l'intermédiaire d'ateliers, et les travaux pratiques, le formateur a su garder l'attention des participants tout au long de la journée. Basée sur des discussions avec les stagiaires, la formation était interactive et dynamique. Les salariés d'Agri Ressources sont repartis satisfaits de leur journée. Ils ont également beaucoup apprécié cette occasion de se rencontrer et d'échanger au cours de la pause déjeuner. Organisée dans le cadre du plan de prévention que le groupement d'employeurs Agri Ressources 21 a signé avec la MSA de Bourgogne, cette intervention sera renouvelée en janvier prochain afin de permettre à l'ensemble des salariés permanents d'être formés sur cette thématique.

AGRI RESSOURCES 21

Service juridique emploi et paie



FDSEA 21

Un accompagnement personnalisé pour tous

La FDSEA 21 s'ancre dans une démarche globale d'accompagnement en participant de manière collective à la défense de la profession agricole et à la construction de notre agriculture de demain. Elle s'implique tous les jours afin de rendre un service adapté à ses adhérents et s'engage pour leur apporter des services et prestations de qualité.

Pour cela, la FDSEA 21 a mis en place un accompagnement personnalisé comprenant :
- Un service syndical impliqué à la défense des intérêts des adhérents
- Un service juridique emploi performant apportant :
- des conseils en droit du travail,
- des accompagnements RH,
- des prestations personnalisées dont fait partie notre service paie.

Le service paie de la FDSEA 21 **gère les bulletins** de paie des adhérents (établit le bulletin, vérifie l'exactitude des taux de cotisations appliqués, alerte sur les bonnes pratiques de déclarations) ainsi que **les charges sociales** (DSN, et assure le lien avec les services de la MSA).
Enfin, il s'assure de la bonne information transmise concernant les **entrées et sorties des salariés** des entreprises qui nous ont confié la gestion de leurs paies et gère les déclarations des accidents du travail et des maladies.
Les valeurs de **confidentialité** et de **rigueur** guident notre action.
Nous sommes attentifs à la mise à jour régulière du logiciel utilisé afin d'offrir un service de qualité à la hauteur des attentes de nos clients.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter la FDSEA 21 au 03 80 68 67 68.
Maud et Emilie sont à votre écoute pour répondre à vos questions.

Rencontre

Dégâts de gibier : il faut inventer autre chose

La FDSEA de la Nièvre a invité Sylvie Houspic, la préfète, à venir constater des dégâts de gibier, mais surtout à entendre l'exaspération croissante d'un monde agricole qui fait le constat que les solutions proposées, face à la prolifération des sangliers, ne sont pas suffisantes.



Au Gaec Rolin, qui accueillait la réunion, des photos de dégâts de gibier provenant de tout le département étaient présentées.

Il faisait un temps à ne pas mettre un sanglier dehors… si seulement ! Vendredi 20 décembre, la rencontre organisée par la FDSEA de la Nièvre avec la préfète du département, Sylvie Houspic, sur la thématique des dégâts de gibier, s'est tenue sous un ciel larmoyant.

Mais s'il suffisait d'une bonne averse pour que les sangliers arrêtent de ravager les champs, cela contenterait amplement un monde agricole aujourd'hui très tendu sur la question. De fait, en donnant rendez-vous à la représentante de l'État au Gaec de Julien et Noël Rolin, à Crux-la-Ville, près de Châtillon-en-Bazois, les représentants du syndicat agricole avaient conscience qu'ils ne lui faisaient pas découvrir un problème. La préfète avait déjà répondu présente sur un rendez-vous similaire, il y a un an. Malheureusement, depuis, la situation ne s'est pas améliorée, et il s'en faut de beaucoup.

«Dialogue de sourds»

D'une année sur l'autre, comme le rappelait Michel Loison, vice-président de la FDSEA 58 *«les déclarations de dégâts de gibier dans le département sont passées de 250 000 à 650 000 euros»*. Clairement, pour la profession, il n'est plus temps aujourd'hui de faire simplement constater un problème déjà ancien, mais de pousser les acteurs concernés à imaginer de nouvelles solutions. *«Depuis fin 2017, poursuit Michel Loison, nous alertons la fédération de la chasse. Même si des sangliers sont tirés, le fait est qu'il y en a toujours autant et les discussions avec les chasseurs tournent la plupart du temps au dialogue de sourds. Aujourd'hui, l'État doit prendre ses responsabilités : il faut détruire du sanglier !»* Les débats stériles autour de cette question, les agriculteurs n'en peuvent plus et n'en veulent plus.

À Crux-la-Ville, certains des participants à la réunion pointaient du doigt des battues administratives aux résultats dérisoires et les comparaient à d'autres, menées dans les Vosges ou l'Allier, aux cours desquelles plusieurs dizaines de ces animaux étaient tuées. *«Aujourd'hui*, précise Olivier Laporte, en charge du dossier chasse à la FDSEA 58, *beaucoup d'exploitants rencontrent des difficultés croissantes dans leurs semis de maïs ou de pois, régulièrement saccagées. Les agriculteurs n'ont pas la main sur la prolifération des sangliers, mais ils dépensent énormément de temps et d'énergie à réparer leurs dégâts. Quand, l'hiver, nous retirons nos vaches, c'est pour ne pas esquinter nos prairies, mais nous les retrouvons parfois dans des états lamentables à cause des sangliers. Au bout d'un moment, ce que nous disons c'est : peu importe les moyens, nous voulons des résultats…»* Et s'il n'y avait que les sangliers ! Sur son smartphone, Olivier Laporte montre les images, tournées une semaine auparavant, d'un impressionnant troupeau d'une centaine de cervidés galopant dans une pature…

Faire bouger les lignes

Attentive aux récriminations et témoignages des exploitants présents, la préfète Sylvie Houspic a prévenu qu'elle n'avait pas de baguette magique mais a encouragé les agriculteurs à signaler aux gendarmes, à chaque fois que cela est nécessaire, les comportements de chasseurs qui, par exemple, procéderaient à des agrainages excessifs. *«Cette affaire,* poursuivait-elle, *on ne pourra la traiter qu'en testant de nouvelles solutions, et tous ensemble. On doit aussi réfléchir à la problématique de l'agrainage»*. Ces nouvelles solutions, elles restent à définir, en bonne entente malgré tout avec les chasseurs, mais les agriculteurs veulent aussi faire bouger les lignes, en remettant en question, par exemple, la règle des 20 hectares[1].

Certains voudraient également revoir la définition du *«point noir»* définit dans les schémas cynégétiques et dont l'évolution est perçue comme trop favorable aux chasseurs. D'autres, encore, réclament une réadaptation de la grille d'indemnisation appliquée aux agriculteurs bio. La question des chasses commerciales est aussi très prégnante et, le 20 décembre, la présence d'un représentant d'une chasse de ce type permettait de comprendre le fossé existant avec des agriculteurs exaspérés. Non, décidément, il faudra plus qu'une bonne pluie pour stopper les dégâts de gibier…

Berty Robert

(1) Cette règle impose à tout propriétaire disposant d'une parcelle de moins de 20 hectares d'un seul tenant d'ouvrir le droit de chasse à des Associations communales de chasse agréées (ACCA) mais cette obligation ne tient plus pour les surfaces d'un seul tenant supérieures à 20 hectares. Sur ces surfaces, logiquement, les sangliers sont donc moins menacés et peuvent proliférer.



Les participants à la réunion sont allés constater des dégâts dans une parcelle voisine du Gaec Rolin, exploitée par Jacques Boussard.

«Certaines années, on a dû resemer trois fois !»

Au Gaec Rolin, Julien et Noël savent de quoi ils parlent, en matière de dégâts de gibier. Les deux frères exploitent 550 hectares en polyculture élevage, sur les communes de Crux-la-Ville, Bazolles et Vitry-Lâche. *«Les dégâts de gibier, confie Julien Rolin, on y est confrontés depuis longtemps. Certaines années, nous avons eu plus de 25 hectares affectés et il nous est arrivé de devoir resemer trois fois de suite certaines parcelles…»* Jacques Boussard est un autre agriculteur qui exploite 80 hectares près du Gaec Rolin. L'an dernier, les dégâts de gibier lui ont fait perdre 24 tonnes de foin.

Sylviculture

L'État aux côtés des acteurs de la filière bois

Rencontre du 18 décembre entre la préfète de la Nièvre, les élus du parc naturel régional du Morvan et les professionnels de la filière bois pour accompagner l'adaptation de la sylviculture morvandelle au changement climatique et aux attentes sociétales.



La transition sylvicole dans le territoire du Parc du Morvan est une nécessité pour la filière.

Le climat change et la société évolue. La forêt assure de nombreuses fonctions utiles à tous (stockage de carbone, préservation de la qualité de l'eau, paysage, etc.) et sa gestion doit s'adapter à ces nouvelles attentes légitimes. Elles sont le résultat d'une prise de conscience dont on ne peut que se féliciter. Mais ces évolutions sylvicoles doivent aussi tenir compte des enjeux économiques de la filière forêt-bois régionale, du nombre d'emplois qu'elle génère, de la richesse qu'elle produit.
Actuellement, l'attention se focalise sur la question des coupes rases. Si la sylviculture de demain y a moins recours, elles resteront indispensables lorsque le forestier se trouvera dans une impasse, notamment sanitaire, comme on l'observe actuellement suite aux attaques de scolytes sur épicéa. Et les coupes rases ne sont qu'une modalité de récolte. Elles ne représentent qu'un aspect d'une question plus fondamentale qui est celle de la gestion durable de la forêt à l'heure du changement climatique. Le renouvellement des peuplements en est un autre, et il est tout aussi stratégique.
L'État est pleinement conscient du poids de ces enjeux et souhaite s'engager, loin des postures et de toute langue de bois, dans la recherche de solutions réalistes en relation avec les élus régionaux et locaux, le parc naturel régional du Morvan, et les acteurs de la filière. Mais cela suppose en préalable l'établissement d'un dialogue constructif entre partenaires, hors de tout rapport de force.
Pour établir ce dialogue et encourager la transition sylvicole dans le territoire du Parc du Morvan, la préfète de la Nièvre a souhaité venir à la rencontre des élus du parc et des acteurs de la filière ce 18 décembre 2019, avec un double objectif :
- Montrer, à travers des témoignages d'acteurs de la filière forêt-bois qui utilisent la ressource forestière du Morvan, que les représentants de la filière ont bien conscience de la nécessité de faire évoluer la sylviculture, et qu'ils ont des pistes pour y parvenir.
- Expliquer le travail partenarial que l'État souhaite voir aboutir entre le parc naturel régional du Morvan et la filière forêt-bois, pour faciliter la mise en œuvre de ces évolutions. Ce travail partenarial est essentiel pour définir collégialement les zones sur lesquelles les efforts doivent être portés en priorité (zones les plus sensibles), et pour se doter de nouvelles mesures de gestion sylvicole adaptées (relevant de la recommandation et de l'obligation). En parallèle, l'État pourra expertiser la possibilité de redéfinir le seuil d'autorisation de coupe sur les zones qui auront fait l'objet d'un accord à l'issue de ce travail partenarial.
En termes de calendrier, il est nécessaire d'aller vite. Le travail de cartographie des zones les plus sensibles se tiendra en janvier et février 2020, avant de s'atteler à la définition de mesures de gestion sylvicole pour la fin du mois de juin 2020.
Le respect de ces échéances permettra d'intégrer dans le futur schéma régional de gestion sylvicole (SRGS) qui sera élaboré au second semestre 2020 par le centre régional de la propriété forestière (CRPF) les enjeux du territoire du Morvan relatifs au changement climatique et aux nouvelles attentes sociétales.

Préfecture de la Nièvre

Enseignement

Une journée d'échange pédagogique

Le Legta de Château-Chinon a organisé le 4 décembre dernier plusieurs actions pédagogiques pour différentes classes de l'établissement. Une première action a eu lieu sur le site de transformation des pisciculture du Morvan à Corency.
Les premières Bac pro aquacole ont accueilli leurs homologues du Lycée de la Mer et du Littoral situé à Bourcefranc-le-Chapus en Charente-Maritime. L'objectif était de présenter les installations de la pisciculture de Corency mais aussi de permettre aux élèves de ce lycée de s'exercer notamment à la reproduction de salmonidés. Ce partenariat entre les deux établissements existe depuis de nombreuses années et permet aux élèves de découvrir d'autres systèmes d'exploitation. Les élèves de première bac pro du Château-Chinon iront eux en mai pour découvrir le secteur de l'ostréiculture.
La deuxième action s'est déroulée en partenariat avec la MSA dont l'objectif était de sensibiliser les élèves du Lycée agricole de Château-Chinon, au comportement du cheval. Les élèves ont pu mettre en pratique les conseils de Pierre-Marie Joseph François, de la MSA directement sur l'exploitation équine de Noémie Bouchoux situé à Corency.



Dans le même temps, une formation sur le comportement du cheval était organisée avec la MSA sur l'exploitation de Noémie Bouchoux à Corency.



Les élèves du Lycée de la Mer et du Littoral de Bourcefranc-le-Chapus découvrent la reproduction de salmonidés.

Théophile Mercier

Communiqué

Fermeture exceptionnelle du service TéléPAC à destination des exploitants agricoles

En raison d'une maintenance informatique de sa plate-forme, les services TéléPAC seront fermés du vendredi 20 décembre 2019 à partir de 19 h. Une réouverture est annoncée à compter du lundi 6 janvier 2020 pour les télédéclarations animales.
La plate-forme Isis dédiée à l'instruction PAC en DDT sera également fermée, il ne sera donc pas possible d'obtenir des informations liées au traitement informatique des dossiers.
Pour toute information complémentaire, le bureau des aides de la direction départementale des territoires est joignable : au 03 86 71 52 24 (09 h – 11 h15 / 14 h - 16 h) ou par mail à l'adresse suivante : ddt-pac@nievre.gouv.fr

Préfecture



Élevage

« J'ai toujours eu la passion des chevaux »

Noémie Bouchoux est éleveuse équins sur le commune de Corancy. Après des études au lycée agricole de Château-Chinon, elle a souhaité revenir sur l'exploitation familiale. Rencontres.



Noémie Bouchoux sur son exploitation de Corency

C'est une passionnée d'équitation qui nous a ouvert les portes de son élevage. Noémie Bouchoux, 21 ans s'est installée il y a un an sur l'exploitation équine appelée « *Élevage de Chênefruit* » situé à Corancy. Après un bac professionnel au lycée agricole de Château-Chinon, puis un BPJEPS Activités équestres, elle a décidé de créer sa micro-entreprise afin de pouvoir enseigner et de revenir sur l'exploitation familiale. Avant son retour, la jeune femme a d'abord fait ses armes à l'écurie des Colchiques à Maux dirigée par Frédérique Labour. Aujourd'hui, son élevage est constitué de poneys Connemara, l'élevage produit un poulain par an. Elle propose aussi de la pension pour tout types de chevaux. Pour l'heure, elle bénéficie de l'aide de son père mais d'ici six ans, la jeune femme envisage de reprendre seule l'exploitation. En plus de l'élevage et de la pension, la jeune femme propose aussi des cours: « Ce sont des cours de tous niveaux. L'objectif est d'amener les élèves à progresser tout en se faisant plaisir à cheval et pourquoi pas, aller en compétition. Je sors en général sur le circuit jeunes chevaux, en épreuves amateur et en modèle et allure. J'ai pour le moment 15 licenciés. Je précise que je suis monitrice diplômée d'état du BPJEPS activités équestres » explique Noémie Bouchoux. Enfin, elle proposes du débourrage ainsi que du travail du jeune cheval. « *Dans mon approche, je cherche au plus possible de me rapprocher de l'éthologie (science des comportements des espèces animales dans leur milieu naturel) afin de limiter les manipulations à risque. Par ailleurs, mes chevaux sont élevés au pré et y restent le plus possible* » conclut Noémie Bouchoux.

Théophile Mercier

Contact : Noémie Bouchoux,
Tél. 06 73 04 02 23.
noemie.bouchoux@orange.fr
Facebook : Elevage De Chêne Fruit

Enseignement

Les BTS Acse en visite au Herd-Book Charolais

Le BTS ACSE de Château Chinon s'est rendu le mercredi 18 décembre au Herd-Book Charolais situé à Magny-Cours dans le cadre d'une formation. Retour sur cette journée.

Une journée enrichissante pour les élèves de BTS ACSE du lycée agricole de Château-Chinon. Ces derniers se sont rendus à la Ferme du Marault à l'invitation du Herd-Book Charolais. Une formation menée par Pauline Michot, ingénieure au HBC. Cette dernière est d'abord revenue le matin sur le fonctionnement de l'association. Elle a ensuite expliqué longuement le principe de la sélection génétique et du livre généalogique. Dans l'après-midi, les élèves se sont exercés au pointage sur deux bêtes de la station d'évaluation préalablement choisies par Pauline Michot. Une application pratique de leur futur métier d'éleveurs. Ces grilles de pointage seront comparées par les techniciens de la station pour une restitution probablement à la rentrée. L'objectif de cette journée était d'apporter aux élevés des connaissances technique et économique sur la sélection génétique. L'échange avec Pauline Michot leur a permis également de repartir avec des clefs de compréhension dans la perspective de leur projet d'installation. La prochaine journée pédagogique de ses étudiants se déroulera au à la Sicafome, de Moulins-Engilbert mais la date reste encore à définir.



Pauline Michot, ingénieure au HBC apporte ses conseils pour bien pointer les animaux.



Les dix élèves du BTS ACSE de Château-Chinon posent devant le siège du HBC à la ferme du Marault à Magny-Cours.

Théophile Mercier

Élevage

«Je veux une exploitation à taille humaine»

Corentin Albert est un jeune polycteur éleveur installé depuis huit mois à Saint-Parize-le-Chatel. Nous l'avons rencontré au moment où débutent ses premiers vêlages.



Corentin Albert installé depuis mars souhaite mixer ses deux ateliers bovins et ovins pour gagner en rentabilité.

«*Je suis encore en période de réflexion*» Corentin Albert, 22 ans, découvre pas à pas son nouveau métier d'éleveurs. Le jeune agriculteur a repris en mars dernier une exploitation de 110 hectares et deux ateliers : un en bovin de 70 vêlages et un atelier mouton de 15 bêtes. «*Être éleveur a toujours été mon objectif, c'est pour moi une satisfaction de pouvoir s'occuper de mes bêtes et c'est plus enrichissant que d'être salarié* » explique le jeune éleveur. Ce dernier reste prudent et ne cherche pas l'agrandissement à tout prix, il s'en explique : «*Il est vrai que mon cheptel peut prêter à sourire, mais je considère qu'il est plus efficace lorsque l'on est seul d'avoir un petit cheptel. Pour les terres c'est la même chose, si je m'agrandis, il faut que les parcelles soient à proximité de l'exploitation, 5 à 10 km maximum. De toute manière, au moment de mon installation, je n'avais pas la possibilité´ de m'agrandir, la question ne s'est donc pas posée*» explique-t-il. S'il ne peut pas s'agrandir, le jeune homme peut néanmoins s'appuyer sur des terres à fort rendement. «*Cette année pour la première campagne de foin, j'ai pu réaliser 6 t/ha. Les résultats en céréales sont aussi satisfaisants avec une moyenne de 55 q/ha*» détaille-t-il. Sa rotation inclut de l'orge d'hiver, de l'épeautre et de la luzerne pour la consommation de ses bêtes et le reste (orge de printemps et blé) est vendu. «*Je fais aussi du méteil en association avec du ray-grass pour diminuer le travail du sol, diminuer les concentrés et maîtriser les coupes de ration*».

«Un changement système de vêlage en vue»

Au moment de son installation, Corentin Albert a hérité d'un système de vêlage de printemps qui ne répond pas à ses attentes : «*L'idée est de passer en vêlage précoce c'est-à-dire de début décembre jusqu'à fin février. L'objectif est de faire des broutards de bonne heure pour essayer de les vendre en août. Ce changement me permettrait de rationaliser le temps de travail et de ne pas traîner des vêlages jusqu'en avril alors qu'à cette période les bêtes doivent être au pré. Cette nouvelle stratégie va s'accompagner d'une mise à la reproduction de jeune bête et d'un travail de sélection important en élimant les bêtes vêlant tardivement* » détaille-t-il. Dans un souci d'économie de temps et de temps de travail, l'éleveur a opté pour la monte 100 % naturelle. 35 jours après le retrait de la vache au taureau, toutes les vaches sont échographiées. En termes de ration, Corentin Albert donne le matin 2 kg de farine de céréales par vaches et complémente avec un correcteur azoté.

Une fois cette ration terminée, il donne à manger 7 kg de foin par vache. Le soir, il prévoit environ 1 kg de paille d'orge et 8 kg d'enrubannage. Côté vêlage, ce dernier attache de l'importance à ne pas brusquer les vaches : « *Je préfère les laisser faire toutes seules en surveillant à la caméra ou en jetant un œil dans les box. Plus vous essayez de tirer sur le veau, plus vous risquez d'avoir des problèmes* » explique le jeune agriculteur.

«Objectif : mixer les deux ateliers»

Pour les prochaines années, Corentin Albert envisage de se lancer dans la sélection génétique pour son atelier bovin, c'est pour lui une véritable passion : « *C'est une vraie satisfaction de pouvoir faire des bêtes les plus performantes possible. Mais je vais veiller à ce que la sélection ne devienne pas un calvaire économique, il faut être prudent. Je vais devoir acheter une ou deux vaches inscrites. Mais je me suis d'ores et déjà rapproché du Herd-Book Charolais. Ce que je recherche ce sont des animaux mixtes qui associent une bonne carcasse avec une finesse de viande. Pour ce qui est des taureaux, l'objectif est de trouver ceux qui ont des gènes en facilité de naissance, notamment sur la génisse, je veux limiter à tout prix les frais de vétérinaire* » détail l'éleveur.
Son idée serait d'augmenter également le nombre de mouton de race Texel pour gagner en rentabilité. L'investissement en mouton étant moindre, il voudrait s'en servir pour rentrer plus rapidement de la trésorerie. Enfin pour les cultures, le polyculteur pense emblaver d'avantage de culture de printemps pour faire plus de stock et anticiper les aléas climatiques comme cette année. Mais pour l'heure, l'urgence est de gérer la vague des vêlages qui devrait arriver d'ici quelques jours.



« Groseille » a donné naissance il y a quelques jours à « Royal Gala »

THÉOPHILE MERCIER

Irrigation

L'Assemblée de l'Admien approche

L'Association pour le Développement et la Maîtrise de l'Irrigation dans les Exploitations de la Nièvre organise à partir de 08 h 30 son assemblée générale le lundi 13 janvier au restaurant « *La Ferme Intention* » à Gimouille. Il s'agit de la toute première AG pour le nouveau président François Dulong. Ce dernier commencera les travaux par la présentation des comptes de l'association et quelques points d'actualité. Guillaume Benalli, de l'entreprise ECG Consulting viendra ensuite présenter la manière avec laquelle les adhérents peuvent maîtriser leurs coûts d'électricité. La réunion se poursuivra par la suite par l'intervention de Nicolas Hardouin, directeur de la DDT. Ce dernier reviendra sur la réglementation en matière de prélèvements d'eau.
Enfin, la dernière intervention sera celle de Nicolas Crotet, d'Agriservice. Il présentera les différentes manières de protéger son forages des crues. Un temps d'échange de questions, réponses sera organisé en fin de travaux. Repas le midi sur place sur réservation.
Contact : Joselyne Belmonte. Tél. 03 86 93 40 00



Innov'action

Tout savoir pour se lancer en lait bio

Mercredi 18 décembre, dans le cadre des journées Innov'action organisées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne, en partenariat avec Alysé, a eu lieu une matinée pour informer les éleveurs des réglementations à suivre pour se lancer en production de lait biologique, au Gaec Rozan à Saint-Privé.



Jocelyn et Marylise Monjot du Gaec Rozan ont témoigné de leur expérience en lait bio devant les éleveurs intéressés

Pour se lancer en production de lait biologique, des démarches importantes sont nécessaires. Le mercredi 18 décembre a eu lieu une matinée d'information sur les procédés à suivre, au Gaec Rozan, à Saint-Privé (lieu-dit Les Minards), dans le cadre des journées Innov'action. « *L'objectif de cette journée est de montrer un mouvement positif vers le bio, avec des témoignages de plusieurs éleveurs qui sont en productions de lait bio et qui peuvent répondre aux questions d'autres éleveurs intéressés* », indique Jérôme Laviron, responsable du pôle viande à Alysé et en charge du territoire Yonne. « *Il y a des demandes de plus en plus fortes de la part des consommateurs pour le lait bio. La production augmente tous les ans. Et la consommation aussi* ». Les intervenants présents ont montré à quoi on s'engage en se convertissant au lait bio. « *Il y a toute une partie réglementaire avec une certification à avoir et un cahier des charges à respecter* », poursuit Jérôme Laviron.

Alors quelles sont ces réglementations ? « *Il y a un cheminement, tout ce que l'on doit donner aux animaux doit être bio* », répond Jean-Pierre Quantin, éleveur à Saint-Privé (Earl Quantin) et référent Biolait pour l'Yonne. « *Il faut d'abord demander un certificat bio au producteur qui nous vend la nourriture avant de l'acheter. Ensuite, on peut demander nous-même une certification bio pour notre lait* ».

L'importance de l'autonomie alimentaire

Et comment fait-on du lait bio ? « *Il faut déjà accepter de ne plus utiliser d'antibiotique, il faut être capable de gérer le fumier et le lisier pour être en totale autonomie* », explique Jocelyn Monjot du Gaec Rozan. Car l'autonomie alimentaire est importante au vu des prix du concentré bio qui est deux fois plus cher que le concentré conventionnel. « *Augmenter l'autonomie alimentaire passe souvent par plus de pâturage, une meilleure gestion de l'herbe, éventuellement moins voire pas de maïs* », ajoute Jérôme Laviron. La gestion de l'herbe est si importante que Jean-Pierre Quantin a entièrement basé son système dessus. « *Je ne fais plus de cultures depuis deux ans, j'achète des céréales bios aux producteurs voisins* », confie-t-il.

Il est également possible de faire du lait bio et du lait conventionnel sur la même exploitation, comme le fait le Gaec Rozan. « *On a 100 vaches laitières en bio et 300 chèvres en conventionnel. Mais elles ont toutes le même fourrage qui est bio. Par contre, le concentré pour les chèvres est conventionnel* ». Pour faire les deux types de production, une seule contrainte : l'interdiction d'avoir des OGM sur l'exploitation. À noter qu'en bio, les animaux doivent obligatoirement avoir un accès à l'extérieur.

L'aspect économique a également été abordé lors de cette matinée par Jérôme Laviron. « *Le but est aussi d'informer que le passage en bio ne résout pas tous les problèmes. Car oui le prix du lait est plus cher à la vente, mais les coûts de production aussi* ». De quoi renseigner un peu plus les éleveurs intéressés par une conversion dans les mois ou années à venir.

CHRISTOPHER LEVÉ

Union Charolais Croissance

Des ventes de reproducteurs à Charmoy

Comme chaque année à la station de Charmoy (89), quatre ventes de reproducteurs sont organisées par le programme Union Charolais Croissance (UCC) et le centre d'élevage Cialyn sur les mois de janvier et février.

Le millésime de cette année comprend 192 jeunes reproducteurs qui ont été évalués. Environ 160 seront mis à la vente dont 41 taureaux pour le centre d'élevage Cialyn, les autres étant des UCC.

Concernant l'UCC, les pères à taureaux utilisés pour cette série sont : Gagnant (taureau à génisse mixte viande avec beaucoup de croissance), Fronsac (morphologie et qualités maternelles), Giono (croissance et originalité de pedigree), Gaston (taureau à génisse et croissance), Guetta (croissance et qualités maternelles), Jubilo P (taureau sans corne avec du lait), et Lucciano P (croissance et viande).

Tous ces reproducteurs ont intégré la station de Charmoy le 8 août 2019. La croissance mesurée pendant cette phase de contrôle a été de 1 620 g/j et l'index IMOCR final obtenu pour cette série est de 106. Ces résultats ont conduit à la sélection de jeunes mâles Charolais selon différents critères : des profils morphologiques variés (viande, élevage et mixte), le gène Sans Corne, la facilité de naissance, les qualités maternelles (Avel, Alait), le potentiel de croissance.

Les dates à retenir

Vente station de Charmoy (89) :
- Vente UCC Bande A1 : mercredi 8 janvier
- Vente UCC Bande A2 : mercredi 15 janvier
- Vente CEL : mercredi 29 janvier
- Vente UCC Bande A3 : mercredi 5 février
Vente station de Montrond-lès-Bains (42)
- Vente UCC Bande D : mercredi 22 janvier
Vente station de Créancey (21)
- Vente UCC Bande C : mercredi 19 février

Des portes ouvertes le 3 janvier

Vous aurez la possibilité d'observer tous ces reproducteurs lors des traditionnelles portes ouvertes le vendredi 3 janvier 2020 à partir de 10 heures : parmi tous ces reproducteurs, vous aurez le choix entre de nombreux fils de Giono associant des grosses morphologies et d'excellentes qualités de race, des fils de Fronsac avec de très bonnes qualités d'élevage, des taureaux utilisables sur génisses avec des profils variés, diverses origines sans corne… La saison démarrera avec les deux premières ventes UCC les mercredis 08 et 15 janvier 2020, où environ 90 taureaux seront présentés.

Ensuite, place à la vente UCC de Montrond-les-Bains (42) le 22 janvier 2020 avec une porte ouverte le vendredi 17 janvier : 47 taureaux ont été évalués et 38 seront mis en vente. Huit des jeunes taureaux présentés sont notamment porteurs du gène Sans Corne dont un homozygote. Parmi cette sélection, Oceanic, un fils de Giono sur Viviers, né au Gaec des Collines (42) présente une morphologie très intéressante alliant de belles masses musculaires, de bons aplombs et une évaluation génomique de haute valeur (IVMAT de 133).



Omar, fils de Lucciano P, fait partie des reproducteurs présents aux ventes aux enchères

Les éleveurs à la recherche de leurs futurs reproducteurs pourront se rendre aux différentes stations d'évaluation les jours de vente à partir de 10 heures. Les catalogues de vente présentant les taureaux, leurs origines, leurs performances et leurs indexations sont disponibles sur notre site Internet : www.charolaiscroissance.fr. Vous pouvez également suivre notre actualité en vous abonnant à la page Facebook : Union Charolais Croissance.

COMMUNIQUÉ UCC

Coopérative

Zoom sur l'année de 110 Bourgogne

Le 6 décembre, lors de son assemblée générale à Auxerrexpo, 110 Bourgogne est revenue sur l'année écoulée. L'activité collecte, les semences, l'activité approvisionnement, ou encore la commercialisation ont été passés en revue, devant les adhérents de la coopérative.



Jean-Marc Krebs, directeur général du groupe 110 Bourgogne a animé l'assemblée générale.

«Un déficit en pluie de 180 à 200 millimètres par rapport à la moyenne des 23 dernières années a marqué le début de la campagne 2018-2019. La pluie est revenue fin octobre et a laissé place à un hiver doux et plutôt sec. L'hiver et le printemps ont été marqués par un rayonnement élevé avec un épisode gélif mi-avril et une fin de printemps sèche», retrace Jean-Marc Krebs, directeur général du groupe 110 Bourgogne. *«Conséquence directe de cette sécheresse, les colzas n'ont pas levé à l'automne, réduisant ainsi drastiquement les surfaces de cette espèce»*.
En compensation de cette baisse, la surface de pois, elle, est en augmentation, comme les cultures de printemps, l'orge et le tournesol notamment. *«La récolte 2019, très hétérogène en colza, se révèle correcte en pois d'hiver et de printemps, en tournesol et en orge d'hiver. Le blé est plutôt sur un bon cru avec des protéines et un PS corrects»*, poursuit-il.
Au niveau de la collecte, 110 Bourgogne a collecté 463 400 tonnes de productions, dont 700 tonnes de productions biologiques sur l'exercice 2018-2019. *«En 10 ans, le nombre d'exploitations bios a été multiplié par trois dans l'Yonne, ce qui représente 8 % des surfaces agricoles du département, soit 36 421 ha»*.

902 000 tonnes de production commercialisées

Quant aux semences ? *«La campagne des semences R2018 est en augmentation de 7 970 quintaux, soit une hausse de 19 % par rapport à l'année précédente»*, explique Jean-Marc Krebs.

Plusieurs facteurs sont à l'origine de ce phénomène : des conditions climatiques difficiles avec une pluviométrie presque nulle jusqu'à novembre (conduisant les exploitants à modifier leur assolement), des PMG en blé et en orge de printemps élevés, et des conditions de semis favorables jusqu'au début de l'hiver et sur le mois de février. *«La livraison directe de semences en ferme continue de se développer considérablement. La coopérative a ainsi adapté sa logistique et les commandes préparées à la station de semences sont plus importantes»*. 677 ha de semences ont été mis en terre à l'automne 2018 pour les semis d'automne 2019 et 270 ha ont été mis en terre au printemps 2019 pour les semis de printemps 2020. Il y a eu également 42 290 quintaux de semences produites.
Le transport, les investissements l'action RSE ou encore l'agro-développement ont été abordés, comme l'activité de 110 Vigne, Nati Vert et de Soréal.
Au niveau de la commercialisation, 902 000 tonnes ont été commercialisées par Seine Yonne (l'union des coopératives dont Ynovae et 110 Bourgogne).

CHRISTOPHER LEVÉ

Christophe Barbier ponctue l'assemblée générale

À l'occasion de l'assemblée générale de 110 Bourgogne, le journaliste éditorialiste à l'Express et BFM TV, Christophe Barbier, spécialiste en agriculture, économie, politique et Europe, a répondu présent à l'invitation. L'homme à l'écharpe rouge a pris le temps de parler de l'agriculture française, européenne et mondiale. Il a également évoqué l'histoire de l'agriculture française et sa vision de l'agriculture dans son ensemble pour les années à venir.



En bref

De bons produits pour dignement finir l'année

À quelques jours du nouvel an, il est temps de faire des provisions afin de changer d'année dans les meilleures conditions possible. Car nouvelle année rime avec fête et forcément, nos estomacs aussi ont le droit de se faire plaisir.
Le jeudi 19 décembre, une dizaine de producteurs étaient présents au marché de Noël *«Bienvenue à la ferme»*, à la Chambre d'agriculture de l'Yonne. Quelques bières artisanales (blanches, ambrées ou blondes) pour l'apéritif, que propose Anthony Rapin de la Ferme des Grenouillettes à Saint-Privé, sont parfaites pour débuter la soirée. Et si on mettait le pain d'épices à l'honneur pour continuer ? *«Quelques toasts au foie gras ou avec du chèvre, c'est l'idéal pour les fêtes»*, indique Damien Dumant de Caprices d'abeille, à Champigny. Des tartines de chèvre déclinaison quatre saisons de Claire Genet complètent l'entrée : aneth et saumon fumé pour l'hiver, échalote et fines herbes pour le printemps, tomates séchées et olives pour l'été, et raisins et noix pour l'automne. Quant au plat ? De l'agneau de Sébastien Dubois à Charny semble parfait pour un repas de nouvel an, *«avec une cuisson lente en basse température pour une viande tendre»*, conseille-t-il. Accompagné de quelques pommes de terre pour changer des traditionnels flageolets. Sans oublier les vins de Bourgogne du domaine Thibaut, à Quenne, pour sublimer le dîner. Pour ceux qui n'ont pas encore eu assez de fromage, un crottin de chèvre avec un peu de salade se marie bien au repas. Et en dessert ? Une bûche glacée (vanille - caramel par exemple) ne ferait pas tâche, ce n'est pas Coralie Fouquet de l'amour est dans le lait qui dira le contraire.


Anthony Rapin, de la Ferme des Grenouillettes (Saint-Privé) propose de la bière artisanale, idéale pour l'apéritif du jour de l'an.

CHRISTOPHER LEVÉ

UNION CHAROLAIS CROISSANCE
SICAREV COOP ÉLEVEUR DE DEMAIN
CENTRE D'ELEVAGE CIALYN
Station d'évaluation CHARMOY (89)
VENTES AUX ENCHÈRES REPRODUCTEURS CHAROLAIS
8 & 15 Janvier 2020
Autres ventes :
• 22 janvier à Montrond-les-Bains (42)
• 29 janvier et 5 février à Charmoy (89)
• 19 février à Créancey (21)

INFORMATIONS ET CATALOGUES
www.charolaiscroissance.fr
• Émilien Desmaizières
06 86 27 58 94
• Bruno Elmanowsky
06 09 82 85 46 / b.elmanowsky@cecna.fr
PORTES OUVERTES
03 janvier 2020
à Charmoy
à partir de 10h00

Avallonnais

Rencontre technique, courtoise et à haut niveau

Analyse, stratégie, vision, c'était l'exercice de Cécile Rackette, la sous-préfète d'Avallon lors des deux visites d'exploitations dans l'Avallonnais, ce mercredi 18 décembre. Entre cas pratiques et réalités concrètes, la sous-préfète a montré sa maîtrise de l'administration pour contribuer à des solutions pour une agriculture icaunaise confrontée à des politiques publiques quelquefois bien théoriques.



Continuité de l'État oblige, alors que nous saluons l'action du Préfet de l'Yonne, Patrice Latron, à quelques jours de son départ du département, les services de l'État maintiennent un contact continu avec le syndicalisme agricole majoritaire et avec leur terrain. La sous-préfète d'Avallon Cécile Rackette avait souhaité rencontrer la FDSEA afin d'approfondir les problématiques agricoles de son arrondissement.

Sanglier… encore et encore

C'est isolé entre deux massifs forestiers à trop forte densité de sangliers que Loïc Dochy accueille la sous-préfète et les présidents de la Chambre d'agriculture de l'Yonne et de la FDSEA 89 dans ce matin brumeux. Si personne n'a croisé de sanglier à cette heure de la matinée, le paysage n'est pas exsangue des cicatrices laissées par les suidés dans les parcelles alentour. Ici les dégâts de gibier atteignent un paroxysme et depuis cinq ans la facture annuelle s'alourdit et a été multipliée par quatre.

Pour le président de la FDSEA, le constat est limpide : les seuils de population sont aujourd'hui bien trop hauts et il faut passer d'un prélèvement de chasse à de la destruction dans les secteurs à forts dégâts. Il faut donc changer d'approche et la FDSEA attend de l'État qu'il permette aux agriculteurs de réguler bien au-delà du plan de chasse actuel.

La sous-préfète acquiesce, *«il faut diminuer les populations, nous en avons encore la possibilité»*. Toutefois la couverture des montants des dégâts de gibier est un enjeu essentiel pour la fédération des chasseurs qui doit trouver de nouvelles règles de gestion et de financement d'un loisir qui est en train, des mots même de certains chasseurs, de devenir une corvée.

Chez les éleveurs, le loup montre son nez

En début d'après-midi c'est chez Frédéric Fernandes, éleveurs aux portes d'Avallon en vente directe, que les adhérents de la FDSEA 89 et des Jeunes agriculteurs de l'Yonne se sont retrouvés pour des échanges plus orientés sur les différents types d'élevages en Avallonais.

Ici aussi, il est question de politique agricole et de mondialisation. Éleveurs et agriculteurs sont soumis aux cours mondiaux. Les surenchères de normes plombent l'agriculture française qui perd chaque jour des parts de marché à l'export et de plus en plus en marché intérieur.

Selon le président de la Chambre d'Agriculture, l'État doit cesser de surenchérir sur la politique européenne pour chercher au moins un équilibre européen au niveau des contraintes. Arnaud Delestre sollicite de l'État une pause dans les réformes. La problématique de la gestion de l'eau a longuement été abordée. Un retour aux sources est nécessaire pour les éleveurs qui entretenaient les cours d'eau avec un certain bon sens, mais les embâcles se multiplient, les inondations des prairies aussi et que se passera-t-il lorsque celles-ci céderont sous le poids de l'eau.

Un rendez-vous est de nouveau pris avec la sous-préfète d'Avallon pour faire un point régulier sur les dossiers.

Philippe Loussot,
directeur de la FDSEA de l'Yonne

Formation

Donner un «*second souffle à sa vie*»

La FDSEA de l'Yonne propose un nouveau cycle de formation pour le bien-être paysan. La formation débutera en janvier, une occasion pour prendre du recul et affronter plus sereinement les difficultés que chacun peut traverser actuellement.

«*J'ai fait une formation pour me sentir mieux*». Si dans certains milieux professionnels ce type de phrase peut ne pas choquer, en agriculture cela reste encore un peu tabou. Pourtant 20 agriculteurs ont déjà pu se former grâce aux 2 précédentes sessions proposées par la FDSEA de l'Yonne.

Malheureusement, aujourd'hui encore, la situation actuelle est complexe pour de nombreux agriculteurs : sécheresse, cours en berne, charges… difficile de piloter son exploitation quand on n'a pas les idées claires. Difficiles aussi de prendre les bonnes décisions quand on ne dort pas bien, ou que l'on s'angoisse. Comment garder la tête froide dans un climat anxiogène ? Comment garder la passion du métier quand le revenu ne suit pas ?

Prendre du recul pour y voir plus clair

La première chose à prendre en compte est que *«quand le bonhomme ne va pas bien, pour la ferme c'est pareil»*. Ces mots résonnent encore dans la tête des premiers stagiaires qui regardent aujourd'hui en arrière. *«J'avoue que si je n'avais pas fait bien dans ces bottes cet automne aurait été encore plus compliqué nous confie»* Paul*, *«bien sûr que la situation me pèse, mais j'arrive à laisser les soucis de côté, à ménager ma famille et à garder la tête froide»*.

Dès le 16 janvier, un nouveau cycle de formation commence avec Catherine Boiteux qui propose depuis une quinzaine d'années la formation *«donner un second souffle à sa vie»*. Ancienne conseillère du réseau Chambre d'Agriculture, elle a été confrontée très tôt aux difficultés du monde agricole et a décidé de se former pour accompagner les agriculteurs.

Marianne Ranque,
animatrice à la FDSEA 89

Témoignage d'Étienne qui a suivi la formation en Haute-Marne

«Cela m'a apporté du temps, du temps pour prendre du recul. Grâce à l'importance de la confiance et la confidentialité du groupe, comme une sorte de cocon, j'ai pu verbaliser mes doutes. Les différents exercices proposés facilitent la prise de parole. Le tempo : trois fois 2 jours avec quelques semaines entre chaque rencontre qui permet de maturer. La chronologie est progressive : 1/Qui je suis ? 2/Quels sont les rêves ? 3/ Comment vivre mes rêves en étant qui je suis ? Ce sont des questions essentielles et qui mises bout à bout donnent du sens. C'était adapté pour moi. Se confier à des gens que je ne connaissais pas, et faire l'expérience de la confiance en groupe, permet de dire et d'obtenir en retour. C'était une sorte d'aller et retour entre ce que je pensais et ce que le groupe me renvoyait avec bienveillance. Le groupe agit comme un miroir en ajoutant une autre façon de voir les choses».

La formation proposée par la FDSEA 89 se tiendra à Auxerre sur six journées les 16 et 17 janvier, 17 et 18 février pour se terminer les 3 et 4 mars. 8 places sont disponibles et la formation est gratuite pour les ressortissants Vivéa.

Pour les gens qui auraient des difficultés à se libérer sur 6 journées, la FDSEA travaille à une prise en charge du service de remplacement. Il est donc important si vous êtes concernés de contacter la FDSEA.

Si vous avez envie de suivre la formation, ou d'avoir plus de renseignements, vous pouvez nous appeler au 03 86 49 48 10.

FDSEA Service emploi (3/6)

Les fruits d'un long travail pour la FDSEA 89, AVE 89 et l'Anefa

L'année se termine et il est temps de faire un bilan de l'emploi avec la FDSEA 89, AVE 89 et l'Anefa. En 2019, une centaine de contrats ont été faits pour AVE 89. Le fruit d'un travail commun avec notamment des présences lors de forums des métiers ou de permanences à Pôle emploi.



Émeline Boutet, chargée de développement d'AVE 89 était présente lors du forum des métiers à Avallon, le 12 décembre dernier.

À l'aube d'une nouvelle année, la FDSEA 89, AVE 89 et l'Anefa font le bilan de l'emploi de l'année 2019. Et l'année a été active pour les animatrices des trois structures : onze forums, dont le dernier à Avallon le 12 décembre, et trois permanences à Pôle emploi. Du temps passé à rencontrer des demandeurs d'emploi afin de trouver des personnes intéressées pour intégrer des formations, que propose le CFPPA d'Auxerre La Brosse, ou à placer dans des exploitations.

«*Le but de la présence sur les forums et les permanences à Pôle emploi, c'est de faire connaître les métiers de l'agriculture et de la viticulture, ainsi que leurs besoins, auprès des demandeurs d'emploi et des prescripteurs. Car ce sont des domaines d'activité où il y a de véritables besoins*», indique France Lahutte, animatrice Anefa. «*L'objectif est également de chasser les idées reçues sur ces métiers. Ce sont des métiers qui demandent de la technique (d'où les formations proposées toute l'année au CFPPA d'Auxerre La Brosse)* ». Parmi les gros rendez-vous de l'année, le forum #VersUnMetier de Pôle emploi a très bien fonctionné. « *On a investi le hall de Pôle emploi avec du matériel : il y a eu un enjambeur, des pieds de vigne, le matériel viticole. Le dernier que l'on a fait, il y a eu 170 demandeurs d'emploi qui ont circulé et 15 professionnels* », continue France Lahutte.

Du travail toute l'année

Durant les vendanges, AVE 89 et l'Anefa ont recruté 150 personnes, dont une soixantaine de réfugiés statutaires, qu'ils ont placée dans des domaines en recherche de personnel.

Aussi, sur les 29 réfugiés non-statutaires du centre de la Croix Rouge de Jaulges, 17 dossiers ont obtenu une autorisation de la Direccte pour faire les vendanges. Une collaboration entre l'Anefa, AVE 89 et les centres d'accueil des migrants qui sera reconduite pour la prochaine période des vendanges, malgré le problème de la mobilité. « *C'est notre plus gros problème. La mobilité est cruciale pour nous afin de placer des travailleurs* », explique Claire Toussaint, animatrice d'AVE 89. Des solutions sont espérées, comme la mise en place de transports temporaires, par exemple, ce qui permettrait d'avoir encore plus de salariés à placer durant cette période où les domaines viticoles sont toujours demandeurs.

Du travail dans le monde de l'agriculture et de la viticulture, il y en a toute l'année, pas seulement durant les vendanges. « *Pour cette nouvelle année, on souhaite faire encore mieux et trouver des personnes sur des postes qui demandent de la qualification comme le métier de tractoriste* », reprend France Lahutte. Le travail des animatrices a porté ses fruits. La formation taille de la vigne proposée par le CFPPA d'Auxerre La Brosse a notamment été complète, avec quatorze stagiaires recrutés. Autant de monde qui pourra par la suite intégrer des domaines sous forme de CDD voire de CDI.

CHRISTOPHER LEVÉ

L'observatoire départemental de l'agribashing installé

Dans un communiqué datant du 20 décembre, la Préfecture de l'Yonne indique que l'observatoire de l'agribashing a été installé dans l'Yonne le jeudi 19 décembre. « *La multiplication des actes d'incivilités envers les activités agricoles d'élevage et de vente de produits issus de ce secteur, appelés agribashing a conduit le ministère de l'agriculture à demander la mise en place dans chaque département d'un observatoire départemental de l'agribashing* ». L'observatoire doit permettre « *de disposer d'un état des lieux exhaustif des problématiques de sécurité rencontrées par les agriculteurs et d'élaborer des solutions communes, efficaces et concertées* ». L'action s'articule autour de trois volets : la prévention avec les forces de police et de gendarmerie (des actions de prévention vont être mises en œuvre afin de mieux protéger les exploitations agricoles et de prévenir les actes de délinquance et de malveillance), un plan de communication va être élaboré en lien avec les acteurs du monde agricole afin de mieux faire comprendre les pratiques et le quotidien des agriculteurs, et un volet judiciaire pourra être abordé en cas d'infractions relevées en lien avec les procureurs de la République compétents. Pour information, l'agribashing se traduit parfois « *par la diffusion de lettres anonymes adressées à des agriculteurs. Il est rappelé que l'envoi de lettres anonymes, qui peuvent constituer des procédés de menace, de harcèlement, de dénonciation calomnieuse et de diffamation, est puni, au titre du Code pénal (selon les circonstances : amendes qui peuvent s'élever à plusieurs dizaines de milliers d'euros, voire peines d'emprisonnement)* ».

Juridique

Le travail des jours fériés

La règle de principe est le chômage des jours fériés. Celui-ci ne doit pas entrainer de perte de salaire pour les salariés qui justifient de trois mois d'ancienneté dans l'entreprise. Pour les salariés mensualisés, cela n'a donc aucune incidence sur leur salaire. Pour les salariés saisonniers, si leur ancienneté cumulée dans l'entreprise est d'au moins trois mois, ils doivent être intégralement rémunérés. Durant la période des fêtes de fin d'années, la nécessité d'une activité continue pour certaines exploitations les oblige à avoir recours au travail des jours fériés. Certains salariés vont donc être amenés à travailler le jour de Noël et le premier janvier. La convention collective des exploitations et entreprises agricoles de l'Yonne (ainsi que de Côte-d'Or et de Nièvre) prévoit que les heures de travail effectuées les jours fériés fassent l'objet d'une majoration de salaire. Lorsque le travail des jours fériés fait partie de l'activité normale de l'entreprise, les heures ainsi effectuées sont majorées de 25 %. Lorsqu'un jour férié est exceptionnellement travaillé, les heures sont majorées de 50 %. LAETITIA CLERC, JURISTE DE LA FDSEA 89



▸ Agenda

03, 08, 15, 29/01 et 05/02
Ventes aux enchères 2020

Les 3, 8, 15 et 29 janvier ainsi que le 5 février auront lieu des ventes aux enchères à Charmoy, organisées par l'Union Charolais Croissance. Plus de 200 reproducteurs ont été sélectionnés pour les six ventes. Pour plus d'informations, contacter Bruno Elmanowsky au 06.09.82.85.46.

14/01
Rencontre agricole et technique

Le mardi 14 janvier a lie une rencontre agricole et technique, de 10 heures à 16 heures à Vérigny (hameau de Toucy), sur la thématique « des arbres pour mes vaches ; remettre en action mes trognes : pourquoi ? comment ? ». Une démonstration d'élagage et des échanges techniques avec des éleveurs sont au programme.

18/01
34e concours des vins de Chablis

Le samedi 18 janvier a lieu le 34e concours des vins de Chablis, à 9 h 30, au BIVB Chablis (1, rue de Chichée). Petit Chablis 2018, Chablis 2018, Chablis Premier Cru 2018, Chablis Grand Cru 2017 seront jugés. Le concours sera présidé par Gaëtan Bouvier, meilleur sommelier de France en 2016, chef sommelier du restaurant Saisons de l'Institut Paul Bocuse à Lyon.

18/01
Forum des métiers à Auxerre

Un forum des métiers, organisé par la MFR de Bourgogne-Franche-Comté Ouest, a lieu le samedi 18 janvier, au Bâtiment le 89 (16-18 boulevard de la Marne, à Auxerre), de 9 h 30 à 16 h 30. Une journée organisée sous forme d'animations professionnelles pour permettre aux jeunes en phase d'orientation d'assister à des démonstrations concrètes, d'échanger avec les professionnels et des jeunes motivés, ainsi que de vérifier un projet de formation, où les filières des branches agricoles et viticoles seront représentées.

▸ Formations

Formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne : Le détail des formations est disponible sur yonne.chambagri.fr ou au 03.86.94.28.48.

Comment fertiliser mes vignes pour atteindre mes objectifs ?

Le 13 janvier 2020. Contact : Guillaume Morvan au 03.86.94.28.90.

Apprendre à mieux communiquer sur son métier.

Le 14 janvier et 11 février 2020. Contact : Alexia Boulmeau au 03.86.94.82.93.

Guide des bonnes pratiques d'hygiène en fromagerie fermière.

Le 16 janvier. Contact : Déborah Colard au 03.86.94.22.19.

Viticulture

Au BIVB, un plan pour voir loin

Lors de son assemblée générale hivernale, le Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne (BIVB) a détaillé les orientations et enjeux de son Plan 2025. Une vision qui, en réalité, porte bien plus loin qu'à l'horizon des cinq ans qui viennent.



François Labet, président en exercice du BIVB, s'apprête à passer la main à Louis-Fabrice Latour, au 1er janvier 2020.

Technique, qualité, enjeux stratégiques, marketing, performances économiques… Les assemblées générales du Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne (BIVB) sont à chaque fois l'occasion de passer en revue ces aspects mais celle du 17 décembre, au palais des congrès de Beaune, mettait un accent particulier sur les orientations que l'organisation souhaite prendre dans les cinq années qui viennent. Le Plan 2025 du BIVB y était détaillé dans ses enjeux et ses buts mais il est clair que l'objectif est d'offrir une vision sur l'avenir à plus longue échéance que sur les cinq prochaines années, comme le soulignait Manœl Bouchet, en charge des Marchés et Développement au sein de l'organisation. C'est la conséquence de constats faits sur les évolutions sociétales, climatologiques et même culturales. Songez donc : au sein du BIVB on réfléchit sérieusement à une diversification du matériel végétal qui ferait sortir les bourgognes du sacro-saint tandem pinot chardonnay ! Une authentique révolution qui en dit long sur les réflexions en cours, même si ce changement n'est pas pour demain matin. Plus concrètement, ce plan 2025 repose sur plusieurs sujets essentiels : la puissance de communication des vins de Bourgogne, leur potentiel de production (alors même que l'on sort d'une campagne 2019 où les quantités n'étaient pas au rendez-vous), l'adaptation des stratégies financières et capitalistiques afin de conforter la résilience des exploitations familiales et d'ancrer les centres de décision en Bourgogne, ou encore la nécessité d'inventer des modèles de production durables adaptés aux grands enjeux de la Bourgogne.

Travail payant sur les appellations régionales

Un plan ambitieux, donc, qui fait suite à celui de la période 2016-2020, marqué, notamment, par une attention et un effort particulier en faveur des appellations régionales. Une volonté clairement traduite dans le bilan du pôle Marketing et Communication du BIVB, dont 80 % des actions menées durant les douze derniers mois auront concerné ces appellations. Le travail fut payant, comme le soulignait Virginie Valcauda, directrice du marketing et de la communication «*puisque des résultats tangibles ont été observés sur les performances de ces vins à l'export*.» Au-delà de la question des grandes orientations, cette assemblée générale permettait aussi de tirer un bilan des travaux du pôle Technique et Qualité. Selon Jean-Philippe Gervais, son directeur, le millésime 2019 n'a fait qu'accentuer la prise de conscience du caractère de plus en plus prégnant du changement climatique. «*Par ailleurs*», ajoutait-il, «*si la qualité globale des vins de Bourgogne progresse, on note un certain nombre de non-conformités, en particulier dans les rouges, qui incitent à se questionner sur nos outils de pilotage*.» Cela passera peut-être aussi par une meilleure interactivité entre viticulteurs et pépiniéristes (un séminaire sur ce thème va d'ailleurs se tenir à Beaune les 9 et 10 janvier 2020). Du côté de la gouvernance du BIVB, le président actuel, François Labet, s'apprête à céder son fauteuil à Louis-Fabrice Latour, le 1er janvier 2020. Lors de l'assemblée générale, il s'est donc livré à l'exercice du bilan à tirer sur quelques actions saillantes de ces derniers mois : «*Sur la dématérialisation de la Déclaration récapitulative mensuelle* (DRM - document administratif qui permet aux vignerons, négociants et caves coopératives de déclarer auprès des douanes la quantité de vin qui entre ou sort de leur cave N.D.L.R.) *il nous faut encore évoluer mais nous devons voir cela comme une nouvelle « brique » dans nos relations avec les pouvoirs publics, plutôt que comme une contrainte*.»



Les participants à l'assemblée générale ont pu prendre connaissance des grandes lignes du plan 2025 traçant les orientations du BIVB, notamment sur l'adaptation des pratiques culturales au changement climatique.

Accord inédit

Sur la faiblesse quantitative de la récolte 2019 (moins de 1,2 million d'hectolitres) François Labet estime qu'il est nécessaire d'imaginer des outils permettant, à l'avenir, de lisser les différences de volume d'une année sur l'autre. Au cours de cette assemblée générale, le président du BIVB a également signé un accord de coopération inédit avec la Place financière de Bourgogne Franche-Comté, présidée par le chef d'entreprise Jean-Philippe Girard (Eurogerm). Créée il y a deux ans, cette place financière rassemble des banques, des sociétés d'investissement, des professionnels du chiffre et du droit. Sa fonction est de répondre aux besoins en matière de stratégie financière et donc de maîtrise des outils financiers. En l'espèce, avec le BIVB le but est de travailler sur les financements amont et aval de la filière viticole.

BERTY ROBERT

Export : le cap du milliard franchi

Louis-Fabrice Latour, président délégué du BIVB, est revenu sur les performances à l'export des vins de Bourgogne. Les chiffres sont bons puisqu'en volume, ces exportations ont progressé de 8,5 % et les bourgognes ont franchi, pour la première fois, le cap du milliard d'euros de chiffre d'affaires réalisé sur les marchés extérieurs. « *Le contexte économique, soulignait Louis-Fabrice Latour, est très favorable mais la petite récolte de 2019 crée de la tension sur les prix.* » Une source d'inquiétude subsiste pourtant et elle n'est pas mineure : le comportement du marché américain. Il représente 20 % des exportations de bourgognes et la taxe de 25 % récemment instaurée par l'administration Trump est préoccupante. Il semble que des pénuries de vins de Bourgogne apparaissent déjà dans certains linéaires américains et d'autres taxes pourraient prochainement frapper ces produits français. Le BIVB s'est fendu d'une lettre au Président de la République sur le problème et Louis-Fabrice Latour devait rencontrer le groupe d'étude Vin au sein de l'assemblée nationale afin d'interpeller les parlementaires.

Carburant

Fin de la surtaxe sur le GNR agricole en 2022

La taxe sur le GNR (gazole non routier), utilisé aussi en BTP (bâtiment et travaux publics), va augmenter. D'ici 2022, le remboursement via Chorus Pro est maintenu avec un acompte pour réduire l'impact sur la trésorerie. La FNSEA a obtenu qu'en 2022, la taxe facturée soit réduite à 3,86 c€/l sans nécessité de demande de remboursement.

Le gouvernement a décidé d'aligner les taxes des carburants BTP sur celles du gazole. La décision avait été annoncée il y a un an. Mais les professionnels du BTP ont protesté : les devis étant déjà établis, ils ne pouvaient pas répercuter la hausse à leurs clients. Avec les actions des gilets jaunes, le gouvernement a annulé les augmentations de taxes sur l'ensemble des produits pétroliers, GNR compris. Mais il n'a pas renoncé à augmenter la taxe pour le BTP. Une augmentation est prévue dans la loi de finance 2020, avec une progression jusqu'en 2022. Elle n'aura lieu qu'au 1er juillet 2020 pour que le BTP puisse anticiper.

Vigilance de la FNSEA

Pour le monde agricole, l'inquiétude était réelle. En 2019, la loi de finance prévoyait que le montant net de la taxe sur le GNR resterait à 3,86 c€/l. Mais l'engagement ne courait que jusqu'en 2021. Le remboursement correspond cette année à environ 300 millions d'euros. En 2022, pour rester à 3,86 c€/l net, le remboursement aurait été de 0,5554 c€/l, soit plus de 1,2 milliard d'euros.

Des ONG (organisations non gouvernementales) ont remis en cause le principe d'une taxe moindre et la FNSEA est restée très vigilante pour plaider le dossier. Pour une exploitation de polyculture-élevage de 150 ha par exemple, avec une consommation de 80-100 litres par ha, une taxe de 59,40 c€/l non remboursée, ce serait 8 000 € de revenu en moins. Même si les services de Bercy lorgnaient sur une partie du pactole, l'argument a été compris. Il restait à mettre en forme les modalités pratiques. Le plus simple aurait été de taxer uniquement à 3,86 c€ ; mais, pour éviter des fraudes, il fallait alors que le « GNR agricole » et le « GNR BTP » aient des colorants et traceurs différents dès janvier 2020. Au final, la méthode avec remboursement est conservée jusqu'en 2021. En 2022, le BTP devra utiliser le gazole blanc, et la TICPE collectée sur le GNR agricole sera de 3,86 c€/l : plus besoin de demande de remboursement.

Évolution des taxes (centimes d'euro par litre)

	TICPE sur GNR	Remboursement
2019	18,82	14,96
2020	37,68	33,82
2021	50,27	46,41
2022	3,86	0

Des professionnels à votre service



Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Des acomptes prévus

Pour que l'augmentation soit neutre sur les trésoreries agricoles, Bercy a accepté de verser un acompte sur le remboursement, égal au montant de l'augmentation : 9,44 c€/l en juin 2020 et 31,47 c€/l en janvier 2021. Il sera calculé sur le litrage de la dernière demande de remboursement connue : en 2020, sur le litrage 2018 et en 2021 sur celui de 2019. À compter de 2021, la campagne de remboursement démarrera en mars et non en juin.

JA et nouveaux installés

Pour les nouveaux installés, jeunes et moins jeunes, et tous les changements de forme juridique avec nouveau numéro Siret, Chorus pro n'a pas d'historique de litrage. L'acompte n'est pas possible.

Pour une installation en 2020, l'agriculteur devra attendre avril - mai 2021 pour être remboursé des taxes 2020 et avancer toutes les taxes 2021 jusqu'en avril - mai 2022.

La FNSEA demande un acompte spécifique, basé sur l'exploitation cédante ou une consommation moyenne. Les négociations sont en cours.

FDSEA DE L'YONNE

Les futurs remboursements TIC

Exemple avec une consommation de 10 000 l/an (5 000 l par semestre)

	Montant payé puis reversé	Modalités de remboursement
2019	14,96 c€/l = 1 496 €	À compter de juillet 2020
2020	14,96 c€/l, puis en juillet 33,82 c€/l = 2 439 €	Juin 2020 : acompte de 944 € Solde : 1 495 € à compter d'avril 2021
2021	46,41 c€/l = 4 641 €	Janvier 2021 : acompte de 3 147 € Solde : 1 494 € à compter d'avril 2022

Juridique

Succession : l'intérêt d'une convention d'indivision

Après un décès et avant le partage de la succession, les biens tombent en indivision. À tout moment, un indivisaire peut provoquer le partage à moins d'avoir conclu une convention d'indivision.

L'adage de l'article 815 du Code civil est bien connu « Nul n'est contraint à demeurer en indivision et le partage peut être toujours provoqué ». Toutefois, il existe une exception à ce grand principe, lorsqu'une convention d'indivision a été rédigée.

De quoi s'agit-il ?

Les indivisaires peuvent décider d'établir une convention pour fixer les règles de fonctionnement de l'indivision pour une durée déterminée, dans la limite de cinq ans renouvelable ou indéterminée.

Si l'objectif est d'éviter qu'à tout moment l'un d'entre eux ne demande le partage de la succession, la convention d'indivision devra être à durée déterminée, dans la limite de cinq ans renouvelable.

Ce document peut permettre également de faciliter la gestion des biens indivis pendant la durée de la convention.

Le document doit être écrit

La convention d'indivision doit revêtir la forme écrite pour être valide. Elle peut être rédigée par un notaire ou un avocat qui la transmettra à un notaire pour publication. En présence de biens immobiliers, cette convention devra faire l'objet de publicité foncière dans le cas contraire un acte sous seing privé est suffisant.

La convention d'indivision doit lister les biens régis par ce document et mentionner la quote-part de droits appartenant à chaque indivisaire sous peine de nullité de l'acte.

Comment fonctionne-t-il ?

La nomination d'un ou plusieurs gérants est facultative. Il peut même être prévu de le rémunérer. Au minimum, il faut prévoir de rembourser ce dernier des frais engagés dans l'intérêt de l'indivision.

Le gérant s'il est nommé, ne peut pas prendre au nom de l'indivision des actes de disposition, c'est-à-dire les actes les plus engageant tels que la vente, la donation, la location par bail rural, une hypothèque ou l'apport à une société sans l'accord unanime de l'ensemble des héritiers. Par contre, il peut exécuter les actes d'administration liés à la gestion courante des biens indivis comme par exemple acquitter les charges de copropriété, gérer les contrats d'assurance, paiement des factures d'eau, d'électricité. Il peut également représenter l'indivision en justice notamment poursuivre les mauvais payeurs.

La convention peut prévoir de limiter les pouvoirs de la gérance à partir d'une certaine somme.

Par ailleurs, la loi impose à ce dernier, de rendre compte chaque année aux indivisaires de sa gestion.

Le gérant de l'indivision peut toujours être révoqué selon les modalités prévues dans la convention ou à défaut, par décision unanime. Dans ce cas, la révocation du gérant entraîne automatiquement la requalification du contrat en durée indéterminée, rendant ainsi possible une demande de partage à tout moment.

MARIE-LAURE BERLAND



Matériel

Tracteur

10 - Vends tracteur Deutz K100 112 CV avec chargeur Stholl 5000 heures très bon état vidangé complet + semoir Kuhn Premia 300 comme neuf
✆ **06 07 61 82 64**

21 - Vends TX 68, 7.32 rallonge cheval très belle, 38 000 euros, - Fendt 716, 9 300 H, 29 000 euros, - benne Brochart 14 T., 10 000 euros, - faucheuse Pottinger 300, M Conditionneur de 2011, 4 300 euros, Keenan méca fibre 320, 4 000 euros (réf. 520B)
✆ **06 37 54 18 08**

55 - Recherche tracteur de vieille génération, 80 à 110 cv, 4x4, avec fourche, bon état.
✆ **06 86 87 14 49**

71 - Vends cse ret., tracteur John Deere, 6115M, avec charg. Mailleux, T410, 4.000 h, très bon état.
✆ **06 88 59 16 46**

Travail sol

89 - RECHERCHE brabant Huard, modèle NSM 370, 470, 570 en l'état ou pour pièces (réf. 5102)
✆ **06 07 23 85 82 - 03 86 63 60 60**

Récolte

21 - Recherche mois. batteuses, - tracteurs, - presses moyenne densité et à balles rondes, Claas, John Deere, NH, Deutz, MF, Renault, Fendt, Welger et autres (réf. 500B)
✆ **06 30 11 59 25**

Arbo-viti

26 - Vends chambre froide à démonter 180 M3, an 2000 en superbe état. Arrêt d'arbo. F.offre
✆ **06 86 87 01 93**

Distribution

71 - Vends cause retraite, désileuse-pailleuse Jeulin Sirrocco, 2016, B. état, disponible.
✆ **06 08 61 40 80**

Irrigation

38 - Cause décès vends enrouleur Irrimec opti rain 90 ST 300 état neuf : 7500 euros.
✆ **06 27 46 24 48**

Agri. divers

07 - Vends piquets de clôture châtaignier fendus à la main 1,80m-1,80 euros, 1,60m-1,60 euros
✆ **07 87 05 20 20**

18 - Cause retraite, vds Renault 110 54, 851 45, IH 834 - MB IH 923, 431 - brabant Naud, 3 socs, - RB Carraro 120 - faucheuse - vibros - rotative - pulvé Hardi - centrifuge Amazone - semoir céréales, 3 m, stockage - vis, 100 - etc...
✆ **06 45 38 97 37.**

21 - Vends tracteur JD 7430 Valmet 6 800 + chargeur combiné semi Kuhn, - benne Roch 11 T., - herse + rouleau Quivogne 6.50 m., - cuve à fuel + pompe 8 000 litres, - roues étroites 9 4 44,, - jumelage 20 8 38 (réf. 510B)
✆ **06 43 00 62 34**

21 - Recherche mois. batteuses, - tracteurs, - presses moyenne densité et à balles rondes, Claas, John Deere, NH, Deutz, MF, Renault, Fendt, Welger et autres (réf. 520A)
✆ **06 30 11 59 25**

38 - Cherche round baller à rouleau avec filet 120x120, pick up 2 mètres + petit broyeur 0,80 coupe.
✆ **06 77 01 42 90**

38 - Vends sur conseil utile : vise conique à fendre le bois, attelage tracteur 280 euros - Scie circulaire ø500 pointes carbures 120 euros, monté avec poulie de battage M.F. ø28 260Đ, le tout 300 euros
✆ **06 42 90 75 43**

42 - Vends tracteur John Deere 2 roues motrices 1630 - année 1979 + tracteur John Deere 2030 - 2 roues motrices - année 1976 + bétaillère Mercedes 3 tonnes 5 - W512DA37.
✆ **04 77 51 72 37**

71 - Cse maladie, vend fauch. Claas 3,50 m, Rd baller Claas 46, moulin à farine sur coffre, monosem 4 rgs, Keenan, 14 m3. Mont-Saint-Vincent.
✆ **06 25 69 09 92**

71 - Vends quad CAN-AM 450, Outlander 2017, 3.800 km, homologat. tracteur, 4 roues motrices, TBE, révisé, 4.900 E - tubulaires écurie entravée, attaches, abreuvoirs, 1.800 E - presse BR 740 New Holl., 2003, 6.500 E - bétaillère Cargo VX 6900, 2013, 6,90 m, porte grande ouverture, 7.500 E - tracteur John Deere 6520SE, 6 cylindres en l'état, 9.800 h, 120 ch., 2006, 18.000 E.
✆ **06 09 44 66 09 le soir.**

Elevage

42 - Vends 4 décro Westphalia étable entravé ligne haute 400 E coupe foin électrique
✆ **06 44 03 06 85**

Véhicule

Utilitaire

38 - Vends Kangoo utilitaire an. 2005, 233500 kms, 1,5 DCI, 80 cv, bon état entyretien garage : 1900 HT.
✆ **06 89 89 28 63**

69 - Bétaillère Master 125 CV 2012 révision générale caisse alu neuve Corneloup.Gauthier :
✆ **06 07 74 89 24**

71 - Vends Renault Master DCI 150, bétaillère alu., année 2008, 101.000 km, 1ére main, entretien Renault, pneus 1 an, sol antidérapant, très bon état, 25.000 Đ ht.
✆ **06 77 37 27 89**

74 - Vends C15 pour pièces - bon moteur 69 333 km.
✆ **06 17 67 44 36**

Achat-Vente

Récolte

21 - Vends 130 tonnes de luzerne BIO, andaineur à tapis, pressage en coupé format 120 x 90, 8 ficelles, 200 euros la tonne (réf. 510D)
✆ **03 80 24 94 61 ou 06 07 49 13 48**

38 - Vends foin et paille très bonne qualité stockage à l'abri plus canard et dinde viavnt livraison possible.
✆ **06 36 73 74 26**

39 - Vends paille et foin livraison assurée. Laisser message si répondeur
✆ **06** 73 92 81 55

42 - Prod vend maïs ensil foin de luzerne et trefle + enrub luzerne trèfle - poss livr
✆ **06 82 29 74 85**

58 - Vends maïs ensilé bottes rondes, environ 800 kg. la botte, très bonne qualité, 80 euros la botte à débattre + paille petit pois (réf. 51VB1)
✆ **03 86 50 05 79**

Fourrage

69 - Vends foin de prairie naturelle HD ou BR, ray-grass, enrubannage, paille HD. Livraison assurée par 10 ou 20 tonnes.
✆ **04 74 00 30 70**

Bât. Pro.

89 - Vends bâtiment élevage Le-triangle 2012, 9.24 m. x 21.40, travée 2.14 m. + pondoirs avec caille bottie Jansen pour 4 travées (réf. 5104)
✆ **03 86 91 95 36**

Propriété

07 - Empurany - Vends exploitation agricole cerisiers 4H35 abricotiers 1Ha90+eau oasis vignes 30 ares prés 1Ha40 + poulailler 1000m2 hangar 800m2 libre 1er janvier 2020
✆ **04 75 06 71 73**

38 - Recherche bâtiment agricole ou corps de ferme, élevage et terrain.
✆ **06 89 09 72 67**

69 - Vends parcelles de vigne en cru du Beaujolais mécanisables (réf. 510A)
✆ **06 10 43 35 81**

Terrain

69 - Loue vignes Corcelles 4 Ha Beaujolais Fleurie 40 A Bjs Village 27 A mécanisable.
✆ **06 01 98 89 68**

69 - Vends vignes Moulin à Vent de 57 a 90 ca sur commune de Chénas, libre, prix 58000 euros. Réf cadastrale A0098.
✆ **06 88 04 31 25**

Divers

38 - Mag producteurs vend mobilier bois : présentoire fruits + 1 légumes, vitrines froid LS groupes froids
✆ **06 07 57 45 70**

38 - Recherche serres tunnels 8m ou 9m30 occasion 1000 à 2500m2 démontées ou à démonter
✆ **06 80 73 70 51**

38 - Vends pneus 420 70 r28 Continental 60% usure, Tank à lait rond 1400 litres De Laval lavage automatique, planteuse à légume ou tabac super prefer
✆ **06 21 69 68 81**

89 - Vends pieux acacia fendus, écorcés, épointés, 200 de 1.90 m. et 120 de 1.50 m. (réf. 5201)
✆ **06 87 17 63 43**

Location

Agricole

66 - Ferme ovin - fromager - montagne - vente directe + livraison - autonomie fourragère - Vente cheptel + Matériel. Convient à 2 - 3 UTH. Voir RDI 66.
✆ **06 46 42 48 54**

Offre

Emploi

18 - Vallée de Germigny, exploitation céréalière recherche salarié agricole, expérience souhaitée, autonome, pour travail du sol, engrais, semis, entretien + mécanique. Permis B. Mars 2020. CV + lettre de motivation. Contact : lourosse18350@gmail.com
✆ **06 62 06 22 77.**

39 - Exploitation de polyculture élevage à Brevans recrute un ou une agent pour réaliser la traite et les soins aux animaux, poste en CDD de janvier à août
✆ **06 81 92 96 55**

39 - JH cherche emploi en agricole E T A sauf vache laitière. Sérieux, motivé
✆ **06 44 31 65 10**

84 - Groupe EGRETIER 11110 recherche un(e) commercial(e) machinisme agricole pour le secteur Ardèche, Vaucluse et Vallée du Rhône, Motivé(e) et désireux(se) de rejoindre un groupe familial de 35 personnes, concepteur et fabricant de matériel du sol, vous bénéficierez d'une voiture de fonction, d'un téléphone portable et d'un ordinateur pour mener à bien votre mission de vendeur(se) conseil auprès d'une clientèle de revendeurs et de viticulteurs. Poste à pourvoir de suite. Formation assurée. Rémunération selon expérience (fixe plus commission). Contact :
✆ **direction@egretier.com**

Demande

Emploi

42 - Cse retraite empl. salarié agricole connaisss. meca. agric.- 23 ans même exploit. certi phyto 2024 - recherche CDI
✆ **04 74 87 32 88**

Mariage

Rencontre

70 - JF Black recherche homme pour relation sérieuse. Ecrire au journal La Haute Saône Agricole et Rurale - 17 Quai Yves Barbier, BP 251 70005 VESOUL
✆ **sous la référence 91286**

Animaux

Bovin

18 - Vends tx limousins, issus IA/TE, 1 de 25 mois, nombreux 15 mois, nombreuses origines, sans cornes.
✆ **06 65 68 06 68 ou 02 48 96 09 80.**

18 - Vends choix de TB reproducteurs charolais, HBC, nés en décembre 2018 et janvier 2019, tous hivernés au pré, avec toutes garanties sanitaires. Prix raisonnables : dont 4 de Jefferson, origines Métro Didier (71) - 4 de Loubard, origines Micaud (03), père d'Olympiade, prix d'honneur de la Châtre 2019 - 6 de Junior, origine Didier Lemasson (23), lignée de Romarin de l'élevage Jean Dufraigne (71) - 2 de Maori, élevage Goujat (69), prix d'honneur de la Châtre 2019 et 4 pour génisses. SCEA Bonnichon H. et J., 18170 Le Châtelet.
✆ **06 81 38 47 12 ou 02 48 56 21 49, heures repas ou 06 07 91 98 08.**

18 - EARL Breton vds un taureaux charolais de 18 mois, HBC, né le 30 avril 2018, développé avec de la viande, docile, petit cornage blanc et avec une très bonne mère RR4S.
✆ **06 82 25 17 13.**

NOUVELLE GAMME
VISIONAUTE
DE VIDÉOSURVEILLANCE AGRICOLE
GARANTIE 3ANS
FULL HD
www.agri-video-system.com
Romain Chabert 06 80 41 11 04

18 - Vends 9 laitonnes, lettre P, nées en décembre 2018, janvier et février 2019, inscrites au HBC, très bonnes origines, cause surnombre. SCEA Bonnichon H. et J., 18170 Le Châtelet.
✆ **06 81 38 47 12 ou 02 48 56 21 49, heures repas ou 06 07 91 98 08.**

VENTES aux ENCHÈRES de reproducteurs charolais
CHAROLAIS CROISSANCE
Portes ouvertes le 3 janvier 2020
les 8, 15 janvier 2020
STATION DE CHARMOY (89)
Garanties sanitaires et de reproduction
UNION CHAROLAIS CROISSANCE - 06 09 82 85 46
www.charolaiscroissance.fr

21 - Elevage charolais HBC, vend taureaux adultes, - taureaux 2 ans et veaux de l'année, IND IBR, TGS. GAEC Choubley 21210 La Motte Ternant (réf. 490A)
✆ **06 76 65 35 98 (Laurent) 06 37 23 32 07 (Baptiste)**

21 - Vends mâles reproducteurs Limousins HBL 10 - 12 mois, origine père RCV/Erebos, TGS. Groen Sébastien - 21140 Vic de Chassenay (réf. 4901)
✆ **06 78 97 72 28**

21 - Vends reproducteur charolais 11 mois HBC homozygote sans cornes, indexé vêlage facile (tous ses veaux naîtront sans cornes) (réf. 5101)
✆ **06 87 17 70 58**

21 - Elevage HB Limousin VEND jeunes taureaux, génisses 15 mois et 1 taureau adulte, TGS, livraison assurée (réf. 510C)
✆ **06 30 82 41 63**

38 - Vends génisses Limousines 14 à 18 mois, TGS.
✆ **06 81 62 15 57**

42 - Vends 2 génisses Red Holstein terme 25/12, cause cess. + taurillon 1 an Culard Blanc Bleu.
✆ **06 62 80 13 75**

58 - VENDS taureaux HBC 1 et 2 ans maigres, TGS. GAEC Pellé G. et J. - Jailly (réf. 4903)
✆ **06 47 59 78 09 ou 06 37 56 78 66**

58 - Elevage charolais HBC, EARL de Beaumont - 58230 Alligny en Morvan, - EARL Guenot Nicolas-21230 Allerey, IND IBR, VENDS taureaux 2 ans, - veaux reproducteurs 13 mois, vêlage facile. Visite permanente sur simple appel. Livraison toutes distance (réf. 500D)
✆ **06 70 34 71 84**

58 - Vends taureaux 30 mois Charolais + 1 culard, IND IBR (réf. 510E)
✆ **06 68 67 23 23**

58 - Cause cessation, élevage charolais vend génisses 3 ans pleines, vêlage facile, TBO + jeunes vaches pleines, TGS. (réf. 51VB2)
✆ **03 86 50 05 79**

69 - Vends génisses MO IA 38 terme déc. janv. et fév. CL San OK + désil 17 m3 TBE dessile à gauche.
✆ **06 85 25 70 72**

69 - Vends 6 niches à veaux, 4 cases veaux tolées, 1 case 4 veaux sur roulettes.
✆ **06 65 13 37 10**

74 - Prends bêtes en pension - aire paillée - ration ensilage maïs - minéraux à volonté.
✆ **06 08 53 93 69**

Ovin

38 - Vends 18 agnelles Grivette 06 24 07 82 77
✆ **06 21 50 08 79**

38 - Vends brebis Préalpes présumées pleines ou avec agneaux et réformées.
✆ **04 76 34 64 71 ou 04 76 34 61 58**

58 - Vends 50 brebis charolaises (réf. 4905)
✆ **07 80 39 68 24**

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvre pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ **06 08 06 98 65**

Volaille-Lapin

38 - Vends élevage avicole pour fin 2020 en vente direct marchés mag producteurs bonne rentabilité
✆ **06 07 57 45 70**

Chien

39 - Vends 10 chiots même portée Beauceron non LOF nés le 07-11-2019, tatoués, vaccinés, Siret 50927672100032, 450 euros unité
✆ **03 84 48 92 20 ou 06 87 46 97 83**

69 - Vends femelle Beagle 2 ans n°250269802723800. SIRET 390 954 981 000 15
✆ **04 74 26 32 89**

Chasse-Gibier

07 - Spécialiste lapins de Garenne repris en parc adaptation garantie livraison documentation
✆ **06 82 28 12 19**

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

Toute l'équipe de Terres de Bourgogne vous présente ses meilleurs vœux pour 2020

Les bureaux seront fermés du 24 décembre 2019 au soir au mercredi 1er janvier 2020 inclus.
Il n'y aura pas de parution le 03 janvier 2020

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2019 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

DÉMISSION

MY SHARE SCPI

S.C.P.I. au capital minimum de 760.000 euros
15, Place Grangier
21000 Dijon
834 460 156 RCS DIJON

Par acte en date du 11/10/2019, il a été pris acte de la démission de la société VOISIN de ses fonctions de gérante à compter du 9/10/2019, et a été nommé en remplacement, à compter du 9/10/2019, la société My Share Company, ayant son siège social sis 66/74, rue de la Victoire 75458 Paris Cedex 09, immatriculée sous le n° 834 045 882 RCS PARIS.

Pour avis.

AL215226310

NOMINATION

SELARL SENTINELLE AVOCATS
Avocats Associés
17 Rue Eugène Hugo – 54000
NANCY<\n>girardot@sentinelle-avocats.fr

STOKER MENUISERIES

Société par Actions Simplifiée
au capital de 20 000,00 €
Siège Social : LE BASSIN
21320 POUILLY-EN-AUXOIS
RCS DIJON 814 901 393

Suivant délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 27/06/2019, il résulte que :

- Madame Perrine STOKER demeurant Hameau de Cercey - 21320 THOISY-LE-DESERT a démissionné de ses fonctions de Directeur Général.

- La Société FAMILIALE STOKER, Société par Actions Simplifiée au capital de 1 249 200,00 € dont le siège social est sis LE BASSIN -21320 POUILLY-EN-AUXOIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON sous le numéro 481 128 106 a été nommée Présidente de la Société à compter du 27/06/2019 et pour une durée indéterminée en remplacement de Monsieur Mathias STOKER demeurant 29 Rue du Moulin - 21320 THOISY-LE-DESERT, démissionnaire.

Mention sera faite au RCS de DIJON

Pour avis

AL215226316

DU PARC-CABINET D'AVOCATS
4, rue Jeanne Barret, 21000 Dijon

SOCIETE D'AMENAGEMENT BOURGUIGNONNE - SAB REALISATION

SAS au capital de 10 000 €
Siège Social : Parc Valmy -
37, rue Elsa Triolet - 21000 DIJON
837 942 622 RCS DIJON

Par délibérations de l'AGO en date du 20/12/2019, les associés de la Société ont décidé de nommer, à compter du même jour, sans limitation de durée, M. Paul PAINDAVOINE, demeurant 11, rue du Grenier à Sel - 52190 MONTSAUGEON, en qualité de Président en remplacement de M. Mathieu SIGNARD, démissionnaire, et ont pris acte de la démission de M. Paul PAINDAVOINE de ses fonctions de Directeur Général à compter du 20/12/2019, 0 heures. Modification sera faite au RCS de DIJON. Pour avis.

AL215226329

TRANSFERT DE SIÈGE

ATELIER MET'ALU

Société à responsabilité limitée
au capital de 30 000 euros
Siège social : 63, avenue de Tavaux
21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR
815 189 162 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 18/11/2019 l'AGE des associés de la société à responsabilité limitée ATELIER MET'ALU a décidé de transférer le siège social du 63, avenue de Tavaux - 21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR au 23 Rue de l'Ingénieur BERTIN - 21600 LONGVIC à compter rétroactivement du 01/11/2019, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis. La Gérance.

AL215225383

CONFORT & BAIN

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 12 Rue René Fleutelot
21000 DIJON
812 860 484 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 novembre 2019 a décidé de transférer le siège social de DIJON (21000) - 12 Rue René Fleutelot à DIJON (21000) - 2 Rue Luce Villiard et ce, à compter du 29 novembre 2019 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis.

AL215225508

SAS LE SOLEIL DE MELISSA

SAS au capital de 1 500 Euros Siège social : RUE DE TONTENANT 21250 PAGNY LA VILLE R.C.S de DIJON : 813 798 725 Par décision de l'associée unique du 30 novembre 2019, il résulte que le siège social a été transféré au 234 Chemin d'En Bout - 71700 TOURNUS, à compter du 30 novembre 2019. En conséquence, la Société qui est immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 813 798 725 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de MACON. L'Article 4 Siège social des statuts a été modifié en conséquence.

AL215225513

RESTO & CO

Société à responsabilité limitée
au capital de 3 000 euros
Siège social : 14 Rue des Roussottes
21600 FENAY
808 818 694 RCS DIJON

Aux termes d'une décision du 9 DECEMBRE 2019, l'Assemblée Générale a décidé de transférer le siège social du 14 Rue des Roussottes - 21600 FENAY au 4 rue de la Sans Fond - 21910 NOIRON SOUS GEVREY à compter du 1er janvier 2020, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

Pour avis

La Gérance

AL215225515

RTECH SOLUTIONS

Société par actions simplifiée au capital de 16.965 euros Siège social : 8 rue Larrey ZAC Porte de Beaune 21200 BEAUNE 802 464 677 RCS DIJON Aux termes d'une délibération en date du 19/12/2019, les associés de la SAS RTECH SOLUTIONS ont décidé de transférer le siège social de ZA les bonnes filles 21200 LEVERNOIS à 8 rue Larrey ZAC Porte de Beaune 21200 BEAUNE à compter du 19/12/2019 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis

AL215226325

AUCAP

SARL au capital de 19 840 euros, siège social : 3 Rue du Golf, 21800 QUETIGNY, 532 729 456 RCS DIJON, AGE du 25/10/2019 : transfert du siège social : Rue Nicolas de Condorcet, ZAC des Terres Rousses, 21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR. Pour avis

AL215226328

Du Parc-Cabinet d'avocats
Société d'Avocats
Parc de Valmy
4B rue Jeanne Barret
21000 DIJON

LOGIVIA

S.A.S. au capital de 472.600 euros
Siège social : 5 boulevard de Beauregard
21600 LONGVIC
RCS DIJON B 429 179 229

Le comité de direction du 3 décembre 2019 a décidé de transférer le siège social du 5 boulevard de Beauregard - 21600 LONGVIC à Route d'Echirey - 21110 AISEREY, et ce à compter de cette même date.

Pour avis

AL215226332

MODIFICATION DE CAPITAL

AVIS DE RÉDUCTION DE CAPITAL SOCIAL

SOCIETE CIVILE D'EXPLOITATION
VITICOLE DOMAINE JOSEPH VOILLOT
Sise à MEURSAULT (21190),
Volnay, Place de l'Eglise,
RCS DIJON 402 296 057

Suivant acte reçu par Maître Pascal PETITJEAN, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « Pascal PETITJEAN et Elvire PETITDEMANGE, notaires associés », titulaire d'un Office Notarial à NANCY, 2, rue Georges de la Tour, le 27 novembre 2019, enregistré à SPFE NANCY 1, le 4 décembre 2019, 2019N04562, a été effectuée une réduction de capital social suite à retrait d'associé et rachat de ses parts .

L'ancien capital est de quatre cent treize mille sept cents euros (413.700,00 eur).

Le nouveau capital est de trois cent trente-deux mille deux cent quatre-vingt-dix euros (332.290,00 eur).

Les modifications statutaires seront publiées au registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis

Le notaire.

AL215225516

SARL BERNARD LORIOT INVESTISSEMENTS

SARL au capital de 38 500 euros - Siège social : 3 Place Notre Dame 21000 DIJON RCS DIJON 377 973 698, l'AGE du 30.11.2019 a décidé d'augmenter le capital social de 461500 euros par l'incorporation directe de réserves au capital, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatées. AM : Le capital social est fixé à 38500 euros - NM : Le capital social est fixé à 500 000 euros - Pour avis - La Gérance

AL215226324

ADDITIF

Dans l'annonce n°AL215125451 concernant SHVCC parue le 20/12/2019, il convient d'ajouter :

Les fonctions de gérant de M. Julien CROUAU-ROY ont cessé le 29/11/2019 suite à la transformation de la société en société par actions simplifiée.

AL215226306

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

SCP « B.MUGNERET-T.LAUREAU-M.PÉRON
O.BERTHAUT & J.H. NÉNERT»
Notaires associés
23 Rue Jacques Cellerier – DIJON

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Ornella BERTHAUT, le 14 décembre 2019, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la SEPARATION DE BIENS par :

Monsieur Stéphane René Gérard CERATO, Notaire, et Madame Elodie ENJOLRAS, Professeur des écoles, son épouse, demeurant ensemble à DIJON (21000) 42 rue Georges Bizet .

Monsieur est né à FREJUS (83600) le 13 août 1975,

Madame est née à MIGENNES (89400) le 25 novembre 1977.

Mariés à la mairie de CHABLIS (89800) le 19 juillet 2008 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française.

Madame est de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

sont présents à l'acte.

Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.

AL215225506

16 HUGO NOTAIRES
BRUCHON - du VERGILLE - CHANUT

AVIS DE CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Information concernant les époux

Madame Isabelle, Béatrice DIMIER, née à ALES (30100), le 20/03/1959 et Monsieur Christian, Henri, Eugène LACOUME, né à PARIS (75015), le 29/03/1964, demeurant à DIJON (21000), 3 B Boulevard Eugène Spuller.

Mariés à la mairie de CARPENTRAS (84200), le 2 mai 1987, sous le régime légal de la communauté d'acquêts

Information concernant la modification du régime matrimonial

Aménagement de leur régime matrimonial, en modifiant la qualification d'un bien propre de Madame pour que ce dernier devienne commun ; Bien situé à CARPENTRAS (84200), parcelle BV 234, nue-propriété des parcelles BV 278 à 281, 1/9 des parcelles BV 38 et 39

Acte contenant le changement de régime matrimonial reçu par Me Clémentine COURLET de VREGILLE, notaire à DIJON, le 16/12/2019.

Informations concernant l'opposition

Oppositions à adresser, s'il y a lieu, dans les trois mois de la date de parution du présent avis, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par exploit d'huissier, auprès de Me Clémentine COURLET de VREGILLE, notaire à DIJON (21000), 16 avenue Victor Hugo.

Pour avis et mention.

Me Clémentine COURLET de VREGILLE, notaire.

AL215226314

MODIFICATION DE STATUTS

EURL BRULEY BENOIT

EURL BRULEY BENOIT au capital de 5 000 €, siège social : Hameau de Larcon 21580 SALIVES, 453 359 283 RCS DIJON, décisions du 30/11/2019 : transformation en SAS, transfert du siège au 28 Rue Charles de Meixmoron 21120 DIENAY, Président M. Benoît BRULEY (28 Rue Charles de Meixmoron 2120 DIENAY), pour avis

AL215225493

SCP du PARC - CURTIL - GERBEAU - PRETOT-GERBEAU - HUGUENIN - DECAUX - GESLAIN - CUNIN - CUISINIER - BECHE - GARINOT
Société Civile Professionnelle d'Avocats
au capital de 423 810 euros
4, rue Jeanne Barret
21000 DIJON
RCS DIJON D 312 274 038

AVIS

Par délibérations de l'AGE du 31/07/2019, les associés ont constaté la démission de M. Jean-Dominique GERBEAU de ses fonctions de gérant à compter du 30/06/2019 minuit et ont décidé de transformer la société en société d'exercice libéral à responsabilité limitée. Les modifications des mentions antérieurement publiées sont les suivantes :

Anciennes mentions :

Dénomination : SCP du PARC - CURTIL - GERBEAU - PRETOT-GERBEAU - HUGUENIN - DECAUX - GESLAIN - CUNIN - CUISINIER - BECHE - GARINOT

Forme : Société civile professionnelle d'avocats

Gérants : Mesdames Anne-Line CUNIN et Anne GESLAIN et

Messieurs Vincent CUISINIER, Pierrick BECHE et Jean-Marie GARINOT.

Nouvelles mentions :

Dénomination : du PARC - CURTIL - GERBEAU - PRETOT-GERBEAU - HUGUENIN - DECAUX - GESLAIN - CUNIN - CUISINIER - BECHE - GARINOT

Forme : Société d'exercice libéral à responsabilité limitée d'avocats

Gérants : Mme Anne GESLAIN, demeurant 36, rue des Espaces Verts - 21560 COUTERNON ; Mme Anne-Line CUNIN, demeurant 52, rue Henri Gérard - 21121 FONTAINE-LES-DIJON ; M. Vincent CUISINIER, demeurant 8, rue de la Résistance - 21000 DIJON ; M. Pierrick BECHE, demeurant rue du Pré Midant - 21310 BELLENEUVE ; M. Jean-Marie GARINOT, demeurant 15, rue de la Préfecture - 21000 DIJON.

RCS DIJON. Pour avis.

AL215225514

JACOTOT TAMP

SASU au capital de 2000 € Siège social : 4 Rue Claudon, 21610 Fontenelle 843 992 744 RCS de Dijon Aux termes du procès verbal des décisions de l'actionnaire unique du 31/10/2019, il résulte: D'étendre l'objet social aux activités suivantes: travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre du bâtiment, pose de plaques de plâtre, travaux de couverture, travaux de revêtement des sols et des murs, travaux de peinture et vitrerie. Mention au RCS de Dijon

AL215226319

CESSION

LEGATIS notaires — www.legatis.fr

CESSION D'OFFICINE DE PHARMACIE

Suivant acte reçu par **Me VIARD, Notaire à Dijon,** le 06/12/2019, enregistré au SPFE de DIJON le 12/12/2019, Dossier 201900082012 réf. 2104P01 2019 N02492, contenant cession par Monsieur Xavier ROUBINET et Madame Florence LALLEMANT en qualité de conjoint collaborateur, d'une officine de pharmacie, sis et exploitée à DIJON (21000), 57 Rue de la Maladière, pour lequel le CEDANT est identifié SIREN 325548121 RCS DIJON, au profit de la « GRANDE PHARMACIE DIJONNAISE », SELARL, capital 700000 €, siège à DIJON (21), 1 Rue Auguste Frémiet – Galerie Drapeau, 499222289, RCS DIJON et de la « PHARMACIE PASCAL », SELARL, capital 10000 €, siège à DIJON (21), 19 Boulevard Pascal, 818144222, RCS DIJON - Moyennant le prix principal de CENT NEUF MILLE CENT SOIXANTE SEPT EUROS et QUATRE CENTIMES D'EUROS (109.167,04€), s'appliquant aux éléments incorporels pour 90.000,00 € et aux marchandises 19.167,04 € - Entrée en jouissance : 01/12/2019 - Oppositions : **Me VIARD, Notaire à DIJON,** dans les 10 jours suivant la dernière en date de la présente insertion et de la publicité au B.O.D.A.C.C. - Pour unique insertion - Le notaire.

AL215225510

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE COTE D'OR

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

SAVIGNY-LES-BEAUNE: Vigne AOC Savigny Village, maison d'habitation et cuverie - parcelles AS 30 A et AS 31 A : A1R du PLU, parcelles AS 30 Z et AS 31 Z : NHL3 du PLU

26 a 88 ca - Des planchots: AS-30[242](A)-30[242](Z) - Les planchots du nord: AS-31[243](A)-31[243](Z)

AUXONNE: Terre - Zone A du PLU

3 ha 41 a 10 ca - La louviere: ZP-96 - La noue de l orgerie: ZI-48(J)-48(K)-49(J)-49(K) - La vigne jeanneton: ZO-22 5 ha 89 a 39 ca - La mare ronde: ZX-107 - La petite plaine: ZR-16 - La rente molle: ZV-102 - Le charmoy: BV-71[166]-72[167] - Le chene brule: ZC-10 - Paquier de chardenot: ZX-160 - Sur le chemin de chardenot: ZX-121 76 a 07 ca - Le charmoy: BV-73[168]

16 a 20 ca - La rente molle: ZV-124

38 a 80 ca - Le poirier au diable: ZR-94(J)-94(K)

54 a 90 ca - Le buisson gele: ZW-110 37 a 31 ca - Aux barottes: BI-121

35 a 60 ca - Le buisson gele: ZW-109

LABERGEMENT-LES-AUXONNE: Terre - RNU

1 ha 52 a 30 ca - Clos de rosiere: ZA-6-7

48 a 60 ca - Clos de rosiere: ZA-18

30 a 00 ca - Clos de rosiere: ZA-33

70 a 40 ca - Clos de rosiere: ZA-38

LES MAILLYS: Terre - RNU

92 a 90 ca - Boutenel: YB-118 - La tatre: YB-100(J)-100(K)

TILLENAY: Terre - Zone A du PLU

1 ha 82 a 00 ca - Au mareillou: ZD-99 - Bois de boutrans: ZA-51

48 a 54 ca - La levee: A-655

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté se propose de **louer** les biens fonciers suivants, par bail SAFER

AUXONNE Terre - Zone A du PLU

48 a 77 ca - 'Aux barottes': BI- 128

38 a 58 ca - 'Le charmoy': BV- 79[174]

24 a 43 ca - 'Le charmoy': BV- 81[176]

TILLENAY Terre - Zone A du PLU

36 a 60 ca - 'Au neflier': ZD- 37

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté se propose de louer les biens fonciers suivants

Parcelles en nature de terre – Zone A du PLU concernant les parcelles sur les communes de Auxonne et Tillenay et RNU pour les parcelles sur les communes de Labergement-les-Auxonne et Les Maillys

10 ha 28 a 80 ca - 'De rainans': ZT- 9 - 'La coignee': ZI- 29 - 'Le poirier au diable': ZR- 75 - 'Le travaillot': ZT- 66(J)- 66(K)- 72

1 ha 87 a 00 ca - 'Le poirier au diable': ZR- 74- 93(J)- 93(K) - 'Le travaillot': ZT- 63(J)- 63(K)- 64(J)- 64(K)

2 ha 79 a 77 ca - 'La louviere': ZS- 22 - 'Le charmoy': BV- 83[178] - 'Le poirier au diable': ZR- 76

1 ha 91 a 40 ca - 'La louviere': ZS- 23

86 a 20 ca - 'La rente molle': ZV- 109- 110

29 a 00 ca - 'La rente molle': ZV- 111

96 a 06 ca - 'Aux barottes': BI- 116 - 'La rente molle': ZV- 113 - 'Le charmoy': BV-44[143]

27 a 60 ca - 'La rente molle': ZV- 122- 160

98 a 16 ca - 'Tabour': BI- 274[113]

1 ha 04 a 80 ca - 'Le champ mussot': ZC-84(A)- 84(B)

83 a 40 ca - 'Champ parnais': ZW- 19(J)-19(K)

95 a 70 ca - 'La rente molle': ZV- 139

34 a 10 ca - 'Le poirier au diable': ZR- 81

1 ha 33 a 50 ca - 'Le travaillot': ZT- 67(J)-67(K)

66 a 30 ca - 'Le poirier au diable': ZR-72- 73

20 a 90 ca - 'La rente molle': ZV- 106

35 a 83 ca - 'Au vieux chemin de dole': BT- 4[13]

1 ha 79 a 80 ca - 'La rente molle': ZV-144(J)- 144(K)

55 a 00 ca - 'La rente molle': ZV- 107

2 ha 09 a 80 ca - 'Le travaillot': ZT- 45

59 a 30 ca - 'Clos de rosiere': ZA- 32

1 ha 77 a 10 ca - 'La galere': ZS- 9 - 'Le chene brule': ZC- 7

3 ha 13 a 10 ca - 'Champ serrurier': ZD-176[176] - 'Entre mare brulee et chard': ZD- 191[191] - 'La grenouillere': ZW- 83 - 'Le buisson gele': ZW- 111

11 ha 62 a 90 ca - 'Au grand poirier': ZC-46- 47- 48- 50 - 'De rainans': ZT- 6(J)- 6(K) - 'La louviere': ZP- 90- 97 - 'La rente molle': ZV- 114- 138 - 'La vigne jeanneton': ZO-23 - 'Le chene brule': ZC- 6 - 'Le poirier au diable': ZR- 89- 95(J)- 95(K) - 'Le pre got': AT- 83 - 'Le travaillot': ZT- 71 - 'Sur le chemin de la perche': ZX- 69

2 ha 05 a 90 ca - 'Clos de rosiere': ZA-10- 31

2 ha 71 a 20 ca - 'Aux montants': ZD- 49 - 'Champs motteux': ZD- 100 - 'Poirier aux pretres': ZE- 16 - 'Pre danot': ZB- 173(J)-173(K)- 174(J)- 174(K)

LABERGEMENT-LES-AUXONNE

71 a 00 ca - 'Clos de rosiere': ZB- 120[F1]

59 a 30 ca - 'Clos de rosiere': ZA- 32

46 a 73 ca - 'Clos de rosiere': ZA- 5(A)

2 ha 05 a 90 ca - 'Clos de rosiere': ZA-10- 31

71 a 40 ca - 'Boutenel': YB- 108- 109

36 a 30 ca - 'Poirier aux pretres': ZE- 14

TILLENAY

2 ha 71 a 20 ca - 'Aux montants': ZD- 49 - 'Champs motteux': ZD- 100 - 'Poirier aux pretres': ZE- 16 - 'Pre danot': ZB- 173(J)-173(K)- 174(J)- 174(K)

1 ha 37 a 20 ca - 'Au mareillou': ZD- 85

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 14/01/2020** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL215226333

CESSION

Par acte SSP en date du 27 novembre 2019 à ST SEINE L'ABBAYE, enregistré au service des impôts des entreprises de DIJON 1, le 9 décembre 2019, Dossier 2019 00080480, référence 2014P01 2019 A 06236, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAS au capital de 106.801.329 euros, ayant son siège social 1 cours Antoine Guichard 42000 ST ETIENNE, immatriculée au RCS ST ETIENNE sous le n°428 268 023. A cédé à la société SAS ESMA, au capital de 2.000 €, ayant son siège social à ST SEYNE L'ABBAYE (21440) 21 rue de Carnot, immatriculée au RCS de DIJON sous le n°851 001 297, un fonds de commerce d'alimentation générale sis ST SEYNE L'ABBAYE (21440) 21 rue de Carnot, moyennant le prix de 15 000 euros s'appliquant aux éléments incorporels à concurrence de 7 750 ?, et aux éléments corporels ou agencement pour 7 250 €. La date d'entrée en jouissance est fixée au 27 novembre 2019. Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publicités légales à l'adresse du fonds cédé avec copie chez DISTRIBUTION CASINO FRANCE, Direction Juridique Corporate - Romanic MAPOLIN, 1 cours Antoine Guichard - 42000 ST-ETIENNE Pour avis,

AL215226315

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SCI LES BLEUETS

Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social :
60 F Avenue du 14 juillet
21300 CHENOVE
843 741 513 RCS DIJON

Aux termes de l'acte unanime en date du 15/12/2019, il résulte que Monsieur Christian DECOMBARD a démissionné de ses fonctions de co-gérant. Les associés ont décidé de ne pas le remplacer.

Les statuts ont été modifié en conséquence.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis La Gérance

AL215225507

AVIS DE MODIFICATION

SERVICES ET PRESTATIONS VITICOLES 21 - SPV21

SARL au capital de 10 000 €
Siège social : 1 Place du Monument
21190 PULIGNY MONTRACHET
818 623 456 RCS DIJON

Par décisions du 19/08/2019, M. Jean SOUBEYRAND demeurant à BEAUNE (21200) 33 Avenue Charles Jaffelin, a été nommé avec effet du même jour, en qualité de gérant, en remplacement de Mme Julie LEFLAIVE, démissionnaire.

Le dépôt prescrit par la loi sera effectué auprès du Greffe du TC de DIJON.

AL215225509

AVIS DE MODIFICATION

SCE DOMAINE OPALESCEA
au capital de 2 086 185 €
Siège social : Place du Monument
21190 PULIGNY MONTRACHET
408 395 309 RCS DIJON

Par décisions du 19/08/2019, M. JeanSOUBEYRAND demeurant à BEAUNE(21200) 33 Avenue Charles Jaffelin, aété nommé avec effet du même jour, enqualité de gérant, en remplacement deMme Julie LEFLAIVE, démissionnaire.Le dépôt prescrit par la loi seraeffectué auprès du Greffe du TC de Dijon.

AL215225512

DE LA SOURCE AUX LOUPS

EARL au capital de 128 056 euros, siège social : Ferme de Buxerolles 21510 MINOT, 409 785 631 RCS DIJON, AGO du 26/11/2019 : démission de Mme Corinne GREY de ses fonctions de gérante à effet du 30/09/2019. Pour avis

AL215226318

GL ELEC

SARL GL ELEC au capital de 55 520 euros
Siège social : 18 Le Meix des Puits
21380 SAVIGNY LE SEC
839 975 224 RCS DIJON

L'A.G.M. du 29/11/2019 a nommé en qualité de cogérant M. Alexandre HUGUET, demeurant 9 Rue Adolphe Dietrich - 21000 DIJON, pour une durée illimitée à compter du 01/12/2019.

Pour avis

La Gérance

AL215226337

NON DISSOLUTION

BRET BREMENS | AVOCATS

IMAGIX

SCM au capital de 1.005,76 euros Siège : 3 Rue Louis Néel - 21000 DIJON RCS DIJON : 398 773 358 Le 12 décembre 2019, l'associé unique a décidé de renoncer à dissoudre la société IMAGIX et d'annuler purement et simplement sa décision de dissolution sans liquidation de la SCM IMAGIX prise le 25 novembre 2019. Pour avis

AL215226311

DISSOLUTION LIQUIDATION

FISC OPTIM

Société à responsabilité limitée au capital de 3 000 € Siège social : 67, avenue Victor Hugo 21 000 DIJON 535 075 683 RCS DIJON L'AGE du 15/03/2019 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur M. Adrien PERRIGOT demeurant 25bis rue des Marmuzots 21000 DIJON, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 67, avenue Victor Hugo

21000 DIJON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON en annexe au RCS. Pour avis Le Liquidateu

AL215225414

FISC OPTIM

Société à responsabilité limitée en liquidation au capital de 3 000 € Siège social et siège de liquidation: 67, avenue Victor Hugo 21 000 DIJON 535 075 683 RCS DIJON L'AGO du 30/09/2019 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mr Adrien PERRIGOT demeurant 25bis rue des Marmuzots 21000 DIJON, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON en annexe au RCS et la société sera radiée dudit registre.

AL215225415

AVIS DISSOLUTION

CYCLES VALANDRO
SARL au capital de 7.500 euros
Siège social : 12 Quai Nicolas Rolin
21000 DIJON
RCS DIJON 444 874 127

Les associés ont décidé, aux termes d'une délibération de l'AGE en date du 06/12/2019, la dissolution anticipée de la société à compter du 31/12/2019 et sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires.

Elle a nommé en qualité de liquidateur, à compter du 31/12/2019, M. Igino VALANDRO, demeurant à FLEUREY SUR OUCHE (21410), 3 Seigneurie de la Cour des Closes.

La gérance assumée par M. Igino VALANDRO prendra fin au 31/12/2019.

Les associés ont conféré au liquidateur les pouvoirs les plus étendus pour les opérations de liquidation et notamment réaliser l'actif et acquitter le passif.

Le siège de la liquidation est fixé au siège de la société qui sera le lieu d'envoi et de réception de la correspondance et celui de la notification des actes et documents concernant la liquidation.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis, le gérant.

AL215225481

BOURGOGNE EXPERTISE AUTOMOBILE

Société À Responsabilité Limitée
en liquidation
au capital de 10 000 euros
Siège social : 27 rue Elsa Triolet
21000 DIJON (Côte d'Or)
823 293 790 RCS DIJON

Les associés ont décidé aux termes d'une délibération en date du 6 décembre 2019 la dissolution anticipée de la société à compter du 6 décembre 2019 suivie de sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires.

A été nommé comme liquidateur : Monsieur Bruno TROSSAT, demeurant à BOULOT (Haute Saône) 6 rue Fred Lipmann, a qui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.

Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse suivante : 8 rue des Frères Lumière 21300 CHENOVE.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis, le liquidateur.

AL215226307

COUTHIER

EARL en liquidation au capital de 99 470 euros, siège social : Rue de Bruillet 21350 VILLEBERNY, 477 778 427 RCS DIJON, décisions du 07/12/2019 : dissolution anticipée de la Société et mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel, liquidateur : M. Benoît COUTHIER (Rue de Bruillet 21350 VILLEBERNY), siège liquidation au siège social, à effet du 31/12/2019.Pour avis.

AL215226308

JARDIN PAR NATURE

SARL en liquidation
capital social de 7000€,
siège social rue des vignes hautes
21410 Prâlon,
530 391 440 RCS Dijon.

L'AGE du 16/12/2019 a décidé la dissolution anticipée de la société, nommé Pascale Corbin-Kurtz demeurant rue des vignes hautes 21410 Prâlon, la liquidatrice, et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance à celle de la liquidatrice. Modification au RCS de Dijon.

AL215226309

SCI PARTICULIERE DIJON PAUL CABET

Société civile immobilière - Au capital de 65 248,18 euros - Siège social : 6, rue Paul Cabet Immeuble le PLAZZ'ART 21000 DIJON 380 22 039 RCS DIJON, l'AGE du 25.11.2019 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter et ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel, a nommé comme liquidateur Christophe LEFEZ (10, rue des Ecoles 21380 MESSIGNY LES VANTOUX) pour toute la durée de la liquidation, a fixé le siège de la liquidation 10 rue des Ecoles 21380 MESSIGNY LES VANTOUX. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au RCS DIJON. Pour avis Le Liquidateur

AL215226323

GREUZARD PAYSAGE

Société à responsabilité limitée
en cours de liquidation -
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 4 Chemin des Mariages
21200 BEAUNE
430 113 480 RCS DIJON

Suivant décisions du 13/12/2019, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation au 17/10/2019, a déchargé M. Éric GREUZARD, demeurant 4 Chemin des Mariages - 21200 BEAUNE, de son mandat de liquidateur et a prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis - Le liquidateur.

AL215226326

SCCV FRANKLIN

Société civile de construction vente - Au capital de 1000 euros - Siège social : 3 Place Notre Dame DIJON 21000 RCS DIJON 538 915 174, l'AGE du 25.11.2019 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 25.11.2019 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel, a nommé comme liquidateur, Bernard LORIOT (1 Clos Pingat 21370 VELARS SUR OUCHE), a fixé le siège de la liquidation à 3 place Notre-Dame 21000 DIJON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au RCS DIJON, Pour avis - Le Liquidateur

AL215226327

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : SELAS SABATIER BUGNON FORME : Société d'exercice libéral par actions simplifiée de chirurgien-dentiste SIEGE SOCIAL : 22 Avenue de la 1ère Armée Française – 21000 DIJON OBJET : l'exercice de la profession de chirurgien-dentiste - DUREE : 99 ans CAPITAL : 400.000 euros PRESIDENCE : Monsieur Yves SABATIER, 19 Rue de Bellevue – 21121 FONTAINE LES DIJON IMMATRICULATION : au RCS de DIJON sous la condition suspensive de son inscription au Tableau de l'Ordre des chirurgiens-dentistes.

AL215224950

PB CONSEIL

Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 5 rue Jean Renaud
21000 DIJON

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 29/11/2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : SAS ; Dénomination : PB CONSEIL ; Siège : 5 rue Jean Renaud, 21000 DIJON. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS. Capital : 5 000 euros ; Objet : La prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, artisanales, financières, immobilières, civiles ou autres, créées ou à créer, la gestion et la mise en valeur desdites participations. La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : la cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Pierluigi BALDISSERRI, demeurant 5 rue Jean Renaud - 21000 DIJON. La Société sera immatriculée au RCS de DIJON. Pour avis - Le Président

AL215225417

AVIS DE CONSTITUTION

Forme sociale : société civile ; Dénomination sociale : VARY ; Siège social : 20 route de Collonge 21110 PLUVAULT ; Objet social : prise de participations dans toutes sociétés, la fourniture de toutes prestations susceptibles de bénéficier aux sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts, la propriété, la gestion, l'administration de tous immeubles ; Durée de la société : 99 ans à compter de l'immatriculation de la Société au RCS de DIJON ; Capital social : 750001€ ; Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas à la majorité des 2/3 des parts sociales. Gérance : Mr Jérémie MALLARD sis 20 route de Collonge 21110 PLUVAULT

AL215225413

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 25/11/2019, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : sci matelo Objet social : Immobilier Siège social : 7 rue de la grande place, 21410 Mâlain. Capital : 200 € Durée : 99 ans Gérance : M. SAUVINEAU Olivier, demeurant 7 rue de la grande place, 21410 Mâlain Immatriculation au RCS de Dijon

AL215225418

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date à MARSANNAY LA COTE du 09/12/2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société à responsabilité limitée - Dénomination sociale : GF.3 - Siège social : 806 rue de la Pièce Cornue, 21160 MARSANNAY LA COTE - Objet social : activités récréatives et de loisirs, jeux de réalité virtuelle, jeux d'aventure, bowling, bar - Durée de la Société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS - Capital social : 25 000 euros - Gérance : Sébastien FAUL, demeurant 4 rue du Lavoir, 21160 PERRIGNY LES DIJON a été nommé gérant. Immatriculation de la Société au RCS de DIJON. Pour avis La Gérance

AL215225456

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes : FORME : Société en nom collectif DENOMINATION : LE DOMAINE DU CHÂTEAU SIEGE SOCIAL : 4 avenue Jean Bertin Parc Technologique - 21000 DIJON OBJET : la vente et l'achat de tous terrains et plus particulièrement un ensemble immobilier situé rue de la Combe de Fain 21370 VELARS SUR OUCHE; les travaux de démolition et de viabilisation en sous-traitance ; l'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, la participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer, ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe DUREE : 99 ans CAPITAL : 1.000 euros APPORTS EN NUMERAIRE : 1.000 euros GERANCE : ROGER MARTIN PROMOTION, société par actions simplifiée au capital de 50.000 euros, dont le siège est situé au 4 avenue Jean Bertin 21000 DIJON, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON sous le numéro 849 719 117, représentée par Monsieur Raphaël MERCUSOT demeurant 14 Rue de la Préfecture – 21000 DIJON CESSION DE PARTS : Les parts sociales ne peuvent être cédées entre associés ou à des personnes étrangères à la société qu'avec le consentement de tous les associés IMMATRICULATION : au RCS de DIJON.

AL215225473

SCI L'AGE D'OR SORGUES
SCI au capital de 2 000 euros
20 rue Jacques de Molay,
21200 BEAUNE

AVIS DE CONSTITUTION

Le 03/12/2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière

Dénomination sociale : SCI L'AGE D'OR SORGUES

Siège social : 20 rue Jacques de Molay, 21200 BEAUNE

Objet social : l'acquisition d'un terrain et de lots de copropriété du bâtiment existant, l'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 2 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : M. Philippe PECULIER dt Rue de Brully - GIGNY 21200 BEAUNE

Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas par les associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales.

Immatriculation au RCS de Dijon

Pour avis.

AL215225495

AVIS DE CONSTITUTION

HOLDING LAPIERRE

En date du 16 décembre 2019, il a été constitué une SAS présentant les caractéristiques suivantes :

Objet social : Toutes prestations de services et de conseils, prise d'intérêts ou de participations dans toutes sociétés et entreprises françaises ou étrangères, quel qu'en soit l'objet, et sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ceux-ci

Capital social : 26700 euros

Siège social : 7 l'Orée du Bois, 21310 BELLENEUVE

Durée de la société : 99 ans à partir de son immatriculation au RCS de DIJON

Transmission d'actions : Les cessions d'actions sont soumises à la procédure d'agrément fixée par les statuts

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Le droit de participer aux décisions collectives est subordonné à l'inscription en compte des actions au nom de leur titulaire au plus tard à la date de la décision collective. Tout associé a autant de voix qu'il possède d'actions ou en représente.

Présidence : Guillaume LAPIERRE, demeurant à DIJON (21000), 9 rue Hoche

Autres dirigeants : Directeur général, Lionel LAPIERRE, demeurant à BELLENEUVE (21310), 7 l'Orée du Bois

AL215225505

TEAM HORNER EUROPE

Société par actions simplifiée au capital de 3 000 000 euros Siège social : 15 boulevard de Brosses 21000 DIJON AVIS DE CONSTITUTION Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 16 décembre 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée Dénomination : Team Horner Europe Siège : 15 Boulevard de Brosses, 21000 DIJON Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés Capital : 3 000 000 euros constitué au moyen d'apports en numéraire Objet : - L'acquisition, la détention, la gestion de toutes participations. Elle pourra également gérer, acheter, vendre tout portefeuille d'actions, de parts, d'obligations et de titres de toutes sortes ;- L'animation et la détermination de la politique de groupe de ses filiales contrôlées, et la prestation de services à ces dernières notamment en matière de gestion administrative, financière, commerciale, marketing, informatique, juridique et comptable. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. En cas de pluralité d'associés, les cessions, transferts ou transmissions d'actions, à des tiers comme entre associés, sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés. Président : TEAM HORNER GROUP INTERNATIONAL, INC, Société de droit américain dont le siège est situé 5755 Powerline Road - Fort Lauderdale, FL 33309 - ETATS-UNIS, représentée par son Président Michael DOOLEY Directeur général : Sont nommés Directeurs généraux : *Monsieur William Kent, demeurant 2845 NE 9 St. Apt 1501 -Fort Lauderdale, FL 33304 - ETATS-UNIS *Monsieur Michael Dooley, demeurant 5723 Oxford Moor Blvd - Windermere, FL 34786 - ETATS-UNIS *Monsieur Gary Chisling, demeurant 11360 Watercrest Cir E - Parkland, FL 33076 - ETATS-UNIS *Monsieur Jean Leonard, demeurant 5175 NW 50TH TER - Coconut Creek, FL 33073 - ETATS-UNIS, La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. POUR AVIS Le Président

AL215225511

AVIS DE CONSTITUTION

Acte SSP du 19.12.2019 à DIJON constitution SASU FRECKLES- Capital : 44 350 euros Siège social : 7 G rue du Docteur Renardet 21000 DIJON - Objet social : La prise de participations dans toutes sociétés françaises ou étrangères, quelles que soient leur objet social et leurs activités et en particulier la prise de participation de sociétés civiles de construction vente de programmes immobiliers. La gestion de titres et de valeurs mobilières, l'investissement pour son compte ou pour celui de tiers par tous procédés que ce soit, et notamment par voie d'acquisition, d'augmentation de capital, d'absorption ou fusion La gestion de son propre patrimoine, tant immobilier que mobilier, et de tout patrimoine, quelle que soit sa composition, appartenant à toute personne physique ou morale. La propriété et la gestion de tous biens mobiliers de nature monétaire ou autre, L'acquisition, la gestion, la location et l'administration de tous biens immobiliers, - Durée : 99 ans - Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. PRESIDENT : Joséphine GHITTI (7 G rue du Docteur Renardet 21000 DIJON) - Immatriculation RCS DIJON - Pour avis - La présidente

AL215226313

AVIS DE CONSTITUTION

Acte SSP du 19.12.2019 à TALANT constitution SASU HOODIE - Capital : 88 900 Siège social : 12 rue de Châteauneuf 21240 TALANT - Objet social : La prise de participations dans toutes sociétés françaises ou étrangères, quelles que soient leur objet social et leurs activités et en particulier la prise de participation de sociétés civiles de construction vente de programmes immobiliers. La gestion de titres et de valeurs mobilières, l'investissement pour son compte ou pour celui de tiers par tous procédés que ce soit, et notamment par voie d'acquisition, d'augmentation de capital, d'absorption ou fusion La gestion de son propre patrimoine, tant immobilier que mobilier, et de tout patrimoine, quelle que soit sa composition, appartenant à toute personne physique ou morale. La propriété et la gestion de tous biens mobiliers de nature monétaire ou autre, L'acquisition, la gestion, la location et l'administration de tous biens immobiliers, - Durée : 99 ans - Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. PRESIDENT : Thomas GHITTI (12, rue de Châteauneuf 21240 TALANT) - Immatriculation RCS DIJON - Pour avis - Le président

AL215226317

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé du 10/12/2019 à VOLNAY, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : société civile immobilière Dénomination sociale : GLANTENAY G&S Siège social : 16 Chemin de la Cave 21190 VOLNAY Capital : mille €uros (1 000 €) divisés en 1 000 parts de 1 € chacune, les apports sont en numéraire Objet : l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés Gérance : Monsieur Guillaume GLANTENAY 16 Chemin de la Cave 21200 VOLNAY/ Madame Sarah GLANTENAY 7 Avenue du Lac 21200 BEAUNE Immatriculation : RCS DIJON Pour avis, la gérance

AL215226321

Notaire

Maître Antoine Marandon
Notaire à Etang-sur-Arroux
(71190)
6, rue d'Autun

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Antoine MARANDON , Notaire, titulaire d'un Office Notarial à ETANG SUR ARROUX, 6, rue d'Autun , le 16 décembre 2019, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Dénomination sociale : SCI FERMOUCHE.

Siège social : BEAUNE (21200), 53, rue du Faubourg Bretonnière .

Durée : 99 années

Capital social : 500,00 euros .

Apports en numéraire.

Agrément : Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Premier gérant de la société est : Madame Stéphanie COUDRAY, née POUZIN, demeurant à BEAUNE (21200), 11 Rue Vivant Gardin,

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de DIJON

Pour avis

Le notaire.

AL215226322

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BLIGNY-LES-BEAUNE (21200) du 28 novembre 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : société civile immobilière.

Dénomination sociale : MORJI.

Siège social : 7 Rue Louis Aragon - 21200 BLIGNY-LES-BEAUNE.

Objet social : L'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, viticole, forestier, agricole, commercial ou industriel ; La mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance ; La prise de tous intérêts ou participations dans toutes sociétés ; Accessoirement, la vente de tous biens et droits immobiliers, et la souscription de tous emprunts hypothécaires ou non en vue de la réalisation d'une opération entrant dans le cadre de l'objet social, la constitution de toute garantie sur le patrimoine social en vue de la réalisation de l'objet social ; La Société pourra également se porter caution simple ou hypothécaire au profit d'un associé et/ou mettre à la disposition gratuitement au profit d'un des associés tout ou partie des biens par elle possédés, et ce, soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement ; Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.

Durée de la Société 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital social : 900 euros, constitué intégralement d'apports en numéraire.

Gérance : M. Youcef TALAGHZI, demeurant 1 Rue Marie Noël - 21200 BEAUNE et M. Jallal TALAGHZI, demeurant 7 Rue Louis Aragon - 21200 BLIGNY-LES-BEAUNE.

Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas ; agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales.

Immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON. Pour avis.

AL215226336

Notaires

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Nicolas PEYRAT, notaire membre de la Société à Responsabilité Limitée dénommée «SARL Nicolas PEYRAT, notaire» titulaire d'un office notarial dont le siège est à TOURNUS (Saône-et-Loire), 45 Rue Docteur Privey, le DIX NEUF DECEMBRE DEUX MILLE DIX NEUF, a été constitué la société dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

DENOMINATION :

S.C.I. LA CADOLE.

FORME :

SOCIETE CIVILE.

CAPITAL SOCIAL :

SOIXANTE DIX MILLE QUATRE CENTS EUROS (70.400,00 €).

SIEGE SOCIAL :

BEAUNE (21200), 9 RUE DES GRANDS JARDINS.

OBJET SOCIAL :

La gestion, l'administration, la mise en valeur et l'exploitation par bail ou autrement de tous biens ou droits immobiliers dont la société pourra devenir propriétaire et généralement toutes opérations se rattachant à l'objet social.

DUREE :

99 années à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

GERANCE :

Madame Josette GUELON, demeurant à BEAUNE (21200), 9 rue des Grands Jardins Monsieur Alain JAZE, demeurant à BEAUNE (21200), 9 rue des Grands Jardins.

IMMATRICULATION :

La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

CESSION DE PARTS SOCIALES - AGREMENT :

Toutes les cessions de parts sociales sont soumises à agrément. La décision d'agrément est de la compétence de l'assemblée générale.

Pour Avis, Maître Nicolas PEYRAT.

AL215226334

NIÈVRE

ANNONCES LÉGALES
Tel. 03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS

Le 16/12/2019, le tribunal de commerce de Nevers a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de :

TUBIANA Richard, Mardochée

3 rue de la Revenderie 58000 Nevers

RCS de Nevers n° 330 335 142

AL585225701

➜ DÉMISSION

TC MANUTENTION

Société par actions simplifiée
Au capital de 206 500 Euros
Siège social : Rue de la Barbouillère
Z.I de Saint-Eloi
58000 NEVERS
752 881 839 RCS NEVERS

L'assemblée générale ordinaire des associés du 30 septembre 2019 a pris acte de la fin anticipée du mandat de M. Christian LEVEL, Directeur Général, avec effet le même jour. Pour avis

AL585225710

➜ SUCCESSION

SCP François et Guillaume DINET
Notaires à Clamecy (Nièvre),
24, rue Marie Davy

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

ARTICLE 1007 DU CODE CIVIL,
ARTICLE 1378-1
CODE DE PROCEDURE CIVILE
LOI N° 2016-1547
DU 28 NOVEMBRE 2016

Suivant testament olographe en date du 23 avril 2018 Monsieur Louis Antoine PONTIGNY a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Guillaume DINET notaire à CLAMECY (Nièvre), 24 rue Marié Davy, le 23 août 2019 et notoriété du 6 novembre 2019 desquels il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par acte d'huissier ou lettre recommandée avec avis de réception, par tout intéressé auprès de Maître DINET, notaire susnommé, référence CRPCEN : 58034, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL585225691

Maîtres Sophie KOWAL
et Elvira DIAS-SOUVANT
Notaires associés à Corbigny
(Nièvre)
22, avenue du Champ de Foire

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Par testament olographe du 23 avril 2019, déposé au rang des minutes de Me Elvira DIAS-SOUVANT, notaire associé à CORBIGNY (58800), suivant procès-verbal de description en date du 08 novembre

2019, et suivant complémentaire du 18 décembre 2019.Monsieur Daniel Gaston POUMOT, en son vivant Retraité, demeurant à SAINT ANDRE EN MORVAN (58140), Meulot, célibataire, né à SAINT ANDREEN MORVAN (58140), le 29 juillet 1935, décédé à CLAMECY (58500), le 7septembre 2019, a institué un légataire universel. Les oppositions devront être adressées à Me DIAS-SOUVANT, notaire associé à CORBIGNY, 22 Avenue du Champ de Foire, en charge du règlement de la succession, dans le délai d'un mois à compter de la date de réception de l'expédition du procès-verbal de dépôt et d'ouverture dudit testament au greffe du Tribunal de grande instance de Nevers. Pour avis : Me DIAS-SOUVANT

AL585225714

**Maîtres Sophie KOWAL
et Elvira DIAS-SOUVANT
Notaires associés à Corbigny
(Nièvre)
22, avenue du Champ de Foire**

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Par testament olographe du 15 mai 2014, déposé au rang des minutes de Me Sophie KOWAL, notaire associé à CORBIGNY (58800), suivant procès-verbal de description en date du 20 décembre 2019, Monsieur Lucien Désiré Louis MASSON, célibataire, demeurant à NUARS (58190), 11 grande rue, né à SAIZY (58190), le 13 mai 1932, décédé à DIJON (21000), le 4 juillet 2019, a institué un légataire universel.

Les oppositions devront être adressées à Me Sophie KOWAL, notaire associé à CORBIGNY, 22 Avenue du Champ de Foire, en charge du règlement de la succession, dans le délai d'un mois à compter de la date de réception de l'expédition du procès-verbal de dépôt et d'ouverture dudit testament au greffe du Tribunal de Grande Instance de NEVERS.

Pour avis : Me Sophie KOWAL.

AL585225718

➜ NOMINATION

CHAUSSAT EXPERTS COMPTABLES

**Société par actions simplifiée
au capital de 100 000 euros
Siège social : 20 avenue Pierre Bérégovoy
58000 NEVERS
452 825 557 RCS NEVERS**

Aux termes d'une décision du Président en date du 05 novembre 2019, M. Bruno ROUSSAT, demeurant Avenue Emile Guillaumin, 03160 BOURBON L'ARCHAMBAULT, a été nommé en qualité de Directeur Général.

Pour avis, Le Président

AL585225692

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

OS CONSEIL

Société par actions simplifiée Au capital social de 5000 Euros Siège social : 3B Rue de la Muette 78600 MAISONS-LAFFITTE SIREN 810 242 156 R.C.S. VERSAILLES

Le 1er décembre 2019, par décision du Président de cette société, M. Olivier SCHULZ demeurant 3T Rue de la Muette 78600 MAISONS-LAFFITTE, a décidé de transférer le siège social au 1 rue des Grandes Chènevières - Le Bourg, 58190 ASNOIS. En conséquence elle sera immatriculée au RCS de NEVERS.

Pour avis.

AL585225659

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

**FERMETURES DU HAUT NIVERNAIS
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 2.000 Euros
Siège social : 1, Rue des Dames
58460 TRUCY L'ORGUEILLEUX
RCS NEVERS : 539 195 594**

AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL

Décision : Assemblée Générale Extraordinaire du 22 Novembre 2019

Capital social :

Ancienne mention : 2.000 euros

Nouvelle mention : 80.000 euros

Pour avis

AL585225690

SISA DE LA MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE LES BERGERONNETTES

**Place du 25 Juin 1944
58230 MONTSAUCHE-les-SETTONS
N° de SIRET : 81798637500019**

Suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 juin 2019 de la SISA Maison de Santé pluridisciplinaire Les Bergeronnettes, le capital social est passé de 110 à 100 euros par voie de rachat de part sociale. Le capital fixe est passé au capital variable (montant minimum du capital variable 30 euros soit 3 parts de 10 euros chacune, montant maximum du capital variable 300 euros soit 30 parts de 10 euros chacune) Les articles 7,10, 11 et 12 ont été modifiés en conséquence.

AL585225707

➜ CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

**Etude de Maître Christophe ROBERT
Notaire à NEVERS (Nièvre)
10 rue Vauban**

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître François-Xavier MEUNIER, Notaire au sein de l'Etude Notariale de Maître Christophe ROBERT, Notaire à NEVERS (58000), le 02 décembre 2019, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la COMMUNAUTE UNIVERSELLE par:

Monsieur Charles Arthur WAHL, Retraité de l'enseignement, et Madame Annick Geneviève FOUCAULT, Retraitée, son épouse, demeurant ensemble à VILLE-LANGY (58270), 3 route des Diligences Fonleau.

Monsieur est né à STRASBOURG (67000),le 7 juin 1947,

Madame est née à VERNEUIL (58300), le 1er mai 1947.

Mariés à la mairie de LA MACHINE (58260) le 4 novembre 1972 sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le Notaire.

AL585225708

➜ VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

**Selarl Isabelle MAUGUERE
Avocat au Barreau de NEVERS
23 rue Gambetta
58002 NEVERS
Tél.03.86.71.88.55
Fax 03.86.57.65.31
Email : scptmavocats@orange.fr**

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

**Le MARDI 04 FEVRIER 2020
A 10 heures 30**

Au Tribunal de Grande Instance de NEVERS, Palais de Justice de ladite Ville, Place du Palais et à compter du 1er janvier 2020 au Tribunal Judiciaire de NEVERS, siégeant en matière de saisies immobilières, Place du Palais 58000 NEVERS (Nièvre).

Commune de LA MARCHE (Nièvre), lieu-dit Munot, 10 Chemin des Saules :

Maison d'habitation élevée sur cave comprenant :

- rez-de-chaussée : séjour avec cuisine, dégagement, une chambre, salle de bains, WC, chaufferie avec chaudière au gaz,

- premier étage : cage d'escalier et alcôve, couloir, trois chambres, WC. Hangar – Auvent.

Terrains attenants et terrains situés de l'autre côté de la rue.

Le tout cadastré section A, numéros :

277 « Munot » pour une contenance de 45 ares 85 centiares,

278 « Munot » pour une contenance de 14 ares 81 centiares,

279 « Munot » pour une contenance de 02 ares 69 centiares,

295 « Munot » pour une contenance de 69 ares 70 centiares,

302 « Munot » pour une contenance de 15 ares 60 centiares,

303 « Munot » pour une contenance de 06 ares 40 centiares,

305 « Munot » pour une contenance de 95 ares 40 centiares.

Bien occupé.

MISE A PRIX : SOIXANTE DIX MILLE EUROS (70 000,00 €).

La vente ne pourra être renvoyée qu'en cas de force majeure ou à la demande éventuelle de la Commission de Surendettement.

Les enchères ne pourront être portées que par un Avocat inscrit au Barreau de NEVERS, les frais étant supportés par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication.

Avant de porter enchères, une consignation de 10% de la mise à prix avec un minimum de 3 000,00 € est obligatoire, en sus des frais.

Fait à NEVERS le 11 décembre 2019

Me Isabelle MAUGUERE, Avocat.

Pour tous renseignements s'adresser:

· au cabinet de la Selarl Isabelle MAUGUERE, Avocat au Barreau de Nevers, y demeurant, 23 rue Gambetta – Tél : 03.86.71.88.55.

· au greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de NEVERS où le cahier des conditions de vente est déposé.

Les visites seront effectuées par Maître Aude BONNET huissier de justice à NEVERS (Nièvre), 7 rue Gambetta, Tél : 03.86.36.13.00 le jeudi 23 janvier 2020 à 10 H 30 sur place.

AL585225645

➜ MODIFICATION DE STATUTS

A.B.C. IMMOBILIER

Société Par Actions Simplifiée au capital de 7.622,45 ? Siège social : 31 Avenue du Général de Gaulle - 58007 NEVERS 338 848 930 R.C.S. NEVERS AVIS DE PUBLICITE Aux termes des décisions de l'associée unique du 22 octobre 2019, les modifications suivantes ont eu lieu, à compter de ce jour : SIEGE SOCIAL : Ancienne mention : 31 Avenue du Général de Gaulle - 58007 NEVERS Nouvelle mention : 8 Place Mosse - 58000 NEVERS DENOMINATION SOCIALE : Ancienne mention : A.B.C. IMMOBILIER Nouvelle mention : CJM IMMO PRESIDENCE : Ancienne mention : Madame Angélique SOULAS dmt 25 Bis Route de Saint Amand - 18350 NERONDES Nouvelle mention : Monsieur Benjamin GIRARD-DEVILLECHAIZE, dmt 3 Rue de la Chaume des Drus - 58180 Marzy Mention sera faite au RCS de NEVERS. Pour avis, La Présidence

AL585225440

AUTO CARROSS 58

**SAS au capital de 1 000 €;
Siège social: 25 RUE DE LA BISSATTE
58240 CHANTENAY ST IMBERT
842 488 942 RCS NEVERS**

Le 21/11/19, les associés ont: décidé de nommer Directeur Général AMANDINE TALBOT-COMPAGNON, LA MAISON NEUVE 03400 ST ENNEMOND à compter du 04/11/19 ; décidé d'étendre l'objet social:Nouvelles activités: Les activités de mécanique automobile, achat-vente de véhicules d'occasions ou neufs, négoce dans le domaine automobile, import-export de véhicules, dépannage-remorquage, location de véhicules sans chauffeur, commerce et réparation de motocycles, de véhicules automobiles et toute machines ou véhicules à moteur. Mention au RCS de NEVERS.

AL585225582

SCEA OVINS SCHLUCHTER

**Société Civile
au capital social de 158 100 Euros
Siège social : Les Maillets
58300 SAINT PARIZE EN VIRY
RCS NEVERS N°792 668 584**

Suivant acte SSP du 12 décembre 2019, enregistré à Nevers le 13 décembre 2019, Dossier 2019 00029661, référence 5804P01 2019 A 01270, les associés ont agréé à effet du 31 décembre 2019, le retrait de la cogérance de M. SCHLUCHTER Samuel et l'augmentation du capital social de 110 600 euros par incorporation de compte courant d'associé pour le porter à 268 700 euros. Les modifications statutaires seront déposées au RCS de Nevers. Pour avis et mention, la gérance

AL585225681

GAEC CHEZ LE GAIN

**Société Civile
au capital social de 215 400 euros
Chez Le Gain - 58170 TAZILLY
RCS NEVERS - N° 399 787 548**

Suivant délibération d'AGE en date du 13 décembre 2019, la collectivité des associés a agréé, à effet du 1er novembre 2019, l'entrée en tant qu'associé et gérant, M Dylan GUERIN - Chigy - 58170 Tazilly. Les modifications statutaires seront déposées au RCS de NEVERS. Pour avis et mention, les gérants.

AL585225699

SANTA BAHIA CAFE

Société à responsabilité limitée au capital de 7.500 euros, Siège social : 50 avenue Général De Gaulle 58000 NEVERS, SIREN 442 960 852 RCS NEVERS Par décision en date du 21 novembre 2019, l'assemblée générale prend acte de la démission de ses fonctions de Gérante de Madame Alexandra ORESKOVIC, à compter du 21/11/2019 et décide de nommer en remplacement, en qualité de Gérante non associée, Madame Tiphanie GIRAULT, née le 27 mars 1986 à NEVERS (58), demeurant 9 rue des Forgerons - 18320 TORTERON, pour une durée indéterminée, à compter du 21/11//2019. L'assemblée générale décide d'étendre l'objet social, à compter du 21/11/2019, aux activités suivantes: - organisation de soirées à thème et de toutes manifestations à caractère culturel, ludique ou artistique. L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS de NEVERS Pour avis,

AL585225715

HOTELOP NEVERS QUAI DE LOIRE

**SAS au capital de 20.000 €
Siège social : Quai de Médine
58000 NEVERS
RCS NEVERS 830 209 953**

Par AGE du 21/11/2019, RACINES HOTELS II, Quai de Médine 58000 NEVERS (RCS NEVERS 834 294 126), a été nommée Président en remplacement de HPVA PARTICIPATIONS, démissionnaire. B) Par AGE du 21/11/2019 et décisions du Président du 6/12/2019 (i) le capital a été augmenté de 1.401.640 € pour être porté à 1.421.640 €, (ii) le capital a été augmenté de 731.700 € pour être porté à 2.153.340 €, Art. 6 et 7 statuts modifiés. RCS NEVERS

AL585225717

➜ FUSION

**SCI PLACE DU BOURBONNAIS
Capital social : 1 000 Euros
Siège social :
58640 VARENNES-VAUZELLES
R.C.S. NEVERS 480 174 697**

AVIS DE FUSION

Par décision en date du 13 décembre 2019, l'Associé unique a approuvé la fusion par la société «SCI PLACE DU BOURBONNAIS», société absorbante, des sociétés «SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DU SEQUOIA», société civile immobilière, au capital de 76 254,51 euros, dont le siège est à Nevers, Nièvre, 4 rue de l'Oratoire, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nevers sous le numéro 404 320 830 et «ACCIDENTOLOGIE CONSEIL EXPERTISE «, société par actions simplifiée, au capital de 154 292,60 euros, dont le siège est à Paris (XVème), 71 à 83 quai André Citroën, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 407 527 142, sociétés absorbées, selon projet établi par acte sous seing privé en date 29 juillet 2019 prévoyant la transmission de tous les éléments d'actif et de passif qui constituent leur patrimoine respectif, sans exception ni réserve, y compris les éléments d'actif et de passif résultant des opérations qui seraient effectuées jusqu'à la date de réalisation de la fusion, l'universalité des patrimoines des sociétés «SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DU SEQUOIA» et «ACCIDENTOLOGIE CONSEIL EXPERTISE» devant être dévolue à la société «SCI PLACE DU BOURBONNAIS», dans l'état où il se trouveront à la date de réalisation de la fusion.

Cette fusion a été approuvée préalablement par décision de l'Associé unique en date du 13 décembre 2019 de chacune des sociétés absorbées.

En rémunération de cet apport-fusion, l'Associé unique de la société «SCI PLACE DU BOURBONNAIS a procédé à une augmentation de capital de 3 140 euros pour le porter de 1 000 euros à 4 140 euros, au moyen de la création de 314 parts sociales nouvelles, de 10 euros de nominal, entièrement libérées, attribuées à l'associé unique de chacune des sociétés absorbées à raison de : 96 parts de la société «SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DU SEQUOIA», pour 1 part de la société « Société Civile Immobilière PL DU BOURBONNAIS».32 actions de la société «ACCIDENTOLOGIE CONSEIL EXPERTISE», pour 1 part de la société « Société Civile Immobilière PL DU BOURBONNAIS».

La prime de fusion s'élève à un montant total de 932 339,53 euros, soit :

- pour la société «SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DU SEQUOIA» : 3 101,79 euros

- pour la société «ACCIDENTOLOGIE CONSEIL EXPERTISE « : 929 237,74 euros

Juridiquement la fusion a pris rétroactivement effet le 1er janvier 2019 de sorte que les résultats de toutes les opérations réalisées par les sociétés absorbées depuis le 1er janvier 2019 seront réputées réalisées, au profit ou à la charge de la société absorbante.

Aux termes de la même décision, l'Associé unique a modifié sa dénomination de la Société en et transférée son siège social :

Anciennes mentions :

Dénomination : SCI PLACE DU BOURBONNAIS

Siège social : 58640 VARENNES-VAUZELLES

Nouvelles mentions :

Dénomination : ACQUISITION CONSTRUCTION EXPLOITATION par abréviation ACE.

Siège social : 4, rue de l'Oratoire 58000 NEVERS.

Pour avis.

AL585225686

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

LIMA

SARL au capital de 2000€. Siège social: 12 bld camille dagonneau 58640 Varennes-vauzelles. 501204036 RCS NEVERS. Le 04/11/2019, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur Mme delphine HELOU, 25 quai gambetta 91260 JUVISY SUR ORGE et fixé le siège de liquidation au siège social. Modification au RCS de NEVERS.

AL585225619

**Maîtres Sophie KOWAL
et Elvira DIAS-SOUVANT
Notaires associés à Corbigny
(Nièvre)
22, avenue du Champ de Foire**

DISSOLUTION

**Société Civile Immobilière
SCI TERRA SIENNA
au capital de 105.640,00 euros
Siège social : MONTREUILLON
(58800), Saint Maurice
RCS NEVERS SIREN : 821.880.507**

Par décision collective du 02 novembre 2019, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 02 novembre 2019 et de sa liquidation amiable.

Monsieur Pierre BLANDIN demeurant à BORDEAUX (33000) 10 rue Sainte Colombe, a été nommé liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de liquidation a été fixé au domicile du liquidateur.

Mention en sera faite au RCS de NEVERS.

Pour avis.

Le liquidateur.

AL585225682

AVIS DE DISSOLUTION

SCI DU SEQUOIA

**Société civile immobilière
au capital de 76 254,51 euros
Siège social : 4, rue de l'Oratoire
58000 NEVERS
Immatriculée au RCS de NEVERS
sous le numéro 404 320 830**

Aux termes d'une décision en date du 13 décembre 2019, l'Associé unique a approuvé le traité de fusion du 29 juillet 2019, prévoyant l'absorption de la «SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DU SEQUOIA», société absorbée, par la «SCI PLACE DU BOURBONNAIS», société absorbante, Société civile immobilière au capital de 1 000 euros, ayant son siège social 58 640 Varennes-Vauzelles, Nièvre, RN7, Nevers Nord, immatriculée RCS NEVERS 480 174 697.

En conséquence, l'Associé unique a décidé la dissolution anticipée, sans liquidation, de la «SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DU SEQUOIA», son passif étant pris en charge par la société absorbante et les parts sociales émises par cettedernière au titre de la fusion étant directement attribuées aux associés de la société absorbée.

L'Associé unique de «SCI PLACE DU BOURBONNAIS», société absorbante, le 13 décembre 2019, ayant approuvé la fusion et procédé à l'augmentation corrélative de son capital, la fusion et la dissolution de «SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DU SEQUOIA», sont devenues définitives à cette date.

Juridiquement la fusion a pris rétroactivement effet le 1er janvier 2019 de sorte que les résultats de toutes les opérations réalisées par la société absorbée depuis le 1er janvier 2019 seront réputées réalisées, au profit ou à la charge de la société absorbante.

Pour avis.

AL585225685

MORVAN TOP LOISIRS SARL

Société MORVAN TOP LOISIRS SARL à associé unique au capital de 7622,45 € en dissolution anticipée au 31/01/2019

Ancien siège social 19 Bd de la République 58120 CHATEAU CHINON.

Au siège de la liquidation 14 chemin de la Roche de Vermenoux 58120 CHATEAU CHINON CAMPAGNE 390185957 RCS NEVERS.

Par décision en date du 31/01/2019 l'associé unique a approuvé les comptes définitifs de liquidation.A donné Quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture de la liquidation.

Le dépot des comptes définitifs de liquidation sera déposé au greffe du tribunal de commerce de Nevers.

Pour Avis le liquidateu

AL585225688

SCI MURS MURS

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE au capital de 300 EUROS Siège social : 7 RUE MARIUS GERIN 58000 NEVERS (NIEVRE) 491 939 724 RCS NEVERS. L'AGE du 30/11/2019 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30/11/2019 suivie de sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires, a nommé comme liquidateur M. Jean-Philippe RAULT, demeurant à NEVERS (Nièvre) 7 Rue Marius Gérin, a fixé le siège de la liquidation au siège social à NEVERS (Nièvre) 7 Rue Marius Gérin. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de NEVERS. Pour avis, le liquidateur

AL585225693

NATAGANOU

**SARL en liquidation au capital social
de 120 Euros
Siège social : 4, avenue du
Général Leclerc
58530 DORNECY
R.C.S. NEVERS 504 714 684**

Le 23 novembre 2019, l'Assemblée générale a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 23 novembre 2019. Mme Sophie CASSET - DOUJON demeurant 4, avenue du Général Leclerc a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au siège de la société.

Pour avis.

AL585225695

DISSOLUTION ANTICIPÉE

LES JARDINS D'ANTOINE

**Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 1 Ter Impasse des Marronnier
58300 DECIZE
Siège de liquidation :
1 Ter Impasse des Marronnier
58300 DECIZE
RCS NEVERS 502 325 590**

Aux termes d'une décision en date du 20.11.2019, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Monsieur Hervé DEMOURON, demeurant 1 Ter Impasse des Marronniers 58300 DECIZE, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé 1 Ter Impasse des Marronniers 58300 DECIZE. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS en annexe au RCS.

Pour avis Le Liquidateu

AL585225696

ECO-BATIR

**SARL au capital de 10 000 euros
Siège social : Le Chailloux
58270 Fertrève
794 219 196 RCS Nevers**

Suivant décision collective des associés en date du 28/11/2019 : il a été décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 28/11/2019 et sa mise en liquidation amiable.

L'assemblée générale susvisée a nommé comme liquidateur Loredana DE SIMONE, demeurant Contrada Fiego Via Appia Airola (ITALIE). Le siège de la liquidation a été fixé à l'adresse du liquidateur. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents devront être notifiés.

Mention au RCS de Nevers.

AL585225697

ECO-BATIR

**SARL au capital de 10 000 euros
Siège social : Le Chailloux
58270 Fertrève
794 219 196 RCS Nevers**

Suivant décision collective des associés en date du 28/11/2019, il résulte que :

Les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont :

approuvé les comptes de liquidation ;

donné quitus au liquidateur Loredana DE SIMONE, demeurant Contrada Fiego Via Appia Airola (ITALIE), et déchargé ce dernier de son mandat ;

prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au GTC de Nevers.

Mention au RCS de Nevers.

AL585225698

HP COMPOSITES FRANCE

**Société par actions simplifiée
au capital de 5.000 €
Siège social :
9 rue du Champ de Maguy
58470 MAGNY-COURS
814 598 652 R.C.S. Nevers**

Aux termes du procès verbal du 03/12/2019, l'assemblée générale ordinaire a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur de sa geston et l'a déchargé de son mandat et a constaté la clôture de liquidation.

La société sera radiée au RCS de Nevers

AL585225700

SCI GUILLAUDOT

**Société Civile Immobilière en liquidation
au capital de 4 560 €
Siège social : 29, Rue Louis Michaud
58640 VARENNES – VAUZELLES
400 770 814 RCS NEVERS**

Aux termes d'un acte ssp du 28/11/2019 les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable.

M. Marc GUILLAUDOT dt à NEVERS (58) – 11, rue de l'Eperon a été nommé comme liquidateur pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé à NEVERS (58) – 11, rue de l'Eperon. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis

Le Liquidateur

AL585225702

CLÔTURE DE LIQUIDATION

**TAC
Société à responsabilité limitée
au capital de 1000 euros
Siège social : Carrefour de Crien
58270 BILLY CHEVANNES
Siège de la liquidation : Carrefour de Crien
58270 BILLY
CHEVANNES
RCS NEVERS 801 992 637**

Le 30.11.2019 l'AGO réunie au siège de la liquidation a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé Monsieur Dominique CHATELAIN, demeurant Le Grand Lugues 58270 BEAUMONT-SARDOLLES et Monsieur Xavier CHATELAIN, demeurant 24 rue Gresset 58000 NEVERS de leurs mandats de liquidateurs, donné à ces derniers quitus de leur gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du 30.11.2019. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.

Pour avis.

AL585225703

**SCI LE MOULIN A VENT
Société Civile Immobilière
au capital de 152 449,02 €
Siège social : 42 Avenue de La Tuilerie
58150 POUILLY SUR LOIRE
411 679 566 RCS NEVERS**

AVIS DE DISSOLUTION

Suivant Assemblée Générale Extraordinaire du 15 novembre 2019, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter de cette date et sa mise en liquidation. Il a été nommé, en qualité de liquidateur et pour la durée de la liquidation, Madame Dominique MARTIN demeurant Villa Parisiana - Rue de l'Argentière - 06210

MANDELIEU LA NAPOULE et il lui a été conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. Le siège de la liquidation est fixé : 42 Avenue de La Tuilerie - 58150 POUILLY SUR LOIRE. En outre, toute correspondance, ainsi que tous les actes et documents concernant la dissolution, devront être envoyés ou notifiés à l'adresse suivante : Villa Parisiana - Rue de l'Argentière - 06210 MANDELIEU LA NAPOULE. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS. Pour avis, le liquidateur,

AL585225704

S.A.R.L. MARRAKECH

**Société à Responsabilité Limitée en liquidation
au capital de 10 000 €
Siège social : 26 RUE MARIE DAVY
58500 CLAMECY**

RCS : 821681632 NEVERS

L'assemblée générale extraordinaire des associés, en date du 23 décembre 2019 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 22 décembre 2019 et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires.

La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci.

Le lieu ou la correspondance doit être adressée et celui ou les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés, a été fixé 26 rue Marié Davy à CLAMECY 58500, siège de la liquidation.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Abderrahman LHOUARI en lui conférant les pouvoirs les plus étendus, dans le but de lui permettre de mener à bien les opérations en cours, réaliser l'actif, apurer le passif et répartir le solde entre les associés dans le respect de leurs droits.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS 58000.

AL585225711

SOCIÉTÉ SARL BARENTO

en liquidation
au capital social de 7500 €uros
Siège social : 18 Place de la Pêcherie
58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE
RCS : NEVERS 479 577 207

L'assemblée générale extraordinaire des associés, en date du 18 décembre 2019 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2019 et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires. La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture et celle-ci.

Le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés, a été fixé à : C/O Patrick BARTHELEMY 790, route de Divonne 01220 GRILLY, siège de la liquidation.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Patrick BARTHELEMY en lui conférant les pouvoirs les plus étendus, dans le but de lui permettre de mener à bien les opérations en cours, réaliser l'actif, apurer le passif et répartir le solde entre les associés dans le respect de leurs droits.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.

AL585225713

EARL DU DOMAINE DE CHEVANNES EN LIQUIDATION

Siège de liquidation : Les Grands Champs
58270 Billy Chevannes
Au capital de 101 670 euros
RCS Nevers - 489 999 508

L'assemblée générale réunie le 15 décembre 2019 a approuvé les comptes définitifs de liquidation à effet du 30 juin 2019, déchargé M. et Mme Denis et Madeleine GAUTHIER de leur mandat de liquidateur, donné à ces derniers quitus de leur gestion et prononcé la clôture de la liquidation. Comptes définitifs déposés au RCS de Nevers. Pour avis, les liquidateurs.

AL585225722

EARL DES GRANDS CHAMPS

EARL des GRANDS CHAMPS en liquidation
Chevannes - 58270 Billy Chevannes
Au capital de 68 000 euros
R.C.S. Nevers - 342 326 832

L'assemblée générale réunie le 15 décembre 2019, a approuvé les comptes définitifs de liquidation à effet du 30 juin 2019, déchargé M et Mme GAUTHIER Denis et Madeleine de leur mandat de liquidateurs, donné à ces derniers quitus de la gestion et prononcé la clôture de la liquidation. Comptes définitifs déposés au RCS de Nevers

Pour avis, les liquidateurs.

AL585225726

→ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 6 décembre 2019 constitution de la SAS : MAG - JUMP

Capital social : 5000 euros.

Siège social : Le Maufront, route de Quesles 58500 OUAGNE

Objet : Prise de participations dans sociétés existantes ou à créer, propriété et gestion de tous biens meubles et immeubles.

Président : Mme Magali DEGARDIN demeurant Le Maufront, route de Quesles 58500 OUAGNE

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS NEVERS.

AL585225628

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 5 décembre 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : FORME : Société Civile DENOMINATION : PROJUNIL SIEGE SOCIAL : COSNE-COURS-SUR-LOIRE (58200) - 6 rue Agathe OBJET : La prise de participation, sous une forme quelconque, dans des sociétés de toute nature ; la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières ; et plus généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois que ces opérations ne portent pas atteinte à la nature civile de cet objet. DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS. CAPITAL : 2.685.160 € (apport en nature et numéraire) CLAUSE D'AGREMENT : Toutes les cessions de parts sociales sont soumises à l'agrément préalable des associés à la majorité des trois quarts des voix dont disposent les associés présents ou représentés. ADMISSION AUX ASSEMBLEES - DROIT DE VOTE : Tout associé, quel que soit le nombre de parts sociales qu'il possède, a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire ou en votant par correspondance. Chaque part sociale donne droit à une voix. GERANT : M. Christian GAUTIER demeurant à COSNE-COURS-SUR-LOIRE (58200) 6, rue Agathe. IMMATRICULATION : au RCS de NEVERS. Pour avis

AL585225641

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 2 décembre 2019, il a été constitué une SASU présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : LA TAMBOURINETTE

Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle

Capital : 5 000 €uros

Siège social : Lieu dit « La Tambourinette » à CLAMECY 58500

Objet social : Etablissement de restauration traditionnelle et rapide à consommation sur places assises et vente physique directe à emporter, concerts et animation et tous types d'activités liées à la restauration, sandwiches, glace sur place ou en emporter, base de loisirs avec structures, activités récréatives et de loisirs

Début d'activité : 01 Mai 2020

Durée : 99 années à compter de son immatriculation à la chambre de commerce et des sociétés

Présidence : MONTIEL Christelle,

Associé : MONTIEL Christelle, demeurant 1 rue Triguère à SURGY 58500

Immatriculation : au registre du Commerce et des sociétés de NEVERS.

La Présidente

AL585225652

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date à Nevers du 09/12/2019, il a été constitué un Groupement Foncier Agricole société civile particulière régie par les dispositions des articles L. 322-1 à L. 322-23 du code rural, présentant les caractéristiques suivantes :

- Dénomination : GFA DU DOMAINE DE LUISANT

- Siège : Fleury 58110 TINTURY

- Durée : 99 ans à compter de sa date d'immatriculation au RCS de NEVERS,

- Objet : la propriété, la jouissance, l'administration et la mise en valeur exclusivement par la conclusion de baux ruraux à long terme, de tous biens et droits immobiliers à usage agricole et de tous bâtiments d'habitation et d'exploitation nécessaires à leur exploitation,

- Capital :1 000 euros, constitué uniquement au moyen d'apports en numéraire ;

- Gérance : M. Tanguy LEFEBVRE et M. Yann LEFEBVRE demeurant à Fleury 58110 TINTURY.

Clauses relatives aux cessions de parts : parts sociales librement cessibles entre associés et au profit des ascendants ou descendants du cédant - agrément des associés représentant plus des trois-quarts des parts sociales pour toutes les autres cessions.

POUR AVIS, la gérance.

AL585225689

AVIS DE CONSTITUTION

ACTE SOUS SEING PRIVE EN DATE DU 13 DECEMBRE 2019

FORME : Société à responsabilité limitée

DENOMINATION : HOLDING TISSIER

SIEGE SOCIAL : NEVERS (Nièvre) – 119, Rue de Marzy

OBJET :

- La prise de participation dans toute société nouvelle ou préexistante,

- La gestion de portefeuille titre,

- La gestion et la propriété de tout patrimoine mobilier et immobilier.

DUREE : 99 ans

CAPITAL : 546.906 euros

GERANCE : Monsieur Cédric TISSIER demeurant à COULANGES – LES NEVERS (Nièvre) – 52, rue de Volleron

IMMATRICULATION : au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS

Pour avis : le gérant

AL585225694

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP établi à URZY en date du 17/12/2019, il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes : DENOMINATION : SCI N2I SIEGE SOCIAL : 675 rue des Hauts du Champaul, URZY (Nièvre) OBJET : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement, de tous immeubles et biens immobiliers DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS CAPITAL : 100 euros GERANCE : M. Guillaume BORDES, demeurant 5 rue de l'Ile du Cher, VIERZON (Cher) et M. Jérôme GROBARCIK, demeurant 675 rue des Hauts du Champaul, URZY (Nièvre) AGREMENT DES CESSIONS : Cession libre entre associés. Cession soumise à agrément dans les autres cas IMMATRICULATION : Au RCS de NEVERS. Pour avis, la gérance.

AL585225706

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CHIDDES (58170) du 19 décembre 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société à responsabilité limitée Dénomination sociale : MORVAN VIGNES PAYSAGE Siège social : Las - 58170 CHIDDES Objet social : l'entretien et l'aménagement d'espaces verts, petits travaux de jardinage, y compris les travaux de débroussaillage, travaux de petit bricolage, la maçonnerie paysagère, la vente de bois de chauffage. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés Capital social : 2 000 euros Gérance : Monsieur Lucas GUIST, demeurant à Las – 58170 CHIDDES. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Nevers. Pour avis La Gérance

AL585225712

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte ssp en date du 22/11/2019, il a été constitué une SCI

Dénomination :

TMCS

Siège social : 67 Rue De Donzy 58200 COSNE COURS SUR LOIRE

Capital : 1000 €

Activités principales : l'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.

Durée : 99 ans

Gérant : M. SANDRAS Claude 67 Rue De Donzy 58200 COSNE COURS SUR LOIRE

Cession de parts sociales : Libre entre associés soumise à agrément dans les autres cas

Immatriculation au RCS de NEVERS

AL585225716

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 19/12/2019 il a été constitué une SCI dénommée : DOMAINE DU BOUCHOT. Siège social : 25 route de l'Abbaye 58150 ST ANDELAIN. Capital : 1.500€. Objet : Acquisition, administration, gestion de biens ou droits immobiliers. Gérant : M MINET-GOUFFIER Antoine, 8 rue Domaine du Bouchot 58150 POUILLY SUR LOIRE. Cession de parts : libres entre associés et descendants. Durée : 99 ans. Immatriculation au RCS de NEVERS.

AL585225719

ATLANTIQUE NOTAIRES ROCHELAIS
35 rue de la Noue
17000 LA ROCHELLE

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Jean-Christophe LABBE Notaire à LA ROCHELLE le 13/12/2019, a été constituée la société civile «YUMENOYA». Siège social : SAINT AMAND EN PUISAYE (58310), 14 Le Ferry. Capital social : 100,00 €, divisé en 100 parts sociales de 1,00 € chacune, constitué d'apport en numéraire.

Objet social : la propriété de tous biens et droits immobiliers , la mise en valeur par construction, modification, aménagement et extension, l'administration et la gestion de ses biens, toutes opérations financières permettant la réalisation de l'objet, l'octroi au profit de tout tiers de toutes sûretés.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. de NEVERS.

Cessions de parts soumises à l'agrément des associés.

Nommés premiers gérants : M. Jérôme BONTEMPS et Mme Cécile MARFURT demeurant ensemble à L'HOUMEAU (17137), 22 rue de Beauséjour.

Pour insertion

Me Jean-Christophe LABBE

AL585225720

YONNE

→ DÉMISSION

DEMISSION DU DIRECTEUR GENERAL

CHABLIS BAR Société par actions simplifiée au capital de 7 000 euros Siège social : 2 rue Maréchal de Lattre de Tassigny - 89800 CHABLIS 834 766 578 RCS AUXERRE Aux termes d'une décision en date du 18 juin 2019 prenant effet le même jour, l'associée unique a constaté la démission de Monsieur Cédric HENGBART de ses fonctions de directeur-général. Pour avis, La présidente

AL895226277

EARL DE LA LONGERE

Exploitation agricole à responsabilité limitée au capital de 264 100 euros
Siège social : 2 rue Basse - 89740 PIMELLES
518 968 920 R.C.S. AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 18 décembre 2019, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Monsieur Jacky RETIF de ses fonctions de gérant à compter de

ce jour et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.

AL895226321

→ SUCCESSION

SCP François et Guillaume DINET
Notaires à Clamecy (Nièvre),
24, rue Marie Davy

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

ARTICLE 1007 DU CODE CIVIL,
ARTICLE 1378-1
CODE DE PROCEDURE CIVILE
LOI N° 2016-1547
DU 28 NOVEMBRE 2016

Suivant testament olographe en date du 9 septembre 2009 Madame Nicole Renée FEY a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Guillaume DINET notaire à CLAMECY (Nièvre), 24 rue Marié Davy, le 4 octobre 2019 et notoriété du 4 décembre 2019 desquels il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par acte d'huissier ou lettre recommandée avec avis de réception, par tout intéressé auprès de Maître DINET, notaire susnommé, référence CRPCEN : 58034, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL895226306

SUCCESSION

Suivant testament olographe en date du 1er Février 1999, Madame Odette Jeanne Yvonne PEYRONDET en son vivant retraitée, demeurant à BRIENON SUR ARMANCON (Yonne) 19Nis Avenue Joséphine Normand, célibataire, a institué deux légataires universels.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un procès-verbal d'ouverture et de description du testament reçu par Maître Thomas BENASSE, notaire au sein de la Société Civile Professionnelle « Geneviève BREAU, Marianne BENASSE et Thomas BENASSE » titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à PARIS (19ème) 22 Avenue de Laumière le 4 Décembre 2019 dont la copie authentique a été envoyée au Greffe du Tribunal de Grande Instance d'Auxerre le 17 Décembre 2019 par lettre recommandée avec accusé de réception et duquel il résulte que les légataires remplissent les conditions de la saisine.

Opposition à l'exercice de leurs droits pourra être informée par tout intéressé auprès du notaire sus-nommé, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie du testament.

En cas d'opposition, les légataires seront soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL895226322

Me ROUSSEL-TERRILLON Inès,
Notaire à POURRAIN (89240)
7 rue du 24 août 1944

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1700 du code civil
Article 1378.1 du Code de Procédure civil

Suivant testament olographe en date à POURRAIN du 27/03/1996, déposé au rang des minutes de Me ROUSSEL-TERRILLON, notaire à POURRAIN, aux termes du PV d'ouverture et de description de testament en date du 18/12/2019 Mme Lucienne BISCIONI, en son vivant retraitée, demeurant à POURRAIN (89240) 19 rue beau Soleil, veuve de M. Emile MIJOUIN, née à PARIS 13ème arr. (75013) le 18/12/1924, décédée à VILLEFARGEAU (89240) le 29/10/2019, a institué un légataire universel. Les oppositions à l'exercice de ses droits seront reçues entre les mains de Me ROUSSEL-TERRILLON, notaire à POURRAIN (89240) 7 rue du 24 août 1944, en charge du règlement de la succession dans le délai d'un mois suivant la date de réception par le greffe du Tribunal de Grande Instance d'AUXERRE, de la copie authentique dudit procès-verbal et copie figurée du testament.

Pour avis le notaire.

AL895226340

Etude de Maître Gilles DUBOIS
Notaire à Château Renard
(Loiret)
88, place du Château

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Suivant testament olographe en date du 12 août 2019,

M. André François Louis DEQUINNEMARE, retraité, dt à CHARNY OREE DE PUISAYE (89120) 36 rue de Joigny, célibataire.

Né à SAINT-AIGNAN-SUR- RY (76116) le 19/04/1931.

Décédé à CRETEIL (94000) le 14/10/2019.

A consenti des legs universels.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d' un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Me Gilles DUBOIS, Notaire à CHÂTEAU-RENARD (45220) le 18/12/2019, duquel il résulte que les légataires remplissent les conditions de leur saisine.

Opposition à l'exercice de leurs droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Gilles DUBOIS, notaire à CHATEAU-RENARD (45220), référence CRPCEN : 45090, dans le mois suivant la réception par le greffe du TGI de SENS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, les légataires seront soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL895226351

→ NOMINATION

Expert-Comptable
38 Rue Bézout
77140 Nemours
Téléphone : 01.64.28.13.61

PRÉSIDENT

Dénomination : GOMEZ. Forme : SAS. Capital social : 130 078 euros. Siège social : 42 Rue de Charonnes - 89100 MALAY LE GRAND. 353 509 649 RCS SENS. Aux termes d'une décision en date du 22 novembre 2019, l'associée unique a décidé de nommer, à compter du 22 novembre 2019, en qualité de Présidente la société BAYAMECA SARL, sise 11 Rue de la Bredauche - 77140 NEMOURS, sous le numéro 853 119 121, immatriculée au greffe de MELUN, en remplacement de Madame Martine WISS. Mention sera portée au RCS de SENS.

AL895226310

J.P. GRUHIER

SA à directoire et conseil de surveillance
au capital de 3 519 061.20 Euros
Siège social : 4 Rue des Terres de Soulangy
89700 TONNERRE
427 220 736 RCS Auxerre

Aux termes du conseil de surveillance en date du 29/11/2019, il a été décidé de nommer en qualité de membre du directoire : M. Pascal SYMANIAK, demeurant 36 Rue la Surette 18340 SAINT JUST en remplacement de M. Antonio Jorge DA SILVA CRUZ à compter du 1/12/2019.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de Auxerre.

AL895226348

→ TRANSFERT DE SIÈGE

AVIS DE MODIFICATION

Il est donné avis du transfert de siège social de la SASU ZACAR AUTO immatriculé au RCS de Sens sous le numéro 848 826 525, ancien siège 28 avenue Georges Pompidou 89100 SAINT DENIS, nouveau siège 33 rue du mont saint Bernard 89100 PARON.

Modification effective en date du 25/07/2019.

AL895226180

SCI LA TOURNELLE

SCI au capital de 1000€ Siège social : 3 rue René Laffon 89000 Auxerre 429073208 RCS Auxerre L'AGE du 14/12/2019 a transféré le siège social de la société au 12 chemin des Tilleroyes, 25000 Besançon à compter du 18/12/2019, et a modifié en conséquence l'article 5 des statuts. Dépôt au RCS de Besançon

AL895226242

FRANCE PALETTES 89

SAS au capital de 1500 € Siège social au 9 Chemin de la Chapelle 89470 Moneteau R.C.S. Auxerre 800 837 007. Par décision de l'AGE du 16/12/2019, il a été décidé de transférer le siège social au 101 avenue du Général Leclerc 75685 Paris cedex 14, à compter du 16/12/2019. Immatriculation au RCS de Paris radiation au RCS d'Auxerre.

AL895226275

PHOTONICS LASER MAINTENANCE

Société à responsabilité limitée
au capital de 500 euros
Ancien siège social :
22 Rue Pierre Larousse
89100 PARON
Nouveau siège social :
31 Avenue du Ru Couvert
89100 PARON
824 437 594 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 02 décembre 2019, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 22 Rue Pierre Larousse, 89100 PARON au 31 Avenue du Ru Couvert 89100 PARON à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis. La Gérance.

AL895226307

AVIS DE MODIFICATION

DEJOU

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 €
Siège social : 46 rue sous murs
89000 AUXERRE
529 989 451 RCS AUXERRE

Le 9.12.2019, l'associé unique a décidéde transférer le siège social du 46 ruesous murs, 89000 AUXERRE au 7 Alléedu Panier Vert 89000 AUXERRE àcompter de ce jour, et de modifier enconséquence l'article 4 des statuts.Pour avisLa Gérance

AL895226315

SCI LES CONVERTS
société civile immobilière
Capital: 1.000,00 €
Siège social: 4A Rue de la Liberté
ORGY, 89240 CHEVANNES

RCS AUXERRE 490 434 864

AVIS DE TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Par AGE en date du 17/11/2019, enregistré, les associés ont décidé de transférer le siège social de la société à CHEVANNES (89240), 5 Chemin des Converts à compter du 17/11/2019.

L'article 4 des statuts est modifié en conséquence.

Les modifications seront déposées au RCS d'AUXERRE

Pour avis Le Gérant.

AL895226316

SCI LA LAMME VIERGE

SCI au capital de 1 530 euros
Siège social : 20 Av Alfred Grévin
89700 TONNERRE
430 105 221 RCS AUXERRE

Transfert du siège par délibération du 19/12/2019, au 9 rue Pingron, CHESLEY (10210).

AL895226334

TONNERRE ACCESSOIRES

SARL au capital de 60 000 euros
Siège social : 20, Av Alfred Grévin
89700 TONNERRE
384 496 899 RCS AUXERRE

Transfert du siège par délibération du 11/12/2019, au 9 rue Pingron CHESLEY (10210).

AL895226336

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Dénomination : CHEZ CECE. Forme : SASU. Capital social : 1000 euros. Siège social : 28 Grande Rue, 89500 EGRISELLES LE BOCAGE. 839764545 RCS TC de SENS. Aux termes d'une décision en date du 16 décembre 2019, l'associé unique a décidé, à compter du 16 décembre 2019, de transférer le siège social à MBE 260, Mangot Vulcin, 97288 LAMENTIN Cedex 2. L'article 4 Siège Social des statuts a été mis à jour en conséquence. Président : Monsieur Cédric GARNY, demeurant 44 bis impasse cocotier, 97232 LE LAMENTIN Radiation du RCS de TC de SENS et immatriculation au RCS de Tribunal de Commerce de Fort De France.

AL895226353

SAINT BOND

Société Civile Immobilière au capital de 1000 € Siège social : 24 bis allée des Arcades 89100 PARON 824 801 245 RCS SENS D'un procès verbal d'assemblée générale extraordinaire du 12 décembre 2019, il résulte que le siège social a été transféré, à compter du 12/12/2019, de 24 bis allée des Arcades, PARON (89100), à PARON (89100), 2 avenue Edme Pierre Chauvot de Beauchêne. En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de SENS. Pour avis, le représentant légal.

AL895226358

EURL AUTO-STORE 89

Société à responsabilité limitée au capital de 5 000,00 euros Siège social : 45 avenue du Maréchal Juin 89000 AUXERRE 843 971 078 RCS AUXERRE Aux termes d'une décision en date du 26 novembre 2019, l'associé unique a : - transféré le siège social qui était situé 45 avenue du Maréchal Juin 89000 AUXERRE, 8 rue Louis Renault, 89000 AUXERRE et ce à compter du 26 novembre 2019.L'article « Siège social » des statuts sera modifié en conséquence. - modifié l'objet social qui est désormais le suivant : achat, vente, et réparation automobile, moto, poids lourds et matériels agricoles, neuf et occasion. Carrosserie, peinture. Achat et vente de pièces détachées neuves et d'occasion. Dépannage, remorquage. Import/export de tous véhicules. Gardiennage de véhicules. Location de véhicules. Pour avis, la gérance.

AL895226361

ES SERHIR

Société D'Exercice Libéral Par Actions Simplifiée au capital de 870000 € Siège social : 24 allée des Arcades 89100 PARON 838 397 800 RCS SENS D'un procès verbal de l'associé unique et Président du 12 décembre 2019, il résulte que le siège social a été transféré, à compter du 12/12/2019, de PARON (89100) 24 allée des Arcades, à PARON (89100), 4 avenue Edme Pierre Chauvot de Beauchêne. En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié comme suit : Ancienne mention : Le siège social est fixé à PARON (89100) 24 allée des Arcades. Nouvelle mention : Le siège social est fixé à PARON (89100), 4 avenue Edme Pierre Chauvot de Beauchêne. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de SENS. Pour avis, le représentant légal.

AL895226362

→ MODIFICATION DE CAPITAL

GP GROUP

SAS au capital de 1 000 €
Siège social
16, Chemin des Amoureux
89140 PONT-SUR-YONNE
879 105 021 RCS SENS

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée

générale extraordinaire du 02/12/2019 que le capital social a été augmenté de 999 000 € par voie d'apport en nature et création de 99 900 actions nouvelles. Le capital social est donc fixé à 1 000 000 € divisé en 100 000 actions de 10 € chacune. En conséquence, les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés.

AL895226236

EARL DE LA LAMBOISERIE

EARL au capital de 7 622,45 euros. Siège social : La Lamboiserie - 89330 SAINT-LOUP-D'ORDON. 384 327 656 RCS SENS. L'assemblée générale extraordinaire du 6 décembre 2019 a : - Réduit le capital social d'une somme de 152,45 €. - Augmenté le capital social d'un montant de 3 000,00 € afin de le porter à la somme de 10 500,00 €. - Constaté la démission de M. Philippe BESSON, demeurant La Lamboiserie - 89330 SAINT-LOUP-D'ORDON, de ses fonctions de gérant. Pour avis, la gérance.

AL895226330

EARL BILHOT

EARL au capital de 50 010 euros, Siège social : 24 B rue du Colonel Maitrat – 89140 VINNEUF, 477 617 708 RCS SENS. Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 1er décembre 2019, les associés ont réduit le capital de la société de 20 euros, ramenant celui-ci à la somme de 49 990 euros. Pour avis, la gérance.

AL895226368

➜ AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE SAINT MAURICE AUX RICHES HOMMES

AVIS AU PUBLIC ENQUETE PUBLIQUE

DECLASSEMENT ET ALIENATION D'UNE PARTIE DE VOIE COMMUNALE

Le maire de la commune de SAINT MAURICE AUX RICHES HOMMES informe le public de l'ouverture d'une enquête publique, en vue du déclassement et de l'aliénation aux riverains d'une partie de la voie communale nommée passage de la forge desservant les numéros 3 et 4 dans sa partie sud.

L'enquête publique se déroulera du 9 janvier à 13 h au 24 janvier 2020 à 12 h inclus.

Le dossier d'enquête ainsi que le registre d'enquête, seront tenus à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête à la mairie de SAINT MAURICE AUX RICHES HOMMES 1, place de l'école 89190 Saint Maurice Aux Riches Hon1mes afin que toute personne intéressée puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre tenu à leur disposition.

Madame Jacqueline LAROSE a été désignée commissaire enquêteur par arrêté de Monsieur le Préfet de l'Yonne en date du 18 novembre 2019 afin de conduire l'enquête publique.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public lors des permanences suivantes: Jeudi 9 janvier 2020 de 13 h à 15 h et le Vendredi 24 janvier 2020 de 9 h à 12 h, qui se tiendront à la mairie de SAINT MAURICE AUX RICHES HOMMES

Toutes correspondances relatives à l'enquête pourront être adressées au commissaire enquêteur en mairie de SAINT MAURICE AUX RICHES HOMMES ou par mail à l'adresse suivante : mairie-st-maurice-aux--rh@wanadoo.fr

A l'issue de l'enquête toute personne intéressée pourra prendre connaissance pendant un an, à la mairie de SAINT MAURICE AUX RICHES HOMMES du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

AL895226274

➜ RECTIFICATIF

Dans l'annonce N° 895026133 parue le 13/12/2019 concernant SASU KAIROS RH, il convenait de lire : **Siège social : Zac des Vauguilettes - 1, boulevard des Noyers Pompons, 89100 Sens.**

AL895226276

➜ CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Etude de Maître Sylvie HURET-FERRAND
Notaire à Auxerre (Yonne)
5, rue Marcelin Berthelot

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Sylvie HURET-FERRAND, Notaire à AUXERRE(Yonne), le 18 décembre 2019, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle par : Monsieur Yves Pierre Claude GOUABAULT, retraité, et Madame Dominique Marcelle Pierrette TILLIER, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à MONETEAU (89470), 22 rue de Bretagne. Monsieur est né à SAINT MARC DU COR (41170), le 03 décembre 1944, Madame est née à AUXERRE (89000), le 02 juin 1950.Mariés à la mairie de d'AUXERRE (89000), le 10 avril 1971 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet. Pour insertion Le notaire.

AL895226357

➜ CHANGEMENT DE NOM

DEKO DISTRIBUTION

SARL au capital de 7 000 €
Siège social : 16, Chemin des Amoureux
89140 PONT-SUR-YONNE
505 243 675 RCS SENS

Le 09/12/2019, l'associé unique a décidé de modifier à compter de ce jour la dénomination sociale « DEKO DISTRIBUTION » par « PORTAIL PRIVE » et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

AL895226233

➜ MODIFICATION DE STATUTS

GP PRODUCTION

SAS au capital de 50 000 €
Siège social : 16, Chemin des Amoureux
89140 PONT-SUR-YONNE
707 280 491 RCS SENS

Le 02/12/2019, l'associé unique a décidé :

- la transformation de la société en société à responsabilité limitée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la société. La société n'étant pas tenue d'avoir de Commissaire aux Comptes, il a été mis fin aux fonctions de la société « AUCAP », Commissaire aux Comptes titulaire, et de Peggy GILLET, Commissaire aux Comptes suppléant.

- la modification de la dénomination sociale qui est désormais « GP PORTAIL » ;

- l'augmentation de capital social d'un montant de 200 000 € par élévation de la valeur nominale des parts sociales et par prélèvement sur le poste « Autres Réserves ».

Le capital social est désormais fixé à 250 000 € divisé en 676 parts sociales.

Gérant : M. Nicolas GARNERONE demeurant à Fontainebleau (77300), 167 rue Saint Merry.

En conséquence, les articles 3, 6 et 7 des statuts sont modifiés.

Mention en sera faite au RCS de SENS

AL895225488

G.F.A D'AMPIERELLE

Groupement foncier agricole
au capital de 217.990,50 €
Siège Social : 89800 LIGNORELLES
SIREN 321.318.677 RCS AUXERRE

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 7 décembre 2019, les associés de la société G.F.A. D'AMPIERELLE ont décidé à l'unanimité de modifier la dénomination sociale savoir «GFA D'AMPIERELLE», et de compléter l'adresse du siège social situé à 89800 LIGNORELLES de la manière suivante: 16 rue de Chablis 89800 LIGNORELLES, et ce à compter du 7 décembre 2019.

Formalités au RCS d'AUXERRE. POUR AVIS ET MENTION Le Gérant.

AL895226269

SARL SOVENOR

Société à responsabilité limitée
au capital de 9.167,43 €
Siège Social : 15 rue Auxerroise
89800 LIGNORELLES
SIREN 351.835.483 RCS AUXERRE

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 7 décembre 2019, les associés de la société SARL SOVENOR ont décidé à l'unanimité de transférer le siège social situé 15 rue Auxerroise 89800 LIGNORELLES au 16 rue de Chablis 89800 LIGNORELLES, et ce à compter du 7 décembre 2019 et de modifier la date de clôture de l'exercice au 31 mai 2020.

Formalités au RCS d'AUXERRE. POUR AVIS ET MENTION Le Gérant.

AL895226272

SCEA DU DOMAINE DE L'ORME

Société civile d'exploitation agricole
au capital de 67.839,81 €
Siège Social :
89800 LIGNORELLES
SIREN 320.032.295 RCS AUXERRE

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 7 décembre 2019, les associés de la société SCEA DU DOMAINE DE L'ORME ont décidé à l'unanimité de compléter l'adresse du siège social situé à 89800 LIGNORELLES de la manière suivante: 16 rue de Chablis 89800 LIGNORELLES, et ce à compter du 7 décembre 2019, et de proroger la durée de la société jusqu'au 31 décembre 2051.

Formalités au RCS d'AUXERRE. POUR AVIS ET MENTION Le Gérant.

AL895226273

LEON EQUIPEMENTS
Société à responsabilité limitée
au capital de 15 000 euros
porté à 20 500 euros
Par l'effet de la fusion visée ci-après
Siège social: ZI Terres du Canada
10 rue Saint Exupéry, 89470
MONETEAU
799 353 339 RCS AUXERRE

AVIS DE FUSION ET D'AUGMENTATION DE CAPITAL

L'AGE des associés de la société LEON EQUIPEMENTS du 06/12/2019 a :

- Approuvé le projet de fusion établi par acte SSP en date du 12/09/2019, aux termes duquel la société CUISINES JEROME LEON, SARL au capital de 8 000 euros, dont le siège social est 64 Avenue Haussmann, 89000 AUXERRE, immatriculée au RCS AUXERRE 489 970 137 , a fait apport, à titre de fusion, à la société LEON EQUIPEMENTS de la totalité de son actif évalué à 144 129,92 euros, à charge de la totalité de son passif évalué à 79 129,92 euros, la valeur nette des apports s'étant donc élevée à 65 000,00 euros,

- Décidé, pour rémunérer cet apport, d'augmenter son capital d'un montant de 5 500 euros pour le porter de 15 000 euros à 20 500 euros, par la création de 55 parts nouvelles de 100 euros chacune, entièrement libérées, et attribuées aux associés de la société CUISINES JEROME LEON à raison d'1 part de la société LEON EQUIPEMENTS contre 0,55 part de la société CUISINES JEROME LEON.

La prime de fusion s'élève globalement à 59 500,00 euros.

La fusion est devenue définitive le 06/12/2019 ainsi qu'il résulte du procès-verbal des décisions de l'associé unique de de la société CUISINES JEROME LEON en date du 06/12/2019 et du procès-verbal de l'AGE des associés de la société LEON EQUIPEMENTS en date du 06/12/2019, la société CUISINES JEROME LEON se trouvant dissoute à cette date de plein droit du fait de la fusion.

La fusion a un effet rétroactif au 01/01/2019, d'un point de vue comptable et fiscal, de sorte que les résultats de toutes les opérations réalisées par la société CUISINES JEROME LEON depuis le 01/01/2019 jusqu'au jour de la réalisation de la fusion sont réputées réalisées, selon le cas, au profit ou à la charge de la société LEON EQUIPEMENTS et considérées comme accomplies par la société LEON EQUIPEMENTS depuis le 01/01/2019.

L'article des statuts relatifs au capital social a été modifié, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

ARTICLE 6 - CAPITAL SOCIAL

Ancienne mention :»Le capital social est fixé à quinze mille euros»

Nouvelle mention :»Le capital social est fixé à vingt mille cinq cents euros»

L'AGE de la société LEON EQUIPEMENTS a également décidé d'étendre l'objet social aux opérations de vente et installation de cuisines aménagées, salles de bains, carrelages, rangements, électroménager divers, tout article se rapportant à la décoration intérieure et extérieure de la maison, et de modifier corrélativement l'article 2 des statuts

- de nommer en qualité de co-gérant Monsieur Jérôme LEON, demeurant 6 rue Traversière, 89290 QUENNE pour une durée indéterminée.

Pour avis La Gérance

AL895226308

DOMAINE LA CROIX MONTJOIE

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée en cours de transformation en Société Civile d'Exploitation Agricole
Société civile au capital de 50 000,00 euros
Siège social : 50 Grande Rue
89450 THAROISEAU
509 898 367 RCS AUXERRE

Suivant délibération en date du 17 décembre 2019, la collectivité des associés a décidé à l'unanimité la transformation de la Société en société civile d'exploitation agricole à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

Lors de cette même délibération, il a été décidé d'augmenter le capital social par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société, d'un montant de 49 000 euros par émission de 4 900 parts nouvelles de numéraire.

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à la somme de CINQUANTE MILLE EUROS (50 000 euros), divisé en 5 000 parts de 10 euros chacune.

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à la somme de QUATRE VINGT DIX NEUF MILLE EUROS (99 000 euros), divisé en 9 900 parts de 10 euros chacune.

AL895226312

SARL R.A.B.

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 50 Grande Rue
89450 THAROISEAU
520 518 002 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 17 décembre 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé, à compter du 17 décembre 2019 :

- de nommer Madame Sophie WOILLEZ, demeurant 50 Grande Rue - 89450 THAROISEAU en qualité de co-gérante, pour une durée illimitée,

- d'étendre l'objet social à l'activité de prise de participations dans toutes sociétés et personnes morales et la gestion des participations détenues dans les filiales, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

- d'adopter la nouvelle dénomination « MAISON LA CROIX MONTJOIE » et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

AL895226325

S.J.B.
Société d'Avocats

TRANSFORMATION EN SAS

AMBULANCES BRUNO Société à responsabilité limitée transformée en société par actions simplifiée Au capital de 267 500 euros Siège social : 8 Rue du Puits d'Amour 89500 VILLENEUVE SUR YONNE 443 114 616 RCS SENS Aux termes d'une délibération en date du 18 décembre 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 267 500 euros. ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Monsieur Bruno LEPLAT, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par : PRESIDENT DE LA SOCIÉTÉ : Monsieur Bruno LEPLAT, demeurant 68, Rue de l'Amandier – 83310 SAINTE MAXIME,

AL895226327

SARL DMA-PRO

Société à responsabilité limitée Au capital de 10 000 euros Siège social : 2 la Roseraie, 89150 VILLENEUVE LA DONDAGRE RCS SENS 512 875 113 Aux termes d'une délibération en date du 2 décembre 2019, l'assemblée générale extraordinaire a ajouté à l'objet social de la société les activités suivantes : - Le génie écologique - Le commerce de gros (commerce interentreprises) de matériels agricoles, véhicules automobiles, poids lourds, de machines pour l'extraction, la construction et le génie civil, fournitures et équipement divers - Le broyage forestier, déchets verts et compostage, - L'aménagement paysager : plantation, soins et entretien de verdures pour étangs, mare, marée. Pour avis, la gérance.

AL895226332

EARL PICHON

EARL au capital de 76 224,51 euros. Siège social : SAINT MARTIN D'ORDON (89330), les Jouys. 381 944 511 RCS SENS. L'assemblée générale extraordinaire du 17 décembre 2019 a : - Décidé de réduire le capital social de 1 224,51 € et de 15 000,00 €, afin de le ramener à la somme de 60 000,00 €. - Constaté la démission de M. Jean-Marc PICHON, demeurant les Jouys, 89330 SAINT MARTIN D'ORDON, de ses fonctions de gérant. Pour avis, la gérance.

AL895226343

EARL DES HERBUES

EARL au capital de 219 000 €. Siège social : 89740 CRUZY LE CHÂTEL. 353 848 153 RCS AUXERRE. Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 16 décembre 2019, la collectivité des associés a décidé de compléter l'objet social par, à titre secondaire, la production et la commercialisation d'énergie d'électricité photovoltaïque. Pour avis, la gérance.

AL895226374

➜ CESSION

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

SCP «Stéphane DROUET, Notaire», dont le siège est à MIGENNES (89400), 75 bis avenue Jean Jaurès.

Suivant acte reçu par Maître Stéphane DROUET, Notaire à MIGENNES, le 17 décembre 2019, enregistré à AUXERRE 1, le 19 décembre 2019, dossier 2019 00039995, référence 8904P01 2019 N 01452, a été cédé par :

Monsieur Hervé José Yves VALLI, et Madame Olga Maria DA COSTA, Artisan coiffeur, son épouse, demeurant ensemble à JOIGNY (89300), 3 rue de l'Etape .

A La Société dénommée DAVAL, Société à responsabilité limitée, au capital de 4.000,00 €, dont le siège est à SENS (89100) , 5 chemin des Cannetières , immatriculée au RCS de SENS sous le numéro 513152397,

Un fonds de commerce de COIFFURE POUR HOMMES ET DAMES, PARFUMERIE, MAROQUINERIE, SPECIALISTE EN PERRUQUES ET POSTICHES exploité à MALAY-LE-GRAND (89100), 9 rue de la République, connu sous le nom commercial «IMAGE COIFFURE», et immatriculé au registre du commerce et des sociétés de SENS, sous le numéro 492.706.767,

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.

L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de CINQUANTE MILLE EUROS (50.000,00 EUR), s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour QUARANTE-HUIT MILLE CENT SOIXANTE-DEUX EUROS (48.162,00 EUR),

- au matériel pour MILLE HUIT CENT TRENTE-HUIT EUROS (1.838,00 EUR),

Le prix des marchandises payable en sus s'élève à la somme de neuf cent soixante-seize euros et soixante et onze centimes (976,71 eur) hors taxes.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, au siège de l'étude où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.

AL895226341

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

TEAM COOKING EURL

TEAM COOKING EURL au capital de 1000€ Siège social : RN6 89300 Champlay 792078040 RCS Sens L'AGO du 04/11/2019 a nommé Mlle Milliez Oceane résidence Tianina 987 Punaauia - Polynésie Française gérant en remplacement de M. Da Silva Ferreira Manuel à compter du 04/11/2019. Dépôt au RCS de Sens.

AL895226210

P.B.

SCI au capital de 2 000 €
Siège social : 14, rue Feuillée
Lieudit La Rue Feuillée
89230 PONTIGNY
525 321 840 RCS AUXERRE

Le 18/12/2019, les associés ont pris acte de la démission de M. Jean-Michel PIGENET en qualité de co-gérant et ont décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.

AL895226258

SOCIETE D'ACTIVITE MODELAGE MECANIQUE AUXERROISE (SAMMA)

Société à Responsabilité Limitée
Capital : 25870.14 €
Siège Social : 2 route de Montboulon
Zone Artisanale
89000 Saint Georges sur Baulche
R.C.S. AUXERRE 440 117 521

Par décision en date du 13/12/2019, les associés ont pris acte de la démission de Monsieur Philippe BELIN, demeurant 67 rue Marcel Bonnet 94230 CACHAN, de ses fonctions de gérant et a nommé en remplacement Monsieur Dominique VIBRAC, domicilié 4 rue des Chambrette 54300 LUNEVILLE en qualité de gérant non associé à compter du 1er Janvier 2020 et pour une durée de DEUX ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 Mars 2022.

AL895226281

GÉRANT

Dénomination : LSR. Forme : SARL. Capital social : 10000 euros. Siège social : ZI des grosse terres - Rue PAUL PAINLEVE, 89400 MIGENNES. 803277417 RCS TC de Sens. Aux termes de l'assemblée générale ordinaire en date du 21 novembre 2019, les associés ont pris acte de la modification de la gérance de la société : - Madame Virginie MEUNIER, demeurant 6 rue du docteur roux, 89210 Bellechaume (nomination d'une cogérante). Mention sera portée au RCS de TC de Sens.

AL895226314

SCI PEPIPIER

Société Civile Immobilière
au capital de 1 000 Euros
Siège Social : 20 RUE DE L'ECOLE
89380 APPOIGNY
RCS AUXERRE 493 550 941

Aux termes d'une délibération en date du 13 Novembre 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de nommer Monsieur PIERRE Fabien, demeurant 13 rue des Vignes 89113 FLEURY LA VALLEE, Gérant de la société à compter de cette date, en remplacement de Madame PEPIN Patricia et de Monsieur PIERRE Gilles, démissionnaires.

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 21.1 des statuts.

Mention sera faite au RCS d'AUXERRE.

La Gérance.

AL895226323

AVIS FIN DE LOCATION-GERANCE

La location-gérance consentie par la Société CASSANDAUX, Société à Responsabilité Limitée au capital de 1000 euros,

dont le siège est 57 Rue de l'Abbaye de la Règle 19130 VARS SUR ROSEIX, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le n° 510 145 451 RCS BRIVE à la Société PRET A MIXER Société à Responsabilité Limitée au capital de 1000 euros, dont le siège social est 39, Rue de Paris 89000 AUXERRE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le n° 502 047 871 RCS AUXERRE, suivant acte sous seings privés en date à AUXERRE (Yonne) du 1er avril 2016 enregistré au SIE d'AUXERRE le 2 mai 2016, bordereau n°2016/376, case n°3, extrait 968, du fonds de commerce de prêt à porter féminin maroquinerie chaussures, situé à AUXERRE (Yonne), 7, rue de l'Horloge connu sous le nom de : «CASSANDRE», a pris fin le 31 décembre 2018.

Pour unique avis, le locataire-gérant.

AL895226364

GAEC DOMAINE BEGUE-MATHIOT

GAEC agréé au capital de 64 605,00 €. Siège social : les Épinottes - 89800 CHABLIS. 353 763 055 RCS AUXERRE. Lors de l'assemblée générale du 19 décembre 2019, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Mme Maryse MATHIOT de ses fonctions de gérant et a nommé M. Joffrey BÈGUE, demeurant à CHABLIS (Yonne), les Épinottes, aux dites fonctions. Pour avis, la gérance.

AL895226370

EARL CHAMBON

EARL au capital de 90 075 €, Siège social : 27 rue Pasteur - 89400 CHENY, 324 021 427 RCS AUXERRE. Par décision en date du 22 novembre 2019, l'associé unique a constaté la démission de M. Luc CHAMBON de ses fonctions de gérant à compter de cette date. Pour avis, la gérance.

AL895226373

➜ NON DISSOLUTION

MODIFICATIONS

GALVA-AFA
SA au capital de 232 500,00 Euros
Siège social : Zone Industrielle - 89190
VILLENEUVE-L'ARCHEVEQUE
387 518 699 R.C.S. SENS

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 02/12/19, il a été décidé :

de transformer la société en Société par Actions Simplifiée, sans création d'une personne morale nouvelle. La durée de la société, son objet, sa dénomination sociale, son capital social et son siège social restent inchangés.

De ce fait, les fonctions d'administrateurs de la société ENTREPOSE ECHAFAUDAGES, de Mr Eric GILLETTE, de Mme Anne-Marie TOURNIERLAMBILLIOTTE également Président du Conseil d'Administration et de Mr Sébastien PAPUT également Directeur Général, prennent fins.

Il a été décidé de nommer :

en qualité de Président : la société ENTREPOSE ECHAFAUDAGES, SAS, dont le siège social est situé 165 boulevard de Valmy 92700 COLOMBES, immatriculée au RCS de Nanterre sous le n° 389 363 110. en qualité de Directeur Général : Mr Sébastien

PAPUT, demeurant 3 La Polonnerie 89150 FOUCHERES.

de confirmer les commissaires aux comptes titulaire, ETC AUDIT, et suppléant, SOCIETE D'EXPERTISE ET TECHNIQUE COMPTABLE.

AL895226328

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

Henri PASI
Avocat 132 rue André Bisiaux
54320 MAXEVILLE

DUPLA RUEL

Société à responsabilité en liquidation Au capital social d'environ 7 622,45 € Siège social : APPOIGNY (89380) Route Nationale RCS AUXERRE 380 897 298

Aux termes de l'Assemblée générale extraordinaire du 30/09/2019, les associés ont décidé : - la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel en conformité des dispositions statutaires et des articles L 237-1 à L 237-13 du Code de Commerce pour cause de cessation d'activité ; - de nommer en qualité de Liquidateur M. Jean-Louis DUPLA, demeurant 9 ter chemin de montagne 32600 L'ISLE JOURDAIN, et de lui conférer les pouvoirs les plus étendus pour mettre fin aux opérations en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif ; -de fixer le siège de la liquidation au siège social et l'adresse de correspondance au domicile du liquidateur. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce de Auxerre.

AL895226172

DUPLA RUEL

Société à responsabilité en liquidation Au capital social d'environ 7 622,45 € Siège social : APPOIGNY (89380) Route Nationale RCS AUXERRE 380 897 298

Aux termes de l'Assemblée générale ordinaire du 30/09/2019, les associés ont approuvé les comptes de la liquidation, donné quitus au Liquidateur, l'ont déchargé de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Auxerre.

AL895226173

JAG

SARL au capital de 7632€. Siège social: 23 rue de l'église 89440 Athie. 434145553 RCS AUXERRE. Le 31/12/2018, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation. Radiation au RCS AUXERRE.

AL895226176

ETS BOUVEAU

Aux termes d'une décision en date du 10 décembre 2019, l'associé unique de ETS BOUVEAU, société à responsabilité limitée en liquidation au capital de 7622.45 euros, dont le siège est 225 Route des Bréandes 89000 St GEORGES SUR BAULCHES, immatriculée 652 032 004 RCS AUXERRE a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

M. Philippe BOUVEAU, demeurant Les Vergeots 89240 POURRAIN, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé Les Vergeots 89240 POURRAIN. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

Le Liquidateur

AL895226189

ETS BOUVEAU

Aux termes d'une décision en date du 10 décembre 2019, l'associé unique de ETS BOUVEAU, SARL en liquidation au capital de 7622.45 euros dont le siège est 225 Route des Bréandes 89000 ST GEORGES SUR BAULCHE, immatriculée 652 032 004 RCS AUXERRE, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, l'a déchargé de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation au 31 décembre 1995.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis

Le Liquidateur

AL895226190

CLÔTURE DE LIQUIDATION

AUXERRE EQUITATION
SARL au capital de 10.671,43 €
Siège : AUXERRE (89),
3 route de Vallan
387756588 RCS AUXERRE

Suivant P.V. de l'A.G.E. du 09 décembre 2019, les associés ont approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur : M. Marc LECHEVALLIER, demeurant à AUXERRE (89), 118 rue Bourneil, pour sa gestion et le décharge de son mandat, et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 09 décembre 2019. La société sera radiée du RCS de AUXERRE

Pour avis, le liquidateu

AL895226282

DOMAINE FROMONT MOINDROT

EARL en liquidation au capital de 58881,65€. Siège: 8 RUE GUY DUPAS 89144 LIGNY-LE-CHÂTEL, 348 543 943 RCS AUXERRE. L'AGO du 16/12/2019 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus de sa gestion au liquidateur, et prononcé la clôture des opérations de liquidation. Radiation au RCS AUXERRE

AL895226255

FERME DE LA BUTTE

Société en nom collectif en liquidation
Au capital de 12 260 euros
Siège social : 3 RUE DE LA CHAUME
89200 VAULT DE LUGNY
Siège de liquidation : 2 rue du Borland
89200 VAULT DE LUGNY
443 146 196 RCS Auxerre

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 13 Décembre 2019 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter 15 Décembre 2019 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur M.PAUTARD Michel, demeurant 2 rue du Borland 89200 VAULT DE LUGNY, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 2 rue du Borland 89200 VAULT DE LUGNY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

L'article 5 des statuts relatif à la durée de la Société a été modifié en conséquence.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Auxerre, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

Le Liquidateur

AL895226267

S.C.I. EDELWEISS DES ARCS

Société Civile au capital de 305 euros
Siège social : 7 Rue Alexandre Marie
89000 AUXERRE
320 530 868 RCS AUXERRE

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 12/08/2019, il a été constaté la dissolution de la Société du fait de son arrivée à terme (durée de la société non prorogée). M. GOMAR Nobert demeurant 93 avenue Paul Doumer 75116 PARIS a été nommé en qualité de liquidateur. Le siège de liquidation est fixé au domicile du liquidateur. C'est à cette adresse que la correspondance devra être adressée et que les actes et documents devront être notifiés.

Le dépôt légal sera effectué au RC d'AUXERRE.

AL895226271

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : SCM DU 108 RUE CARNOT. Forme : SCM société en liquidation. Capital social : 7317,55 euros. Siège social : Route Nationale 6, 89500 VILLENEUVE SUR YONNE. 379 536 154 RCS TC de Sens. Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 novembre 2019, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Mme Virginie MONTAGNON demeurant 12 Avenue de la Gare, 89330 SAINT JULIEN DU SAULT, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les actes, pièces et comptes définitifs de la liquidation sont déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de SENS pour radiation.

Le liquidateur

AL895226283

CUISINES JEROME LEON
SARL au capital de 8 000 euros
Siège social :
64 Avenue Haussmann
89000 AUXERRE
489 970 137 RCS AUXERRE

AVIS DE DISSOLUTION

Par décision en date du 06/12/2019, l'associé unique de la société CUISINES JEROME LEON a approuvé le traité établi sous SSP en date du 12/09/2019, et portant fusion par absorption de sa Société par la société LEON EQUIPEMENTS, SARL au capital de 15 000 euros, dont le siège social est ZI Terres du Canada 10 rue Saint- Exupéry, 89470 MONETEAU, immatriculée au RCS AUXERRE sous le numéro 799 353 339.

L'associé unique a décidé la dissolution anticipée, sans liquidation, de la société CUISINES JEROME LEON, le passif de cette Société étant intégralement pris en charge par la société LEON EQUIPEMENTS et les parts créées en augmentation de son capital par la société LEON EQUIPEMENTS étant directement et individuellement remises aux associés de la société CUISINES JEROME LEON, à raison de 1 part de la société LEON EQUIPEMENTS pour 0,55 part de la société CUISINES JEROME LEON.

L'AGE de la société LEON EQUIPEMENTS, en date du 06/12/2019, ayant approuvé le traité de fusion et augmenté son capital, la fusion et la dissolution de la société CUISINES JEROME LEON sont devenues effectives à cette date.

Les actes et pièces concernant la dissolution sont déposés au RCS de AUXERRE.

Pour avis La Gérance

AL895226311

LA CLE DES CHAMPS

EARL

Capital : 85.500 euros

Siège social : 35 rue basse 89160 VILLIERS-LES-HAUTS

RCS AUXERRE 495 257 834

Société en cours de liquidation

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 19/11/2019, l'associé unique, statuant au vu du rapport du Liquidateur a :

- approuvé les comptes de liquidation ;
- donné quitus au Liquidateur Michel GEMBLE, demeurant 35 rue Basse 89160 VILLIERS LES HAUTS et l'a déchargé de son mandat ;
- décidé la répartition du produit net et de la liquidation ;
- prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce de AUXERRE.

Mention sera faite au RCS : AUXERRE.

Pour avis.

AL895226313

DISSOLUTION DE SOCIETE

La société dénommée, SAFICO société en liquidation, société par actions simplifiée, au capital de 40.000 euros, dont le siège est AUXERRE (89000), 24-26 rue du Temple, identifiée au SIREN sous le numéro 330 542 721 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d' AUXERRE,

Par délibération en date du 16 décembre 2019, l'assemblée générale des actionnaires a décidé la dissolution anticipée de la société à effet au 31 décembre 2019.

Madame Catherine RAMUS, demeurant à AUXERRE (89000), 44 avenue Pasteur, a été nommée liquidatrice.

Le dépôt des actes et pièces relatives à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d' Auxerre.

La correspondant concernant la liquidation devra être adressée au lieu du siège social.

Pour avis, la liquidatrice.

AL895226326

EARL DU SÈCHE BARIL

Société civile en liquidation au capital de 128 057,17 euros, Siège social : 7 rue des Cours - 89800 LA CHAPELLE VAUPELTEIGNE, 388 803 744 RCS AUXERRE. Dissolution et nomination du liquidateur Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 novembre 2019, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de cette date, et sa mise en liquidation amiable. Elle a nommé en qualité de liquidateur, Mme Laurence FABRE épouse FOYNAT, demeurant 7 rue des Cours, 89800 LA CHAPELLE VAUPELTEIGNE, et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés au siège social : 7 rue des Cours, 89800 LA CHAPELLE VAUPELTEIGNE. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d' AUXERRE (Yonne). Pour avis, le liquidateur.

AL895226329

AHIL MULTI SERVICES

Société à responsabilité limitée
au capital de 80.000 euros
Siège social : 14, Route de Voulx
89100 SENS
537 698 920 RCS SENS

Aux termes d'une décision de dissolution en date du 17/12/2019, la société SMN FORME, Société à responsabilité limitée au capital de 7.622,45 euros, dont le siège social est Route de Voulx 89100 SENS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 428 992 697 RCS SENS a, en sa qualité d'associée unique de la société AHIL MULTI SERVICES, décidé la dissolution anticipée de ladite Société. Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la société AHIL MULTI SERVICES peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce de SENS. Pour avis

AL895226331

SA ICAUNA FINANCES

Société Anonyme en liquidation
au capital de 38.112,25 €
Siège Social : 1, rue Louise Weiss
89000 AUXERRE
382 431 856 RCS AUXERRE

Par décision du 16/12/2019, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, déchargé M. Didier LAUMAIN – 1 rue Louise Weiss 89000 AUXERRE, liquidateur, de son mandat et constaté la clôture de liquidation.

Le dépôt légal sera effectué au greffe du Tribunal de commerce d'Auxerre.

Pour avis,

Le Liquidateur, Didier LAUMAIN

AL895226346

SA FIRST INVEST

Société Anonyme en liquidation
au capital de 548 816,46 Euros
Siège Social : 1, rue Louise Weiss
89000 AUXERRE
383 811 684 RCS Auxerre

Par décision du 16/12/2019, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, déchargé M. Pascal TREMEAU (1 rue Louise Weiss 89000 AUXERRE), liquidateur, de son mandat et constaté la clôture de liquidation.

Le dépôt légal sera effectué au greffe du Tribunal de commerce d'Auxerre.

Pour avis,

Le Liquidateur, Pascal TREMEAU

AL895226347

LA CHEVALIERE

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 10 000 euros
Siège : 42, Rue du Temple,
89000 AUXERRE
Siège de liquidation :
16 avenue de Mayen, 89300 JOIGNY
794520718 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31/10/2019 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Didier CHEVALIER demeurant 16 avenue de Mayen, 89300 JOIGNY pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 16 avenue de Mayen, 89300 JOIGNY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE en annexe au RCS.

AL895226349

KIC EURL

au capital de 10.000€ Siège social : 8 rue des Champs du Puits, 89240 LINDRY 522 951 763 RCS d'AUXERRE Le 30/11/2019, l'AGE a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 30/11/2019. Radiation au RCS d'AUXERRE

AL895226355

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS DE DISSOLUTION

GAEC DES MORILLONS Groupement agricole d'exploitation en commun en liquidation Au capital de 43 447,97 euros Siège social : Saint Martin des Champs 89170 SAINT FARGEAU 327 775 060 RCS AUXERRE L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 19 DECEMBRE 2019 a décidé la dissolution anticipée du Groupement à compter du 19 DECEMBRE 2019 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Michel COSME, demeurant Saint Martin des Champs – 89170 SAINT FARGEAU, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé Saint Martin des Champs – 89170 SAINT FARGEAU. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

AL895226365

➜ **AVIS DE CONSTITUTION**

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans, d'une Société civile immobilière dénommée BB IMMO au capital de 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire, le siège social est fixé 6 Les Promenades 89290 IRANCY, ayant pour objet : l'acquisition, l'aménagement, la mise en valeur, l'exploitation, l'administration et la gestion par tout moyen de tous immeubles, biens immobiliers, parts de SCI, la vente, l'échange ou apport en société, d'un des immeubles sociaux afin de permettre la poursuite de cet objet dans le cadre d'une gestion patrimoniale et civile. La gérance est assurée par M. Baptiste BIENVENU demeurant 6 Les Promenades 89290 IRANCY. Immatriculation de la Société au RCS d'AUXERRE. Clauses relatives aux cessions de parts : agrément des associés représentant au moins les 3/4 des parts sociales pour toute cession.

Pour avis

La Gérance

AL895226155

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans, d'une Société civile immobilière dénommée BIENVENUE CHEZ SYLVIE au capital de 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire, le siège social est fixé 6 Les Promenades 89290 IRANCY, ayant pour objet : l'acquisition, l'aménagement, la mise en valeur, l'exploitation, l'administration et la gestion par tout moyen de tous immeubles, biens immobiliers, parts de SCI, la vente, l'échange ou apport en société, d'un des immeubles sociaux afin de permettre la poursuite de cet objet dans le cadre d'une gestion patrimoniale et civile. La gérance est assurée par M. Baptiste BIENVENU et Mme. Sylvie COIMBRA demeurant 6 Les Promenades 89290 IRANCY. Immatriculation de la Société au RCS d'AUXERRE. Clauses relatives aux cessions de parts : agrément des associés représentant au moins les 3/4 des parts sociales pour toute cession.

Pour avis

La Gérance

AL895226159

FIDUCIAL SOFIRAL

AVIS DE CONSTITUTION

AirTech Drone

Société par actions simplifiée au capital de 3 500 euros

Siège social : 20 LES ETANGS 89116 CUDOT

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CUDOT du 10 décembre 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : AirTech Drone

Siège : 20 LES ETANGS 89116 CUDOT

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 3 500 euros

Objet : aux moyens de drones (aéronefs circulant sans personne à bord):la prise de vue aérienne (photographie et vidéo) aux fins de réalisation d'inspection d'infrastructure, de relevé topographique, de thermographie aérienne de bâtiment et des réseaux de chaleur, de suivi de chantier, de création et réalisation de visite virtuelle 360, de photogrammétrie et modélisation 3D texturées d'objet ou d'infrastructures existantes, le traitement des terres agricoles et viticoles et l'épandage, le transport de marchandises, le taxidrone, le nettoyage, le traitement des façades et des toitures ; la location de drones, la vente de matériel et pièces détachées de drones.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Christophe FORTIN, demeurant 20 LES ETANGS 89116 CUDOT

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de SENS.

POUR AVIS

Le Président

AL895226230

Maître Véronique LE DANTEC,
Notaire à SAINT-JULIEN-DU-SAULT
(Yonne)

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Véronique LE DANTEC , Notaire, titulaire d'un Office Notarial à SAINT-JULIEN-DU-SAULT, 12, Faubourg de la Croix , le 13 décembre 2019, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :dénomination : PECOM. objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. et plus particulièrement l'acquisition du bien immobilier sis à LES BORDES (89500) 29 Le Clos Aubry. siège social : LES BORDES (89500), 29 Le Clos Aubry. durée : 99 annéescapital social : DEUX CENTS EUROS (200,00 EUR) .Apports en numéraire : DEUX CENT EUROS (200,00 euros).Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.Les premiers gérants de la société sont: Nicolas FERCOCQ et Hélène FERCOQ.La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SENSPour avisLe notai

AL895226278

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 16/12/2019, il a été constitué une EURL dénommée :

LOPES SERVICE

Siège social : 26 RUE MILLAUX, 89000 AUXERRE

Capital : 5.000€

Objet : PLOMBERIE

Gérance : M. MIGUEL JOAQUIM LOPES MOREIRA, 26 RUE MILLIAUX, 89000 AUXERRE

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'AUXERRE

AL895226263

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte du 12 décembre 2019, il a été constitué une Société à responsabilité limitée :

Dénomination : UTHAYASINGAM

Capital : 1 000 Euros

Objet : alimentation générale

Durée : 99 ans

Siège social : 44 RUE EMILE ZOLA 89100 SENS

Gérance : RAVINDRAN SHARMINI 5 RUE FAMILE CACHON 89100 SENS

Immatriculation au RCS de SENS.

AL895226268

Par acte SSP du 13/12/2019,
il a été
constitué une SAS dénommée :

FLEURS DE VIES

Siège social : 4 route de Chéroy, 89150 DOMATS

Capital : 1.000€

Objet : Prestations apportant un mieux être. Achat, vente, location de tous produits dans le secteur alimentaire et autres

Président : Mme SABINE AYALA, 4 route de Chéroy, 89150 DOMATS.

Admissions aux assemblées et droits de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agréments : Les actions ne peuvent être cédées qu'après agrément préalable donné par décision adoptée à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de SENS

AL895226270

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MIGE du 16/12/19, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme: SARL

Dénomination: ROGUET PARQUET

Siège: 4 rue des fossés, 89580 MIGE

Objet: Tous travaux de revêtement de sol

Durée: 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital: 1 000 euros

Gérance : Monsieur Jean-Philippe ROGUET, demeurant 4 rue des Fossés 89580 MIGE

Monsieur Julien ROGUET, demeurant 2 bis rue du puits Gatron 89290 AUGY

Immatriculation au RCS de AUXERRE.

La Gérance

AL895226309

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 13/12/2019, il a été constitué une EURL dénommée :

LOPES SERVICE

Siège social : 26 Rue Milliaux, 89000 AUXERRE

Capital : 5.000€

Objet : Plomberie

Gérance : M. MIGUEL JOAQUIM LOPES MOREIRA, 26 Rue Milliaux, 89000 AUXERRE

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'AUXERRE

AL895226318

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 20 décembre 2019 est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : YVERNEAU

FORME : Société par actions simplifiée

CAPITAL SOCIAL : 10 000 euros.

SIEGE SOCIAL : 17 Rue des Gardes– 89240 POURRAIN

OBJET : La prise de tous intérêts et participations dans toute société, affaire ou entreprise, par tous moyens de droits, la gestion de ces participations, la fourniture de prestations de services intellectuels ou matériels se rapportant aux activités des sociétés dans lesquelles la société a des participations

DUREE : 99 années

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

CESSION D'ACTIONS ET AGREMENT : A l'exception des cessions entre associés, les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés délibérant aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les décisions extraordinaires.

PRESIDENT : Monsieur YVERNEAU Sylvain demeurant 17 Rue des Gardes– 89240 POURRAIN

IMMATRICULATION au RCS de AUXERRE

Pour avis,

AL895226319

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Laurent TOPIN, Notaire à MALIGNY, le 18 Décembre 2019, a été constitué un Groupement foncier Rural dénommé «GFR LAMJ TERRES ET BOIS», siège social : BERNOUIL (89360), 10 route de Vézannes Ayant pour objet social la propriété et l'administration de tous immeubles et droits immobiliers à destination agricole composant son patrimoine, l'achat et la location de tous immeubles à destination agricole, la constitution, l'exploitation, l'amélioration, l'équipement, la conservation ou la gestion d'un ou plusieurs massifs forestiers, avec leurs accessoires ou dépendances inséparables, sur les terrains boisés ou à boiser appartenant au groupement et sur tous autres terrains qu'il pourrait acquérir, et pour lesquels il prendra un engagement d'exploitation normale, et plus généralement, toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet pourvu qu'elles ne modifient pas son caractère civil (interdiction du faire-valoir direct) constitué pour une durée de

99 années à compter de son immatriculation au R.C.S. d'AUXERRE.

Capital social : DEUX MILLE EUROS : (2.000,00 €), divisé en 200 parts sociales de DIX EUROS (10,00 €) chacune, numérotées de 1 à 200 en numéraire. Cession de parts soumises à l'agrément des associés.

Gérance assurée par Mr Alain Bernard LAUGELOT, Agriculteur demeurant à BERNOUIL (89360), 10 route de Vezannes, né à TONNERRE (89700), le 18 février 1966.

Pour insertion - Me Laurent TOPIN

AL895226320

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 18/12/2019, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination Sociale : BOURGOGNE CONSTRUCTION

Forme : EURL

Capital social : 500 €

Siège social : 35 quai général Leclerc, 89300 JOIGNY

Objet social : Couverture, Maçonnerie, Plâtrerie, Isolation, Aménagement intérieur/extérieur.

Gérance : M. Gonzalez ANTOINE demeurant 35 quai général Leclerc, 89300 JOIGNY

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de SENS.

AL895226324

AVA

MM PARTICIPATION FORME

AVOCATS VIGNET ASSOCIES SCP d'AVOCATS INTER-BARREAUX 1 Place du Palais de Justice - 89000 AUXERRE 18 rue du Général Leclerc - 89100 SENS 4 rue Aristide Briand - 10000 TROYES Tel : 03.86.52.60.00. MM PARTICIPATION SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 1 000 € SIEGE SOCIAL : 6, RUE DE CHANTECOQ 89100 SENS. Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SENS (89) du 19 décembre 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : DENOMINATION : MM PARTICIPATION FORME : Société par actions simplifiée CAPITAL : 1 000 € SIÈGE : 6, rue de Chantecoq 89100 SENS OBJET : - toutes prises de participations dans toutes sociétés, la gestion, l'achat, la vente de ces participations. Toutes prestations de services et conseils en matière administrative, commerciale, financière, informatique, d'organisation et de gestion ; DUREE : 99 ans ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Chaque action donne le droit de participer aux décisions collectives des associés et donne droit à une voix. AGREMENT : Toutes cessions sont soumises à l'agrément préalable des associés à l'exception des cessions d'actions par l'associé unique qui sont libres. PRESIDENT : Monsieur Mickaël MOREAU demeurant 51 rue du Calvaire 77480 FONTAINE FOURCHES. IMMATRICULATION : au RCS de SENS.

AL895226345

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 19/12/2019, il a été constitué une EURL dénommée : LUDO PLOMBERIE/CHAUFFAGE Siège social : 2 rue du château, 89250 MONT-SAINT-SULPICE Capital : 1.000€ Objet : Installation de plomberie et système de chauffage. Gérance : M. Ludovic LEROUX, 2 rue du château, 89250 MONT-SAINT-SULPICE Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'AUXERRE

AL895226354

GROUPE YCARE
Société par actions simplifiée
au capital de 120 000 euros
Siège social : Le Moulin du Bois,
89130 LEUGNY

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date à LEUGNY du 30/06/2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : GROUPE YCARE

Siège : Le Moulin du Bois, 89130 LEUGNY

Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 120 000 euros

Objet : La prise de participation dans le capital de toutes sociétés constituées ou à constituer, quelle qu'en soit la nature juridique ou l'objet, par voie d'acquisition de parts ou d'actions, souscriptions, apport ou autrement. La prestation de conseils et de services de gestion financières, administratives, comptable ou autres aux participations et filiales de la Société.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité simple des voix des associés disposant du droit de vote.

Président : Monsieur Georges FERRARY, demeurant Le Moulin du Bois, 89130 LEUGNY

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

POUR AVIS, le Président

AL895226360

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 16/12/2019 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Monsieur Patrick REBEYROL** 21 rue des Vignottes Serein 89240 CHEVANNES. RCS Auxerre 490362944. CIP 2857.

AL895226295

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 16/12/2019 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl à associé unique ALLIANC'PRO** 5 avenue Jean Moulin 89000 Auxerre. RCS Auxerre 533957544. CIP 3816.

AL895226296

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 16/12/2019 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl VALENTINE BABETTE GARO VBG** 18 Bis rue de Preuilly 89000 Auxerre. RCS Auxerre 387469414. CIP 3997.

AL895226297

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 16/12/2019 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Monsieur Yoann Claude AUBERT-CHEVALLIER** ZA la Gare 89660 Châtel Censoir. RCS Auxerre 809245624. CIP 3998.

AL895226298

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 16/12/2019 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl à associé unique ALPHA DIS** 9 rue de l'Horloge 89000 Auxerre. RCS Auxerre 445083074. CIP 4013.

AL895226299

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 16/12/2019 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl à associé unique POST-SCRIPT-DOM** 75 Bis avenue de Saint Georges 89000 Auxerre. RCS Auxerre 507449015. CIP 4179.

AL895226300

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 16/12/2019 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **SAS à associé unique BOUCHERIE D'APPOIGNY** 60 route d'Auxerre 89380 Appoigny. RCS Auxerre 824696736. CIP 4195.

AL895226301

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 16/12/2019 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **SAS à associé unique AMEL** 19 rue du Pont 89000 Auxerre. RCS Auxerre 835090911. CIP 4172.

AL895226302

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 16/12/2019 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl JOSE PEREIRA RENOVATION** 13 ter rue Camille Desmoulins 89000 Auxerre. RCS Auxerre 753950534. CIP 4216.

AL895226303

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 16/12/2019 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Monsieur Philippe Jacques ROCCI** 19 chemin des Clercs 89660 MAILLY LE CHATEAU. RCS Auxerre 423113372. CIP 3074.

AL895226304

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 16/12/2019 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl SARL BOULANGERIE S.E.C.** 2 rue du Colombier 89800 Saint-Cyr-les-Colons. RCS Auxerre 423636182. CIP 4047.

AL895226305

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 16/12/2019 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl à associé unique LE PLAISIR DES SAVEURS** 20 ferme de Roland 89130 Toucy (commerce de détail alimentaire). RCS Auxerre 802721076. CIP 4305. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL895226284

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 16/12/2019 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de **Madame Annie Marcelle GUYOT** 7 rue Paul Doumer 89000 Auxerre (bar, brasserie). RCS Auxerre 492683305. CIP 4306. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL895226285

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 16/12/2019 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Société coopérative d'intérêt collectif à responsabilité limitée LA JASETTE** 23 rue d'Orbandelle 89000 AUXERRE (restaurant biologique et végétarien). RCS Auxerre 804644557. CIP 4308. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL895226286

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 16/12/2019 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de **SA AFRIQUE TELECOM** 7 rue Plaine des Isles 89000 Auxerre (Vente, achat, d'équipements informatiques et télécommunications). RCS Auxerre 480305630. CIP 4307. Administrateur : la SELARL BCM en la personne de Me CARBONI Rond Point Foch 1 avenue de Saint-Georges 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL895226287

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 16/12/2019 ouvrant une procédure de sauvegarde au profit de la Sàrl à associé unique **TRANSPRIMA** 60 Ter rue de Lyon 89200 AVALLON (transport routier de personnes). RCS Auxerre 832896609. CIP 4309. Administrateur : la SELARL BCM en la personne de Me CARBONI Rond Point Foch 1 avenue de Saint-Georges 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 5 Rue Docteur Chaussier BP81556 21015 DIJON CEDEX, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL895226288

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 16/12/2019 prononçant la conversion en liquidation judiciaire simplifiée de la **Sàrl BOUCHERIE 46** 27 avenue Jean Jaurès 89000 Auxerre (boucherie). RCS Auxerre 522474519. CIP 4283. Liquidateur : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY.

AL895226289

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 16/12/2019 mettant fin à l'application des règles de la liquidation judiciaire simplifiée et ordonnant l'application de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la **SAS INFINITEAM** 11 BIS RTE de Chablis 89250 HAUTERIVE. RCS Auxerre 831164272. CIP 4211.

AL895226290

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 16/12/2019 arrêtant le plan de redressement sur 10 ans de la **SA SOCIETE D'ANALYSE ET DE GESTION ECONOMIQUE ET COMPTABLE** 13 avenue du 4ème Régiment d Infanterie 89000 Auxerre (expertise comptable). RCS Auxerre 426820312. CIP 4064. Commissaire au plan : Maître Rémy BOURTOURAULT 12 Bd Thiers 21000 Dijon .

AL895226291

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 16/12/2019 arrêtant le plan de redressement sur 10 ans de **Monsieur Dominique BONNOT** 80 Route de Lormes 89200 Avallon (couverture, zinguerie, petite maçonnerie, peinture, nettoyage haute pression de terrasses, façades, pierres tombales). RCS Auxerre 382876399. CIP 4117. Commissaire au plan : SELARL MJ & ASSOCIES EN LA PERSONNE DE ME VÉRONIQUE THIEBAUT 5 Rue Docteur Chaussier BP81556 21015 DIJON CEDEX.

AL895226292

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 16/12/2019 arrêtant le plan de redressement sur 10 ans de la **Sàrl ADS DRUYES** 4 place Jean Bertin 89560 DRUYES LES BELLES FONTAINES (hôtel restaurant). RCS Auxerre 800648099. CIP 4154. Commissaire au plan : la SELARL BCM en la personne de Me CARBONI Rond Point Foch 1 avenue de Saint-Georges 89000 Auxerre.

AL895226293

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 16/12/2019 arrêtant le plan de redressement de **Monsieur Mickaël BODY** 21 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny 89800 Chablis (boulangerie, pâtisserie). RCS Auxerre 440092047. CIP 4053. Commissaire au plan : Maître Rémy BOURTOURAULT 12 Bd Thiers 21000 Dijon

AL895226294

bulletin d'ABONNEMENT

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :

TERRES DE BOURGOGNE
1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

AVEC VOTRE ABONNEMENT,

VOUS BÉNÉFICIEZ D'UN **ACCÈS ILLIMITÉ**

AU SITE agribourgogne.fr





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

- ☐ Bovins viande
- ☐ Grandes cultures
- ☐ Lait élevage
- ☐ Porcs
- ☐ Vigne
- ☐ Volailles
- ☐ Fruits & légumes
- ☐ Pâtre
- ☐ Chèvre

Terres de Bourgogne

Je m'abonne pour 1 an 107 €

Je m'abonne pour 2 ans 200 €

+ 1 revue Réussir de mon choix*

- ☐ pour 1 an 49 €
- ☐ pour 2 ans 98 €

TOTAL

NOM PRÉNOM

RAISON SOCIALE

N° RUE

CP VILLE

Tél Fax Mobile

Email @

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne

☐ Je règle € par carte bancaire N° ___/___/___/___

date d'expiration: ___/___

SIGNATURE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à CUY en date du 20 décembre 2019, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les Caractéristiques suivantes : DENOMINATION : CMN, SIEGE SOCIAL : 10 rue de Bourgogne, CUY (89140) OBJET : La prise de participations directe ou indirecte dans toutes sociétés ; la fourniture de tous conseils, études et prestations de services administratifs, commerciaux, techniques, financiers, de gestion, techniques, marketing, et divers à des entreprises, l'apport d'affaires, et toutes opérations de nature à favoriser le développement d'un groupe de sociétés. DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.CAPITAL : 2 000 euros ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription des titres au nom de l'associé, au jour de l'assemblée, dans les comptes de titres tenus par la société. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. AGREMENT : L'agrément pour les cessions d'actions à des tiers par un associé est donné par le Président. PRESIDENT :- Monsieur Christophe BORDIN, demeurant 11 place de l'église, DOMATS (89150),IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de SENS. Pour avis, le président

AL895226369

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à VILLENEUVE SUR YONNE du 06/12/2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée - Dénomination : TARGET - Siège : 25 Rue du Collège, 89500 VILLENEUVE SUR YONNE - Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS - Capital : 3 000 euros - Objet : L'activité de conseil en stratégie d'Entreprise - La prise de tous intérêts et de toutes participations par tous moyens, apports, souscription, achats d'actions, d'obligations et tous droits sociaux dans toutes sociétés et toutes entreprises - La gestion, le contrôle, l'administration et la mise en valeur de ces participations - Les prestations de services d'ordre financier et administratif, techniques, de contrôle de gestion, politique, commerciale, comptable, études et conseils à ses filiales et à toutes entreprises - La gestion de son patrimoine - Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception de cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : M. Romain MORISOT, demeurant 25 Rue du Collège - 89500 VILLENEUVE SUR YONNE - La Société sera immatriculée au RCS de SENS. POUR AVIS - Le Président

AL895226371

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 16 décembre 2019 à CUY, il a été constitué une société civile immobilière. Dénomination sociale : SCI CUY Forme : Société civile immobilière. Objet : acquisition, location et gestion d'immeubles. Capital social : 1 000 euros. Siège social : 18 Bis Rue du Général Leclerc 89140 CUY Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. Apports en numéraire : 1 000 euros. Gérants : M. Sylvain HARRY et Mme EMILIE HARRY demeurant 18 Bis Rue du Général Leclerc, 89140 CUY Cessions de parts : Les cessions sont libres entre associés. Toutes cessions aux conjoints, ascendants ou descendants non associés et aux tiers non associés sont soumises à décision des associés prise à l'unanimité. La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce de SENS (Yonne). Pour avis et mention, les gérants.

AL895226372

Toute l'équipe de Terres de Bourgogne vous présente ses meilleurs vœux pour 2020

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à GRON (Yonne) du 19 décembre 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée Dénomination : S.A.S. CLARÉ VALENTIN Siège : Zone d'activité Pierre Barré - Bâtiment 9 Arrière, 89100 GRON Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS Capital : 2 000 euros Objet : Installation de chauffage central et sanitaires, plomberie, installations électriques, zinguerie, fumisterie, chemisage, tubage, installation d'inserts, conditionnement d'air, climatisation ventilation. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Président : Monsieur Valentin CLARÉ, demeurant 41 rue Pasteur, 89100 MALAY LE GRAND La Société sera immatriculée au RCS de SENS.

AL895226366

ANNONCES LÉGALES
Tel. 03 80 78 90 42

Social

Agriculteurs et famille d'accueil : l'engagement d'une vie

Accueillir des jeunes en situation défavorisée, c'est une mission qui donne du sens à la vie d'environ 45 000 assistants familiaux en France. Si ce chiffre est en baisse depuis 2012, la démarche reste une priorité pour Anne-Marie et Jean-Louis Segaud, éleveurs de bovins charolais en Saône-et-Loire. Une mission délicate et riche en émotion que nous livre ce généreux couple d'agriculteurs.



Complémentaires, Anne-Marie et Jean-Louis Segaud le sont autant pour les travaux de la ferme que dans leur mission de famille d'accueil.

Silhouette imposante et caractère bien trempé, Jean-Louis Segaud élève un troupeau de 90 vaches allaitantes à Thil-sur-Arroux (71). Aussi menue et apaisée que son époux est imposant et volcanique, Anne-Marie veille au grain dans la vie de l'exploitation. Depuis 2011, le couple est famille d'accueil pour des enfants confiés par une association.

Une vraie famille avec des règles

C'est une amie qui a incité l'agricultrice à se lancer dans cette activité vertueuse. Les époux Segaud ont dû faire acte de candidature en justifiant d'un casier judiciaire vierge et d'un certain nombre de conditions d'hébergement, explique Anne-Marie. *«Les enfants qu'on nous confie ont besoin de voir ce qu'est une vraie famille avec des règles de vie. Ce sont de jeunes gens âgés de 6 à 18 ans qui viennent de Montceau, Auxerre, Sens… On les accueille pendant les deux mois d'été et même pour les fêtes de fin d'année»*, présente l'agricultrice.

Recevoir des enfants séjournant en foyers, issus de familles disloquées, dont certains sont sans nouvelles de leurs parents, n'est pas une mince affaire… *«Lorsqu'un enfant arrive chez nous, on ne sait rien de lui»*, confient Anne-Marie et Jean-Louis. Ce premier contact nécessite beaucoup d'adresse et de disponibilité de la part des accueillants et les choses ne se passent pas toujours très bien, reconnaissent les époux Segaud.

«Ici, on se respecte…»

Les premières journées d'approche sont parfois mouvementées. Anne-Marie se souvient d'avoir été obligée de contrôler les valises de certains de ses pensionnaires qui avaient tendance à subtiliser des objets brillants… *«Au début, ils nous testent tous»*, confie Jean-Louis qui, dès l'arrivée des enfants, sait poser le cadre en fixant fermement les règles de la maison : *«Ici, on dit bonjour, au-revoir, merci, pardon et on se respecte !»*, énumère-t-il. Il est arrivé que certains enfants se révèlent ingérables et que la famille Segaud ait été contrainte de ne plus les reprendre. Cette activité implique un investissement en temps et en travail. *«C'est de la pension complète»*, confirme Anne-Marie qui, outre les aspects éducatifs, doit assurer la nourriture, le linge, l'entretien de la maison… Parfois même, il faut éliminer les poux attrapés en collectivité ! Du dévouement, une bonne dose de psychologie, beaucoup de sang-froid…, il faut avoir un véritable don pour réussir comme famille d'accueil. Parents de deux grands enfants trentenaires et grands-parents de quatre petits-enfants, Anne-Marie et Jean-Louis ont cette capacité et même toute la sensibilité qu'il faut. Ils parlent affectueusement de leurs pensionnaires ; ce rôle de famille d'accueil est pour eux une vraie vocation. Une activité qui, malgré la complexité sociale, leur procure finalement beaucoup de bonheur. À tour de rôle, Anne-Marie et Jean-Louis évoquent leurs souvenirs avec Mathiew, Anthony, Betty, Angélique, Leïna, Ylian… Ensemble, ils ont partagé les repas en famille, fêté Noël et le Nouvel An, participé à la vie de la ferme…

La ferme joue un grand rôle

Dans leur mission, l'exploitation joue un rôle de premier plan auprès des enfants. Peu sont indifférents à un vêlage ou à la mise bas d'un cabri. Avec ses quelques chèvres, Anne-Marie fait participer ses pensionnaires à la traite ou au moulage des fromages. Jean-Louis se souvient de ce gamin timide et introverti de 8 ans qui tous les jours filait dans la stabulation dès le repas terminé pour nettoyer les allées, les tracteurs, repérer les vaches, les taureaux… Les enfants sont aussi très sensibles aux bons petits plats que leur mitonne chaque jour Anne-Marie. Ils découvrent avec bonheur les saveurs de la cuisine traditionnelle de terroir élaborée avec les bons produits de la ferme, se régalant d'un pot-au-feu ou d'une bonne soupe… Au-delà de la découverte d'un autre mode de vie, la famille d'accueil favorise avant tout des échanges entre accueillants et enfants. Des discussions précieuses où les adultes servent un peu de tuteurs à ces jeunes en reconstruction. D'un enfant à l'autre, des affinités se tissent avec l'un ou l'autre des membres du couple.

Accepter une part d'échec…

Anne-Marie et Jean-Louis ne cachent qu'au moment du départ de leurs pensionnaires, ils sont parfois émus. *«On n'a pas le droit de développer des liens ni de garder des contacts après»*, fait remarquer Jean-Louis. La famille d'accueil doit rester à sa place, mais il est difficile de demeurer de marbre quand on a partagé de tels moments… Et puis l'âpreté de la vie entache parfois les bons souvenirs vécus dans la ferme de Thil-sur-Arroux. Malgré cette parenthèse apaisée, certains enfants finissent quand même par tourner mal. Parfois à cause d'un retour inapproprié chez des parents nocifs. Anne-Marie se souvient avec émotion de cet apprenti pâtissier qui a fini par quitter le foyer et dont elle avait tenté de retrouver la trace, en vain… Un pourcentage d'échec difficile à accepter pour les deux époux. Loin des grands discours, c'est une vraie leçon d'humanisme que donnent Anne-Marie et Jean-Louis lorsqu'ils parlent de leur expérience de famille d'accueil. Un bel exemple qui se trouve aux confins du Morvan dans une famille d'éleveurs, pour qui tolérance, bienveillance, générosité, ouverture sur les autres ne sont pas des vains mots.

MARC LABILLE

Toute l'équipe de Terres de Bourgogne vous présente ses meilleurs vœux pour 2020

Les bureaux seront fermés du 24 décembre 2019 au soir au mercredi 1er janvier 2020 inclus.

Il n'y aura pas de parution le 03 janvier 2020



CALVADOS (14)

Paroles de jeune



Alban Bréhon a 23 ans. Il travaille dans l'exploitation de ses parents et dans celle d'un voisin à Falaise (14). Le jeune homme, pour le moment employé par le service de remplacement des 4 Vallées, table sur une installation dans la ferme familiale, dans les cinq années à venir. Les démarches sont lancées.

il aime
L'entraide entre agriculteurs voisins
La gestion

il n'aime pas
La vente directe est l'atelier qui l'attire le moins

Alban Bréhon cogite à son installation

Un bac pro STAV au lycée du Robillard à Saint-Pierre-sur-Dives, suivi par un BTS productions végétales dans le même établissement puis par un certificat de spécialisation comptabilité gestion en alternance à La Ferté-Macé : Alban Bréhon a choisi d'approfondir ses connaissances. *« J'ai hésité à suivre un BTS Acse. Mais j'ai préféré me spécialiser en cultures puis de compléter avec une formation comptabilité. La compta est primordiale, un chef d'entreprise doit savoir suivre ses comptes »*, justifie le jeune homme de 23 ans.


Alban Bréhon, 23 ans, suit, pour le compte de la ferme familiale, le projet Secoppa : installer un séchoir collectif plaine pays d'Auge, à luzerne. « Le projet se ferait à plusieurs. Ce serait un échange entre les éleveurs et les céréaliers. » DR

Flexibilité

« Je suis revenu dans la ferme en novembre 2017. Je suis employé en CDI intermittent par le service de remplacement. Je travaille lundi, mardi, mercredi dans la ferme d'un voisin et la fin de la semaine chez mes parents. Je fais quelques extras les week-ends. À la ferme, j'entretiens le matériel, je passe des commandes, je donne mon avis. » Alban Bréhon apprécie la flexibilité de l'organisation, il peut jongler entre les deux fermes selon les besoins. *« On s'arrange »*, approuve-t-il. Son expérience lui permet aussi de découvrir différents systèmes : *« je travaille au SR depuis que j'ai 16 ans. J'ai tourné dans une quinzaine de fermes »*. Son cap est clair : s'installer.

Le top !

L'idée est de rejoindre ses parents, associés en EARL et de monter un Gaec à trois. L'exploitation réunit deux sites : Falaise et Sassy, éloignés de 12 km. Le premier accueille les animaux. Le second la partie cultures. Le modèle suffit pour ses parents et pour dégager le salaire de l'employé, *« devenu mon oncle,* sourit Alban. *Quand je vais m'installer, il faudra saturer le robot et récupérer une cinquantaine d'hectares. Ça serait le top ! »* Seulement, la ferme se situe à proximité de Falaise, sous pression foncière. Un problème qui concède toutefois un avantage pour la vente directe de poulets. *« Le marché du samedi matin à Falaise est dynamique. Notre clientèle est locale, nous ne faisons pas de publicité, que du bouche-à-oreille. »*

Cap coopération

En attendant que l'occasion se présente, Alban cogite à la suite : *« mes parents ont encore dix ans à travailler. Cette année, nous avons tous les trois suivi la formation s'installer en société. Elle permet de déterminer le parcours et d'identifier les lacunes, les incompatibilités et les non-dits. »* Il en sort qu'Alban est perfectionniste comme sa mère ; et un *« peu suiveur, intéressé de voir si les nouveautés fonctionnent »* comme son père. *« J'ai fait mon stage de 21 heures à la Chambre. Un JA est venu témoigner de son parcours, des problèmes qu'il a rencontrés. Ce sont des exemples terre à terre, mais c'est dommage que l'on ne nous ait pas parlé des Cuma,* regrette-t-il. *Mes parents sont dans quatre Cuma, dont deux avec lesquelles nous nous entraidons. 80 % du matériel est en coopération. »* Un point essentiel dans son projet : *« je souhaite rejoindre la ferme familiale, simplifier l'organisation en travaillant un week-end sur deux par exemple, garder les ateliers, rester extensif. Et surtout, continuer l'entraide avec les voisins, pour l'échange et l'ouverture ».* Alban dispose de deux ans pour écrire son projet. À la fin de la troisième année, il doit être lancé puis réalisé dans les trois années qui succèdent l'installation. Le plan est en marche !

Julie Pertriaux

L'exploitation

- 238 ha de SAU
- 525 000 l de lait
- 220 bovins dont 180 laitiers
- 800 poulets/an
- Une dizaine de veaux gras par an



TERRES DE BOURGOGNE - N° 1559
VENDREDI 27 DÉCEMBRE 2019

Portrait d'agricultrice : S'organiser pour tout concilier



Hélène Doussot dirige une exploitation à Gergy. Multicasquette et engagée, motivée et déterminée, la jeune femme n'hésite pas en plus à tester de nouvelles méthodes de cultures et d'élevage.

Hélène Doussot fait partie de ces personnes pour lesquelles l'agriculture a toujours été une évidence. La dernière d'une fratrie de trois, elle est la seule à avoir voulu s'installer sur la ferme familiale. *«Malgré tout, après mon bac STAE et mon BTS Acse, ça avait tellement été la fête au lycée pendant cinq ans que je ne me sentais pas prête à travailler tout de suite !»* explique-t-elle aujourd'hui avec un grand sourire. *«J'ai donc poursuivi par un certificat de spécialisation technico-commerciale au lycée La Brosse à Auxerre»*.

Après avoir travaillé de-ci de-là, passé son permis poids lourds en trois semaines, elle s'installe avec ses parents en 2006, à l'âge de 23 ans. Son père, parti à la retraite quatre ans après, reste aujourd'hui encore très présent sur l'exploitation. Mais c'est bien Hélène et sa mère qui forment aujourd'hui le Gaec.

Très organisée

La force de caractère qui émane d'Hélène Doussot est l'un des secrets de sa réussite.

Quand elle relate que dans ce monde très masculin cela n'a pas toujours été facile d'être considérée à égalité, on la croit. Et quand elle poursuit en précisant qu'elle ne s'est jamais laissé marcher sur les pieds, on la croit encore plus ! Aujourd'hui, cette jeune femme fait tourner sa ferme comme elle l'entend. *«Nous avons 240 ha, dont 130 ha de céréales, le reste en prairie»*, présente-t-elle. *«Nous avons 85 vêlages par an, que je regroupe de décembre jusqu'à mi-janvier»*.

Et c'est là l'une de ses caractéristiques : une organisation au carré, pour se faciliter la vie au maximum. *«Le fourrage est stocké selon sa qualité et sa destination. Je fais aussi des petites balles rondes (200 kg quand même…) pour pouvoir les gérer seule»*. Il faut dire que pour corser le tout, elle n'habite pas sur place. Donc regrouper les vêlages sur une courte période lui permet de limiter ses déplacements : *«et pour éviter de revenir chaque nuit, je me suis équipée de caméras. Cela me rassure et me facilite la vie»*.



Après avoir longtemps milité auprès de Jeunes agriculteurs, Hélène Doussot est aujourd'hui membre de la commission des agricultrices 71 et membre du bureau de la FDSEA 71.

Le droit à l'échec

Curieuse et revendiquant le droit d'essayer, elle teste ainsi depuis deux ans le semi-direct *«mais pas toujours avec les résultats espérés»*. Qu'importe c'est en essayant que l'on apprend et elle revendique ainsi aussi le droit d'échouer !

Il faut dire qu'il y a quelques années, elle avait eu de gros problèmes de maladies sur son élevage *«conséquence : j'avais un peu négligé la partie céréale et j'en paie aujourd'hui le prix. D'où la volonté de tout reprendre en main pour remettre de la vie dans le sol en recourant à l'agronomie»*.

Elle se forme en parallèle à tout un ensemble de méthodes alternatives pour soigner ses bêtes : kinésiologie, ostéopathie, aromathérapie, tout un tas de pratiques en «ie»… mais qui fonctionnent bien : *«ma vétérinaire me dit qu'heureusement qu'il y a la vaccination sinon elle ne viendrait jamais chez moi»*.

Une approche tout en douceur et une présence au quotidien qui lui permettent de créer un lien particulier avec ses vaches, *«elles sont très dociles, et je peux les déplacer seule»*.

Rattrapée par l'urbanisation

Cependant, elle doit composer avec l'environnement… qui lui impose de plus en plus de contraintes. Située au cœur de Gergy, son exploitation est désormais cernée par les habitations et longée par un axe routier très passant reliant Beaune à Chalon : *«le matin à partir de 7 heures circuler en tracteur devient mission impossible, donc je vais nourrir les bêtes pour faire en sorte d'être revenue avant cette heure d'affluence»*.

Elle a donc organisé sa vie familiale en conséquence pour être revenue avant les flux de circulation et pour assurer le petit-déjeuner de ses enfants. Mais cette situation géographique a orienté sa conduite d'exploitation *«puisque je ne fais pas d'engraissement, je n'ai pas besoin d'ensilage, donc aucun problème de stockage ou d'odeur vis-à-vis du voisinage»*. Elle a également enterré et bétonné sa fosse pour éviter là aussi tout problème d'odeur. Cependant, avec une telle configuration, la problématique de la ZNT l'inquiète particulièrement…

CÉDRIC MICHELIN